

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI) (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B - 6530 Thuin (Belgique) Tél : + 32.71.59.12.38 - Internet : <https://www.fci.be>



RÈGLES ET DIRECTIVES POUR LES COMPÉTITIONS D'OBÉISSANCE FCI - CLASSES 1 - 2 - 3

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 Avril 1914)

155, Avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Internet : <https://www.centrale-canine.fr>



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE BERGER
ET DE GARDE

RÈGLEMENTATION NATIONALE DES CONCOURS D'OBÉISSANCE BREVET NATIONAL D'OBÉISSANCE

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2025

SOMMAIRE

1.	Règles sur l'organisation, la participation, la gestion et les jugements des épreuves et des compétitions d'obéissance.....	Page 4
1.1.	Organisation officielle des épreuves et concours d'obéissance.....	Page 4
1.2.	Règles et directives nationales.....	Page 4
1.3.	Conditions de participation aux classes d'obéissance.....	Page 4
1.3.1.	Santé.....	Page 5
1.3.2.	Antidopage et règles de vaccination.....	Page 5
1.3.3.	Agressivité.....	Page 5
1.3.4.	Chiennes en chaleur et chiennes en gestation.....	Page 5
1.3.5.	Les changements d'apparence.....	Page 5
1.3.6.	Chiens castrés ou stérilisés.....	Page 6
1.3.7.	Contrôle des chiens.....	Page 6
1.3.8.	Autres règles.....	Page 6
1.4.	Conditions pour juger les concours d'obéissance.....	Page 6
1.5.	Le commissaire en chef.....	Page 6
1.6.	Gestion de la compétition.....	Page 6
1.7.	Obligations des conducteurs et équipements des chiens.....	Page 7
1.8.	Comportement des chiens et disqualification.....	Page 7
1.9.	Autres règles.....	Page 8
2.	Organisation pratique et équipements.....	Page 9
2.1.	Déroulement de la compétition.....	Page 9
2.2.	Temps journaliers de jugement et nombre de concurrents.....	Page 9
2.3.	Taille du ring d'obéissance et nombre d'exercices.....	Page 9
2.4.	Equipements.....	Page 9
2.4.1.	Haies.....	Page 9
2.4.2.	Objets.....	Page 10
2.4.3.	Cônes et marqueurs.....	Page 11
2.4.4.	Autres équipements.....	Page 12
3.	Classes, Exercices et Coefficients.....	Page 13
4.	Notes, récompenses, passage à la catégorie supérieure et inférieure.....	Page 15
4.1.	Notes et points.....	Page 15
4.2.	Echec et disqualification.....	Page 15
4.3.	Montée et descente.....	Page 16
4.4.	Exceptions au passage à la classe supérieure.....	Page 16
4.5.	Ordre de classement.....	Page 16
4.6.	Rubans et récompenses.....	Page 17
4.7.	Champion d'Obéissance et Certificat International d'Obéissance.....	Page 17
4.7.1.	Champion national d'obéissance.....	Page 17
4.7.2.	Certificat international d'obéissance (FCI-CACIOB).....	Page 17
5.	Règles générales et directives pour l'exécution et le jugement des exercices... Page 18	
5.1.	Directives générales pour l'exécution et le jugement de tous les exercices.....	Page 18
5.1.1.	Exécution des exercices. (§ 1 à 11).....	Page 18
5.1.2.	Port d'un collier et d'une laisse. (§ 12 à 26).....	Page 19
5.1.3.	Agissement incorrect, aboiement et gémissement. (§ 23 à 26).....	Page 20

5.1.4.	Suite au pied. (§ 27 à 33).....	Page 21
5.1.5.	Commandements et signaux manuels. (§ 34 à 40).....	Page 22
5.1.6.	Exercices de rappel et de rapport. (§ 41 à 46).....	Page 22
5.1.7.	Juger les exercices. (§ 47 et 48)	Page 23
5.1.8.	Langage corporel. (§ 49 et 50)	Page 24
5.1.9.	Commandements / Deuxième commandement / Commandements supplémentaires. (§ 51 à 62)	Page 25
5.1.10.	Suite au pied, directives de jugement. (§ 63).....	Page 26
5.1.11.	Anticiper, commencer l'exercice trop tôt et agir de son propre chef. (§ 64 et 67)	Page 27
5.1.12.	Quitter le ring ou le conducteur. (§ 68 à 70)	Page 27
5.1.13.	Quitter le conducteur sans quitter le ring. (§ 71 et 72)	Page 28
5.1.14.	Exercices de rapport. (§ 73 et 74)	Page 28
5.1.15.	Impression générale. (§ 75).....	Page 29
6.	Règles et directives pour organiser et juger chaque exercice.	Page 30
6.1.	Classe 1.	Page 30
6.2.	Classe 2.	Page 39
6.3.	Classe 3.	Page 54
7.	Réglementation nationale des concours d'obéissance.	Page 78
	Présentation de la discipline.	Page 78
7.1.	Conditions générales.....	Page 78
7.1.1.	Conditions de participation pour le chien.	Page 78
7.1.2.	Conditions de participation pour le conducteur.	Page 79
7.1.3.	Conditions d'homologation des concours.	Page 79
7.1.4.	Conditions de participation aux classes d'obéissance.	Page 79
7.1.5.	Antidopage, règles de vaccination, contrôle de l'identification.	Page 80
7.1.6.	Altérations physiques.	Page 80
7.1.7.	Chiens castrés ou stérilisés.....	Page 80
7.1.8.	Chiens perturbateurs.....	Page 80
7.1.9.	Réclamations.....	Page 81
7.1.10.	Présentation.	Page 81
7.1.11.	Programme des concours.....	Page 81
7.1.12.	Qualificatifs et mentions.....	Page 82
7.2.	Juges, commissaires, secrétaires.	Page 82
7.2.1.	Les juges.....	Page 82
7.2.2.	Les commissaires.....	Page 83
7.2.3.	Secrétaire du juge.....	Page 84
7.2.4.	Secrétariat fixe.....	Page 84
7.3.	Présence des concurrents au tirage au sort.....	Page 84
7.4.	Absence des concurrents lors des remises des prix.	Page 84
7.5.	Entraînements sur le ring.....	Page 84
7.6.	Classe débutant (Brevet National d'Obéissance).....	Page 85
7.6.1.	Exercices et coefficients.....	Page 85
7.6.2.	Exercices de la classe débutants (Brevet).	Page 86

L'obéissance (OB) enseigne à un chien comment agir de manière coopérative et contrôlée. L'accent devrait être mis sur l'obtention d'une bonne relation entre le chien et son conducteur, sur la volonté du chien à obéir même à une certaine distance du concurrent. Conducteur et chien doivent afficher une relation harmonieuse.

Ces règles et directives sont établies pour promouvoir la discipline "obéissance" et encourager les compétitions à travers les frontières nationales.

Ces règles et directives sont mises en place pour les concours d'obéissance dans les pays dont les Organisations Canines Nationales ont décidé de les appliquer.

Dans les compétitions internationales (Pays membres de la FCI) avec CACIOB, les règles de la classe 3 doivent être suivies à partir du 01/01/2025.

Des résultats d'autres épreuves d'obéissance avec des performances différentes répondant à des exigences équivalentes doivent être reconnus.

1. RÈGLES SUR L'ORGANISATION, LA PARTICIPATION, LA GESTION ET LES JUGEMENTS DES ÉPREUVES ET DES COMPÉTITIONS D'OBÉISSANCE

1.1. Organisation officielle des épreuves et des concours d'obéissance.

Chaque pays, membre de la FCI, décide quels sont les clubs et associations habilités à organiser des épreuves et des compétitions d'obéissance officielles, dans leur pays.

1.2. Règles et directives nationales.

Il est recommandé que chaque Organisation Canine Nationale (Kennel Club) publie sur son site Internet toutes les informations nécessaires concernant les règles nationales, les exigences nationales particulières, les textes législatifs relatifs à l'entrée des animaux sur le territoire pour les épreuves ainsi que les frais d'entrée et les comptes bancaires associés afin de faciliter la participation des concurrents de tous les pays membres de la FCI.

Il est recommandé que les concurrents participant à une compétition soient informés au préalable de tous les détails nécessaires concernant la compétition ainsi que des exigences nationales particulières en leur envoyant un mémo (feuille de renseignements).

1.3. Conditions de participation aux classes d'obéissance.

Les conditions de participation aux épreuves d'obéissance sont celles éditées par le pays d'appartenance du chien et celles du pays où a lieu la compétition. Le règlement national indique quels chiens sont autorisés à concourir dans des épreuves d'obéissance (classes 1, 2 et 3). Les conditions d'admission à concourir doivent être publiées sur le site internet du pays.

L'âge auquel on peut concourir en classe 1 doit être précisé dans le règlement national de chaque pays. Le chien doit cependant avoir au moins 10 mois si toutefois les règles nationales du pays d'accueil ou du pays d'origine du chien n'en décident pas autrement. En classe 3, le chien devra avoir au moins 15 mois.

Il appartient à chaque pays de définir les différentes classes reconnues sur le plan national et de définir les conditions que le chien doit remplir pour concourir dans une classe donnée. Cependant, pour participer à une compétition internationale, le concurrent et le chien (ensemble) doivent avoir participé 1 fois au moins aux épreuves de la classe précédente la plus haute (classe 2 ou une classe avec les mêmes exercices) dans leur propre pays.

Il appartient à chaque pays de décider combien de fois un chien peut concourir dans une classe après avoir obtenu son premier excellent. Cette information doit être disponible sur le site internet national.

Si un chien a concouru dans une classe donnée, les règles nationales doivent préciser les circonstances dans lesquelles le retour à une classe inférieure est autorisé.

1.3.1. Santé.

Les chiens aveugles, contagieux ou souffrants de maladies infectieuses ou parasitaires (ankylostomes, gale ou toute autre vermine), tout comme les chiens agressifs, ne peuvent participer aux épreuves d'obéissance. Les chiens blessés, cousus, ayant des bandages, ne sont pas autorisés à participer aux épreuves.

1.3.2. Antidopage et Règles de vaccination.

Les règles de vaccination et de lutte antidopage sont celles du pays d'origine du chien et du pays où se déroule le concours.

Elles doivent être publiées sur le site Internet du pays où se déroulent les épreuves.

1.3.3. Agressivité.

Les chiens agressifs ne sont pas admis dans l'enceinte de la compétition. Le juge disqualifiera tout chien qui attaque ou tente d'attaquer une personne ou un autre chien. L'incident sera noté dans le carnet de travail du chien et un rapport devra être envoyé à l'Organisation Canine Nationale représentée par le chien et à celle du pays organisateur.

1.3.4. Chiennes en chaleur et chiennes en gestation.

Les femelles en chaleur sont autorisées à concourir en fonction des règles du pays organisateur. Cette information doit apparaître sur le site Internet du pays organisateur de l'épreuve. Cependant, les femelles en chaleur passeront en dernier. Elles doivent rester en dehors de l'aire de compétition et des environs jusqu'à ce que tous les autres chiens aient fini leurs exercices.

La règle générale est que les femelles qui doivent mettre bas dans les 4 semaines et celles qui viennent de mettre bas depuis moins de 8 semaines avant le jour du concours doivent être exclues de la compétition.

Les règles nationales peuvent indiquer une autre tolérance. Cette information doit apparaître sur la page Internet du pays organisateur de l'épreuve.

Dans les concours internationaux (FCI-CACIOB) et dans les championnats du monde (FCI-WWC), les chiennes qui doivent mettre bas dans les quatre semaines et les chiennes qui ont mis bas dans les douze semaines précédant le jour du concours, ne sont pas autorisées à concourir.

1.3.5. Les changements d'apparence.

Les chiens, dont la queue a été coupée ou les oreilles essorillées ou qui ont d'autres modifications d'ordre esthétique sont admis uniquement en conformité avec les dispositions légales de leur pays d'origine et du pays organisateur des épreuves.

Toutes les restrictions relatives à l'apparence du chien doivent être indiquées dans les règles nationales et doivent être publiées sur le site internet du pays.

1.3.6. Chiens castrés ou stérilisés.

Les chiens castrés ou stérilisés sont autorisés à concourir. (Voir article 7.1.7 des règles nationales)

1.3.7. Contrôle des chiens.

Si nécessaire, le juge peut examiner le chien en dehors du ring avant le début de la compétition. Les règles nationales peuvent exiger que tous les chiens soient contrôlés.

1.3.8. Autres règles.

Si un concours d'obéissance est organisé dans le cadre d'une exposition canine, on ne peut pas obliger le chien à participer à l'exposition canine.

Les règlements nationaux peuvent définir si une inscription spécifique et une appartenance à un club canin peuvent être exigées.

1.4. Conditions pour juger des compétitions d'obéissance.

Les juges des compétitions d'obéissance FCI doivent avoir l'expérience nécessaire et être habilités par l'organisation canine nationale de leur propre pays. (Voir article 7.2.1 des règles nationales)

Les qualifications et les compétences linguistiques des juges invités par d'autres pays seront vérifiées par leur Organisation Canine Nationale.

Habituellement, l'Organisation Canine Nationale (OCN - FCI) qui invite, contacte l'OCN du juge invité pour confirmer sa compétence.

Inadmissibilité pour cause de probabilité de partialité : Les réglementations nationales définissent les suspensions pour cause de probabilité de partialité.

Lors de concours internationaux avec CACIOB, les règles de suspension de la FCI doivent être suivies, ainsi que les règles d'inéligibilité du pays organisateur, sauf indication contraire.

1.5. Le Commissaire en Chef.

Un commissaire chef doit être désigné pour la compétition. Le commissaire en chef est responsable des modalités pratiques d'un concours d'obéissance et doit avoir les qualifications requises. Un commissaire qualifié doit diriger les exercices pour les classes 2 et 3. Ceci est également recommandé pour la classe 1. Si des compétiteurs étrangers participent au concours, il est recommandé de convenir d'un langage commun pour diriger les exercices.

En classe 3, le commissaire doit être capable de conduire les exercices en anglais ou dans un langage accepté par tous.

Si les exercices sont répartis et jugés par deux juges ou plus, il doit y avoir un nombre égal de commissaires. Il doit y avoir au moins 1 commissaire par ring. (Voir article 7.2.2 des règles nationales)

1.6. Gestion de la compétition.

Les concours d'obéissance sont sous la direction du juge (Chef) de la journée et du commissaire en chef. S'il y a plus d'un juge lors d'une compétition, l'un des juges est nommé juge en chef et président du jury.

Si des incidents non traités dans ce règlement et ces directives se produisent, le juge (ou jury dirigé par le juge en chef) décide comment procéder ou comment évaluer l'incident.

1.7. Obligations des conducteurs et équipement des chiens.

Les obligations d'un conducteur en tant que concurrent commencent lorsque le conducteur arrive sur le lieu de la compétition et se terminent après la cérémonie de remise des prix finale. Les conducteurs doivent se conformer au règlement et aux directives qui leurs sont données. Les conducteurs doivent avoir un comportement exemplaire et être vêtus de façon appropriée. Le juge peut disqualifier un conducteur de la compétition s'il ne respecte pas les règles où se comporte d'une manière inconvenante. La décision du juge est définitive et aucun compétiteur ne doit contester les décisions du juge.

Les concurrents doivent se présenter sur le lieu de la compétition 30 minutes avant le début du concours, alternativement, les conducteurs peuvent arriver et signaler leur présence, 30 minutes avant le début de sa classe, si cette possibilité a été donnée par l'organisateur.

Il est interdit de punir le chien.

Seuls les colliers ordinaires (coulissants ou à boucle) sont autorisés. Les colliers à pointes, ou électriques et les autres objets contraignants comme les muselières sont interdits. Cette interdiction s'applique du début, jusqu'à la fin de la compétition.

Il est obligatoire de porter un collier dans les exercices de groupe, dans toutes les classes. C'est au conducteur de décider si le chien porte ou non un collier dans les autres exercices. Il est recommandé que les chiens concourant dans les classes inférieures (Brevet et Classe 1), portent un collier.

En plus du collier, il est autorisé à porter un collier de protection contre les tiques ou autres arachnides ou insectes.

Dans les toutes les classes, les couvertures, manteaux, harnais, imperméables, chaussures, bandages, rubans, ...etc. sur le chien sont interdits pendant l'épreuve.

Le concurrent devra avoir le chien à sa gauche pendant et entre les exercices. En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent est autorisé à avoir le chien à sa droite pendant et entre les exercices. Cependant, le compétiteur ou son chef d'équipe doit discuter de cet arrangement avec le juge avant le début de la compétition. Tous les juges concernés doivent être informés et l'effet sur la notation doit faire l'objet d'un accord si plusieurs juges sont impliqués. Les arrangements exceptionnels doivent être justifiés et ne doivent causer aucun tort aux autres chiens et concurrents. Par exemple, si un concurrent est dans un fauteuil roulant, il sera placé en bout de ligne dans les exercices de groupe afin qu'aucun autre chien ne doive passer devant.

1.8. Comportement des chiens / Disqualification.

Un chien qui, à n'importe quel moment de la compétition (avant, pendant ou après la compétition), mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer des personnes ou d'autres chiens est disqualifié du concours avec effet immédiat. Tous les points sont perdus même si le chien a terminé son parcours. Lors d'un concours sur deux jours, la disqualification est également valable pour le deuxième jour et le chien ne peut pas concourir.

L'incident est noté dans le carnet de travail du chien et un rapport doit être envoyé à l'organisation canine nationale pour laquelle le chien concourt ainsi qu'à l'organisation canine nationale du pays organisateur de la compétition.

En plus des actions mentionnées ci-dessus, les règles nationales doivent être respectées.

1.9. Autres règles.

Entraînement dans le ring

La règle générale est qu'aucun entraînement n'est autorisé le jour de la compétition. Un concurrent n'est pas autorisé à pénétrer dans le ring de compétition, avec ou sans son chien, à moins d'avoir obtenu la permission d'une personne habilitée (Juge en chef).

Un concurrent qui s'entraîne sciemment dans le ring, avant la compétition ou pendant les pauses est disqualifié.

Exercices de groupe

Dans les exercices de groupe

- exercice 1 de la classe 1 et 2, le minimum de chiens par groupe est de 3, le maximum de 6. Exceptionnellement un groupe peut être constitué de 7 chiens.
- exercices 3.1 et 3.2 de la classe 3, le minimum de chiens par groupe est de 3 et le maximum de 4, sauf s'il n'y a que 5 chiens dans la classe 3.

Dans le cas de concours de qualification, concours de championnat, concours internationaux (FCI-CACIOB), le juge chef peut prendre la décision de prendre 5 chiens dans le groupe, en informant le commissaire en chef.

2. ORGANISATION PRATIQUE ET ÉQUIPEMENTS.

Déroulement du concours, nombre de participants, dimensions du ring et matériel nécessaire.

2.1. Déroulement de la compétition.

Le juge (juge en chef, juge référent, président du jury) a le droit, après avoir consulté le comité d'organisation, de décider l'ordre des exercices de la compétition et leur regroupement. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents d'une même classe.

2.2. Temps journalier de jugement et nombre de concurrents.

La compétition doit être planifiée pour que la fonction de juge ne dure pas plus de 6 heures environ par jour.

Les règles nationales du pays organisateur doivent être respectées.

Il faut noter que le temps nécessaire pour juger un certain nombre de chiens dépend de l'organisation de la compétition, du commissaire, du juge et des races participantes.

Temps de jugements approximatifs :

Classe 1 :

Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 30 chiens par jour en Classe 1. Juger 6 chiens prend approximativement une heure.

Classe 2 et 3 :

Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 25 chiens par jour en classes 2 et 3. En classe 2 juger 4 chiens prend environ une heure. En classe 3 juger 7 chiens prend environ deux heures.

Si plusieurs juges sont nommés, chacun jugera les exercices qui lui sont attribués pour tous les chiens participants. Dans ce cas, le nombre de chiens peut être plus important.

2.3. Taille du ring d'obéissance et nombre d'exercices.

La taille du terrain d'obéissance pour une compétition en salle devrait être au moins de 20 m x 30 m en classes 2 et 3. Si la compétition se déroule à l'extérieur, la taille idéale du terrain est d'au moins 25 m x 40 m. En classe 1, le terrain peut être légèrement plus petit. Le ring peut aussi être plus petit si les épreuves sont réparties sur 2 terrains ou plus et que les exercices nécessitant moins d'espace soient regroupés. Le terrain doit être tracé de façon claire. C'est au juge de décider si la taille du terrain est acceptable ou non. Toutes les dimensions indiquées dans les exercices sont approximatives.

2.4. Equipement.

Il est de la responsabilité du comité d'organisation de tenir à disposition l'équipement suivant, ainsi que les règles, les directives et toute autre instruction nécessaire sur le lieu de la compétition.

2.4.1. Haies :

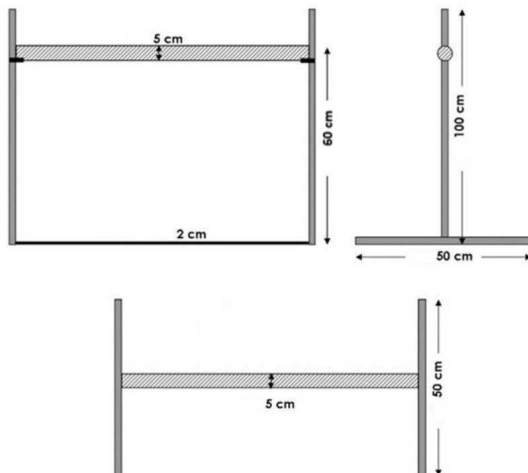
Figure des haies ouvertes des exercices 1.7, 2.9 et 3.8 :

La hauteur maximale pour les classes 1 et 2 est de 50 cm et pour la classe 3, la hauteur maximale est de 60 cm.

La barre repose librement, de sorte qu'elle peut descendre d'un côté ou de l'autre. Il peut y

avoir une fine barre de connexion en bas, à une hauteur maximale de 2 cm du sol. Il est recommandé que les supports de la barre soient concaves, afin que le vent ne fasse pas tomber la barre facilement. Il ne doit y avoir aucun support supplémentaire pour la barre, seulement ceux sur lesquels repose la barre. La longueur des pieds doit être d'au moins 0,5 mètre.

Haies ouvertes



2.4.2. Objets :

- a) Trois séries (Petits, moyens, grands) d'haltères en bois.
 Pour la classe 3, trois séries de 3 haltères de taille identique.
 Pour la classe 2, trois séries de 2 haltères de taille identique.
 Pour la classe 1, un haltère de chaque taille doit être disponible. Le conducteur peut proposer son propre haltère (entièrement en bois). Le juge doit vérifier que l'haltère remplit les conditions requises.

Chaque série diffère en taille et poids afin de convenir aux différentes tailles de races, les petites, les moyennes et les grandes races. Le poids du plus gros ne doit pas être de plus de 450 g. Cependant, le conducteur peut choisir la taille qu'il préfère.



- b) Des objets en bois d'environ 2 cm x 2 cm x 10 cm sont nécessaires pour l'exercice de l'odorat, pour les classes 2 et 3.
 En classe 2, le nombre d'objets est de 6 fois le nombre de chiens en compétition
 En classe 3, le nombre d'objets est de 8 fois le nombre de chiens en compétition.

2.4.3. Cônes et marqueurs :

Modèles pour le groupe de cônes dans les exercices 1.8, 2.9 et 3.8 :

Ce sont des suggestions pour ex 1.8, ex 2.9 et ex 3.8. Il est important que la surface demandée soit respectée, c'est-à-dire que la largeur et la profondeur doivent être d'environ 60 à 80 cm. Les cônes peuvent être de couleur différente ou de la même couleur, mais la même couleur doit être utilisée pour tous les concurrents d'une même classe. Les cônes doivent être de la même hauteur.

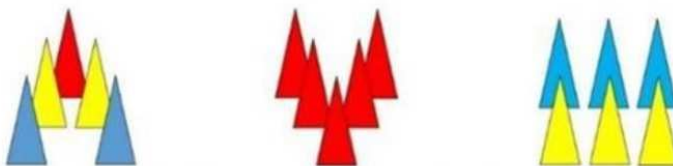
Dans toutes les compétitions de championnat, un groupe de cônes doit être utilisé. Un baril peut être utilisé dans les compétitions ordinaires.

La largeur et la profondeur du groupe de cônes doivent être d'environ 60 à 80 cm. La hauteur doit être de 40 à 50 cm.

En supposant que la base d'un cône mesure environ 25 cm x 25 cm, nous obtenons 75 cm en plaçant trois cônes côte à côte/l'un après l'autre. Cela laisse la possibilité d'avoir un espace d'environ 2 à 3 cm entre les cônes.

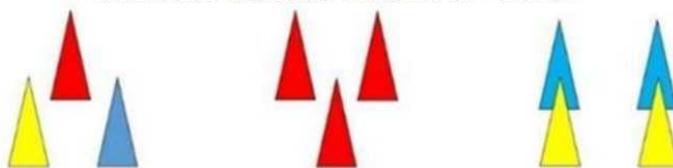
En plaçant deux cônes (quatre cônes formant un carré), l'espace entre les cônes peut être d'environ 20 cm.

Il est recommandé qu'en classe 1, les cônes soient rapprochés et donc d'utiliser plus de cônes, afin qu'il y ait moins de tentation de courir entre les cônes.

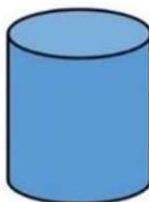


Motifs pour le groupe de cônes

La surface des cônes doit couvrir 0,4 - 0,5 m²,
la hauteur du cône environ 40 - 50 cm



Alternative,
un baril d'un diamètre d'environ de 50 - 70 cm



Un nombre suffisant de marqueurs, de cônes doivent être disponibles pour indiquer si nécessaire, par exemple, le point de départ et de fin d'exercices, changement de direction, etc. Les marqueurs et les cônes doivent être appropriés et répondre à leur objectif. En choisissant leur taille, leur visibilité et leur couleur, il faut tenir compte de leur fonction, c'est-à-dire sont-ils destinés au chien, au conducteur, au juge et ou au commissaire. Par exemple, les cônes pour les coins du carré doivent mesurer environ 15 cm et être visibles depuis le départ de l'exercice. Quelques cônes, demi-sphères, rubans, tubes indiquant des distances ou des endroits, placés discrètement, pour donner un ordre au chien.

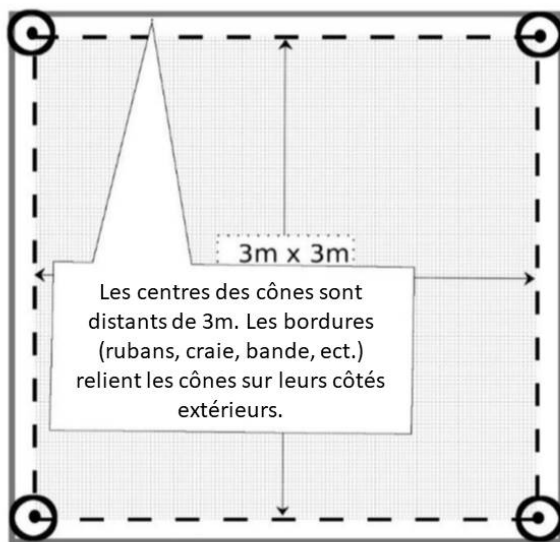
2.4.4. Autres équipements.

Un panneau d'affichage des feuilles de pointage devrait être disponible.

Un panneau où les positions à distance seront écrites ou dessinées ou un panneau d'affichage électronique.

Craie, peinture en bombe (non toxique), ruban adhésif ou tout autre moyen de marquage qui pourrait être utilisé pour identifier, par exemple, le point de départ d'un exercice, le carré et les cercles.

Précision pour le carré : placement des limites et des cônes du carré pour les exercices 1.5, 2.5 & 3.6.



3. CLASSES, EXERCICES ET COÉFFICIENTS.

Il est recommandé que les programmes nationaux d'obéissance incluent une classe débutante ou novice que le chien devra passer avant d'entrer en classe 1.

Classe 1	Exercice	Coeff.	Points
1	Absence assise en groupe (1 minute, conducteur à vue)	3	30
2	Suite au pied	4	40
3	Blocage debout, Assis ou Couché en marchant	3	30
4	Rappel	4	40
5	En avant dans le carré et couché	4	40
6	Positions à distance	4	40
7	Saut de haie avec rapport d'un haltère bois.	4	40
8	Envoi autour d'un groupe de cône (ou baril) et retour	4	40
9	Impression générale	2	20
	Total	32	320

Classe 2	Exercice	Coeff.	Points
1	Absence couchée en groupe (2 mn concurrent hors vue)	3	30
2	Suite au pied	4	40
3	Blocage debout / assis / coucher en marchant	3	30
4	Rappel avec blocage debout	3	30
5	En avant dans le carré, couché et rappel	4	40
6	Rapport d'objet directionnel	3	30
7	Odorat et rapport	3	30
8	Positions à distance	4	40
9	Envoi autour d'un groupe de cônes (ou baril), arrêt et saut de haie.	3	30
10	Impression générale	2	20
	Total	32	320

Classe 3	Exercice	Coeff.	Points
1	Absence assise en groupe (2 mn, conducteurs hors vue)	2	20
2	Absence couchée en groupe pendant 1 minute, et rappel	2	20
3	Suite au pied	4	40
4	Debout assis couché en marchant	3	30
5	Rappel avec blocage debout, assis et couché	3	30
6	En avant avec directions, couché et rappel	4	40
7	Rapport d'objet directionnel	3	30
8	Envoi autour d'un groupe de cônes (ou baril), arrêt, rapport d'objet et saut de haie.	4	40
9	Odorat et rapport	3	30
10	Positions à distance	4	40
	Total	32	320

Les règles et directives de la classe 3 doivent être appliquées aux concours d'obéissance internationaux, où un CACIOB et une réserve de CACIOB peuvent être attribués. Ces règles sont en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

4. NOTES, RÉCOMPENSES, PASSAGE À LA CATÉGORIE SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE.

4.1 Notes et points.

Introduction à l'évaluation et au classement des exercices d'obéissance :

Le juge indique des points lors de l'évaluation des exercices. Un coefficient a été déterminé pour chaque exercice. Les coefficients vont de 2 à 4. Les coefficients des exercices sont énumérés dans la partie III.

En multipliant les points par le coefficient, on obtient la note attribuée à chaque exercice. La note finale est obtenue en additionnant la somme de ces notes. Les qualificatifs sont : Excellent, Très bon et Bon. Les points nécessaires pour obtenir la note finale sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les points qui peuvent être attribués pour les exercices sont :

$$0 - 5 - 5 \frac{1}{2} - 6 - 6 \frac{1}{2} - 7 - 7 \frac{1}{2} - 8 - 8 \frac{1}{2} - 9 - 9 \frac{1}{2} - 10$$

Tableau pointage et qualificatif :

Qualificatif	Maximum sur 320	Points
Excellent	80 %	256 – 320 points
Très bon	70 %	224 - moins de 256 points
Bon	60 %	192 - moins de 224 points
Non classé	Non classé	Moins de 192 points

4.2 Echec et disqualification.

La disqualification conduit à la cessation de l'exercice, et à la perte de tous les points attribués. Le chien ne peut pas continuer les exercices restants de l'épreuve.

Rater un exercice conduit à la perte de tous les points de cet exercice spécifique. Le chien peut continuer les exercices restants.

L'utilisation des cartons jaunes et rouges.

En Classe 3 les cartons jaunes et rouges sont utilisés.

Le **carton jaune** indique un avertissement. Le juge peut donner un avertissement sur la base des actions du conducteur ou du chien.

Si le juge montre un carton jaune, **10 points sont retirés** du score final. Si le juge montre un deuxième carton jaune, la disqualification suit.

Un **carton rouge** indique la disqualification.

L'utilisation d'un carton jaune/rouge en compétition avec plusieurs juges.

Deux juges ou plus sur des rings séparés.

- Quand 2 juges officient séparément (2 rings, différents exercices), un carton rouge (le premier) conduit à la disqualification.

- b.** Si l'un des juges a montré un carton jaune sur un exercice, par exemple dans le premier ring, les autres juges (deuxième ou troisième juge) ne doivent pas en être informés. Tous les juges travaillent indépendamment. Le carton jaune est noté et si un carton jaune est montré par un des juges suivants (deuxième ou troisième), la secrétaire le note et informe ensuite le juge qu'un carton jaune avait déjà été donné plus tôt. Il y a donc disqualification. Evidemment 2 cartons jaunes donnés par le même juge entraînent également une disqualification.

Deux juges ou plus dans le même ring.

Si l'un des juges veut avertir (carton jaune) ou disqualifier (carton rouge) un concurrent, il en informe les autres juges et l'ensemble du jury décide. C'est de préférence au juge en chef (président du jury) de montrer le carton, s'il est dans le ring.

4.3 Montée et descente :

Un chien qui a obtenu un excellent (1er prix) dans une classe, dans n'importe quel pays appliquant ces règles et directives, peut passer à la classe suivante.

Un chien ne doit pas passer à la classe suivante avec un résultat inférieur à 1 excellent.

Un chien peut concourir dans sa classe jusqu'à ce qu'il ait obtenu 3 excellents par pays.

Il appartient au règlement national de préciser combien de concours sont autorisés dans une classe après le troisième excellent ou combien de temps un chien peut concourir après son troisième excellent, avant de devoir passer à la classe suivante.

(Voir article 7.1.4 des règles nationales)

4.4 Exceptions au passage à la classe supérieure :

Il appartient aux décisions nationales de décider dans quelles circonstances un chien peut rester dans une classe ou descendre pour concourir dans une classe inférieure. Une telle latitude peut concerner par exemple les vétérans de plus de 8 ans ou de 10 ans. Il est recommandé que ces exceptions ne concernent pas les concours de classement ou les compétitions de championnat par équipes, si elles ne sont pas spécifiquement définies comme telles.

Les informations concernant le passage à la classe supérieure, le maintien dans une classe et le passage à la classe inférieure doivent être indiquées dans le règlement national d'obéissance et ces informations doivent être disponibles sur les pages web nationales de l'organisation canine nationale.

S'il n'y a pas d'indication dans les règles nationales, il est présumé qu'un chien monte dans la classe supérieure après 3 excellents et qu'il n'est pas autorisé à descendre.

(Voir article 7.1.4 des règles nationales)

4.5 Ordre de classement :

Si deux ou plusieurs chiens obtiennent le même nombre de points et s'il est souhaitable d'avoir un classement final, les résultats des exercices suivants doivent être additionnés :

Classe 1 : 1.2 (Suite au pied) & 1.4 (Rappel) & 1.5 (En avant dans le carré) et 1.9 (Impression générale)

Classe 2 : 2.2 (Suite au pied), 2.4 (Rappel), 2.5 (En avant dans le carré) et 2.10 (Impression générale).

Classe 3 : 3.3 (Suite au pied), 3.5 (Rappel) et 3.6 (En avant dans le carré)).

Dans la classe 3, les trois exercices mentionnés ci-dessus doivent être répétés si deux chiens ou

plus ont obtenu le même nombre total de points.

Dans les classes 1 et 2, si l'addition des points donne le même résultat, l'impression générale la plus élevée est prépondérante. Si celle-ci ne détermine pas l'ordre, les exercices mentionnés ci-dessus sont répétés.

Les nouveaux résultats, cependant, ne doivent pas être enregistrés comme un résultat pour ce concours ni être inscrits dans le livret de résultats du chien comme résultat officiel du concours.

4.6 Rubans et récompenses :

Les couleurs des rubans et rosettes d'obéissance sont traditionnellement noir - rouge - jaune. Il est recommandé d'attribuer une médaille, un emblème, un trophée ou un diplôme après 3 excellents dans une classe.

4.7 Champion d'Obéissance et Certificat International d'Obéissance FCI-CACIOB.

4.7.1 Champion national d'obéissance.

Il est recommandé qu'un chien obtienne le titre de Champion d'Obéissance de sa nation lorsqu'il a obtenu 3 excellents dans la classe la plus élevée, la classe 3. L'excellent doit être attribué par au moins deux juges différents, séparément.

Il est recommandé qu'un chien puisse recevoir le titre de Champion d'Obéissance d'un autre pays une fois qu'il est champion d'obéissance de son propre pays et a reçu un excellent d'un autre pays, le pays concerné.

4.7.2 Certificat international d'obéissance (FCI-CACIOB).

Le chien vainqueur (avec deux testicules s'il s'agit d'un mâle) reçoit le FCI-CACIOB s'il a obtenu le résultat excellent / 1er prix, et le chien classé deuxième (avec une restriction similaire) se voit attribuer le FCI-CACIOB de réserve si le résultat est excellent. Pour que ces prix soient confirmés par la FCI, les chiens doivent être inscrits au livre des origines d'une nation membre ou partenaire contractuel de la FCI. Un prix ou une rosette est remis au chien qui obtient le FCI-CACIOB et à celui qui obtient le FCI-CACIOB de réserve.

De préférence, les couleurs doivent être les couleurs de l'obéissance (noir - rouge - jaune) et inclure les couleurs indiquant FCI-CACIOB (blanc) et FCI-CACIOB de réserve (orange) [par ex, la rosette de base et les bandes sont blanches (orange) et les rosettes plus petites sur le dessus sont noires - rouges - jaunes]. Les textes FCI-CACIOB et réserve FCI-CACIOB doivent également être affichés.

5. RÈGLES GÉNÉRALES ET DIRECTIVES POUR L'ÉCUTION ET LE JUGEMENT DES EXERCICES.

Les règles et directives pour l'exécution et le jugement des exercices comprennent

- A) Une partie générale qui concerne l'exécution et le jugement de tous les exercices des classes 1, 2 et 3.
- B) Une partie qui décrit la disposition, l'exécution et le jugement des exercices individuels.

A défaut d'indication contraire dans les exercices individuels, les présentes règles générales et les indications pour l'exécution et le jugement des exercices, s'appliquent à tous les exercices. Si des incidents se produisent qui ne sont pas couverts par ces règlements et directives, le juge décide de la manière de procéder ou d'évaluer l'incident. La décision du juge est définitive et aucun concurrent ne peut contester les décisions du juge.

5.1. Directives générales pour l'exécution et le jugement de tous les exercices.

Ces directives générales sont suivies dans tous les exercices, sauf indication contraire dans la description des exercices.

5.1.1. Exécution des exercices :

1. Le règlement national peut stipuler que tous les chiens doivent être contrôlés avant d'être autorisés à entrer dans le ring, et le règlement national peut également stipuler que le juge puisse manipuler ou toucher le chien.

2. Le juge peut choisir l'ordre dans lequel les exercices sont exécutés. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents.

Le conducteur est autorisé à ne pas exécuter un ou plusieurs exercices. Le conducteur doit informer le commissaire et le juge à l'avance des exercices qu'il va omettre, de préférence avant le début de la compétition, mais dans tous les cas, avant de prendre la position de départ d'un exercice.

En cas de non-exécution d'un ou de plusieurs exercices de groupe, il est bon de le signaler à temps, afin que l'on puisse en tenir compte lors de la planification des groupes.

Dans certains pays, les règles nationales peuvent exiger la participation aux exercices de groupe. Cela doit être mentionné séparément.

3. Les exercices commencent et se terminent avec le chien en position de base. La position de base est définie comme la position assise sur le côté gauche du conducteur.

4. Le conducteur marche à un rythme normal dans tous les exercices, à l'exception des exercices de la suite au pied. L'exercice de la suite au pied peut également inclure un rythme rapide et lent selon la classe.

5. Tous les exercices commencent lorsque le commissaire a dirigé le conducteur et le chien vers le point de départ, que le chien est assis en position de base et que le commissaire a annoncé « L'exercice commence » où « L'exercice débute ».

Les exercices en groupe commencent lorsque les conducteurs et leurs chiens sont en place au départ de l'exercice, et que le commissaire annonce « L'exercice commence » où « L'exercice débute ».

6. Le conducteur doit ordonner à son chien de se mettre en position de base au point de départ et être prêt à commencer l'exercice dans un court délai. Dans la classe 1, la tolérance peut être légèrement plus grande que dans les classes 2 et 3 dans lesquelles les conducteurs doivent être

prêts à mettre leur chien en position de base et à commencer l'exercice très peu de temps après avoir atteint le point de départ.

7. Tous les exercices sont terminés lorsque le commissaire a annoncé "Exercice terminé" ou "Merci".

8. Dans tous les exercices, sauf indication contraire, le commissaire donne l'autorisation au conducteur de commander le chien dans toutes les phases de l'exercice, même si ce n'est pas systématiquement écrit dans les exercices.

9. Il appartient au conducteur de décider s'il doit ou non donner un deuxième commandement / un commandement supplémentaire et quand le donner.

10. Les indications des commissaires mentionnés dans ce règlement ne sont que des exemples. Il est important que les indications soient données distinctement et clairement pour les conducteurs et les juges. Un volume excessif n'est cependant pas recommandé.

11. Il n'est pas permis d'indiquer ou de montrer des lieux et des directions au chien avant ou pendant les exercices (autres que ceux relatifs à l'exercice en cours), ou au point de départ. Un tel comportement entraînera l'échec de l'exercice.

5.1.2. Port d'un collier et d'une laisse :

12. En classe 1, le conducteur peut entrer dans le ring avec le chien en laisse. Pendant toute la durée de l'exercice, le conducteur doit garder la laisse invisible pour le chien. Le conducteur peut également la laisser à la table des commissaires ou à l'extérieur du ring. Il peut remettre la laisse au chien après la fin de son parcours, lorsqu'il quitte le ring. Le chien doit porter un collier pendant les exercices de groupe. Il est recommandé que le chien porte également un collier pendant les exercices. En outre, un collier pour la prévention des tiques et autres insectes est autorisé.

13. Dans les classes 2 et 3, le conducteur doit laisser la laisse du chien à l'extérieur du ring ou à la table des commissaires. Ceci s'applique à tous les exercices. Le chien doit porter un collier pendant tous les exercices de groupe. Il appartient au conducteur de décider si le chien porte un collier ou non pendant les autres exercices. En outre, un collier pour la prévention des tiques et autres insectes est autorisé.

14. Le chien doit se trouver sur le côté gauche du conducteur entre les exercices. Le chien n'a pas besoin d'être en position de base et sous commandement, mais il doit être à côté du conducteur et sous contrôle.

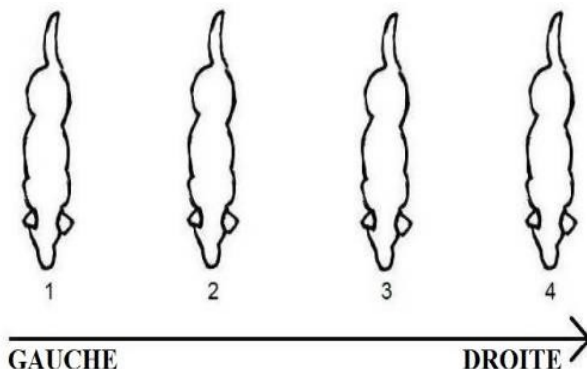
Si, pour une raison ou une autre, il y a un retard lors du passage d'un exercice à l'autre, il est permis de donner au chien, l'ordre de se coucher, mais le chien ne doit pas être rappelé de la position couchée (ou de toute autre position) pour continuer les exercices. Le conducteur doit aller vers le chien et ils doivent se rendre ensemble au point de départ suivant.

15. Le conducteur doit se déplacer de manière normale en utilisant des trajectoires droites. Les mouvements indéfinis ou ambigus, les gestes, signaux ou langage corporel exagérés et les mouvements non naturels des extrémités entraînent une baisse de la note. Les virages et les demi-tours doivent être effectués à 90° et 180°, et après les virages, le conducteur doit revenir en utilisant son chemin initial.

16. Dans les exercices où le chien est dépassé, la distance entre le chien et le conducteur doit être d'environ 0,5 mètre. Le conducteur peut passer le chien des deux côtés, sauf indication contraire dans l'exercice.

17. Les directions droite et gauche (par exemple, dans le rapport d'objet directionnel) sont définies du point de vue du conducteur, c'est-à-dire que le conducteur regarde à sa droite ou à sa gauche lorsqu'il dirige le chien depuis le point de départ.

Dans les exercices de groupe, les positions sont prises de gauche vers la droite lorsque l'on fait face aux chiens, et la reprise des chiens est effectuée de la droite vers la gauche.



18. Le conducteur n'est pas autorisé à toucher le chien, à le caresser ou à lui donner d'autres formes d'encouragement pendant les exercices. Un tel comportement entraînera l'échec de l'exercice. De légers encouragements (par exemple, dire "C'est bien - bien fait" où donner quelques tapes légères) sont autorisés après la fin de l'exercice.

19. Les friandises ou les jouets, tels que les balles ou autres jouets, ne sont pas autorisés dans le ring, ni pendant ni entre les exercices. Si le juge constate qu'un concurrent a ou utilise des friandises ou des jouets sur le ring, il sera disqualifié.

20. Dans les exercices de direction, le conducteur n'est pas autorisé à montrer des directions ou à toucher le chien au point de départ, même avant l'exercice. Ceci fera échouer l'exercice. Un "toucher de la main" est toutefois autorisé une fois au point de départ, avant le début de l'exercice. Il doit être rapide, ne doit pas donner l'impression de montrer des directions et cela doit être le chien (museau) qui vient toucher la paume du conducteur, et non le conducteur qui touche le chien.

21. En cas d'encouragement excessif, de jeu, de saut dans les bras du conducteur, de passer entre les jambes du conducteur, d'agitation excessive, le juge avertira le conducteur et :

- dans les classes 1 et 2, le juge notera ce comportement dans l'impression générale.
- dans la classe 3, le juge montrera le carton jaune,
- dans toutes les classes, un deuxième incident entraînera la disqualification du chien.

22. Le juge a le droit d'arrêter un exercice si le chien montre une incapacité ou un manque de volonté évidente pour l'exécuter (réticence à l'exécuter). Un tel exercice est raté.

5.1.3. Agissement incorrect, aboiement et gémissement :

23. Le juge a le droit d'interdire à un chien de continuer à participer à la compétition s'il n'agit pas correctement ou s'il dérange par des aboiements ou des gémissements continus.

24. Les aboiements et les gémissements pendant un exercice a également un effet sur les points attribués.

25. En cas d'aboiement ou de gémissement pendant et entre les exercices, le juge peut donner un premier avertissement et :

- dans les classes 1 et 2 noter ce comportement dans l'impression générale.
- dans la classe 3, montrer le carton jaune.
- Si le comportement mentionné ci-dessus continue, le juge disqualifiera le chien.

26. La hauteur des haies ou des sauts (dans une classe ou un exercice) ne doit pas

dépasser approximativement la hauteur du chien au garrot et donc la hauteur des haies doit être élevée ou abaissée en conséquence.

Dans les classes 1 et 2, la hauteur maximale est de 50 cm et dans la classe 3 de 60 cm.

5.1.4. Suite au pied :

27. Dans toutes les classes, la suite au pied est effectuée sans laisse.

28. Le chien non tenu en laisse doit suivre le conducteur de bon gré, en marchant sur le côté gauche du conducteur, son épaule parallèle au genou gauche du conducteur et en le suivant en ligne parallèle. La distance entre le chien et le conducteur doit être constante. Cette distance dépend dans une certaine mesure de la taille du chien. Le chien ne doit pas s'appuyer sur le conducteur, le toucher ou le déranger de quelque manière que ce soit ou vice-versa sont des fautes graves.

Selon la classe, la marche au pied est testée à deux ou trois vitesses : normale, lente et rapide. La suite au pied comprend également, selon la classe, des virages à droite et à gauche, des demi-tours et des arrêts, ainsi que des pas dans toutes les directions. Ces exercices sont décrits plus en détail dans la description des exercices de la suite au pied des différentes classes.

Le conducteur doit marcher normalement et différencier clairement toutes les allures requises dans l'exercice (normale, lente et rapide). Le conducteur doit bouger ses bras et ses pieds de façon naturelle pendant les exercices et ne doit en aucun cas aider à la prise d'élan en utilisant le langage corporel, y compris par exemple les mains ou les pieds.

Le chien doit se déplacer de manière naturelle. Le chien peut regarder le conducteur et **montrer de l'engagement**.

C'est même préférable, mais cela ne doit pas conduire à une position anormale de la tête ou du corps ou à un angle anormal de la tête, de l'encolure et de la colonne vertébrale, par exemple, l'angle entre la tête et le corps du chien, ne doit pas être supérieure à 90°.

29. Dans les exercices de la suite au pied, le conducteur peut choisir de faire les virages (virage à 180°) à gauche ou à droite. Le "virage allemand" est également acceptable (le chien tourne autour du conducteur de façon assez serrée du côté droit). Le conducteur doit, lorsqu'il fait un demi-tour, revenir approximativement par le même chemin.

30. Les virages à gauche et à droite pendant la suite au pied doivent être à angle droit (90°). Le conducteur ne doit pas tourner la tête, ne doit pas tourner les épaules ou utiliser tout autre langage corporel ou donner des signaux avec les mains ou les pieds.

31. Un ordre peut être donné à chaque départ, lors d'un changement de vitesse et lors de pas dans différentes directions, ainsi que lors des quarts de tours et des demi-tours en position d'arrêt.

32. Lorsque le conducteur s'arrête, le chien doit prendre la position de base immédiatement et sans commandement.

33. La marche arrière sur de plus longues distances dans les classes 2 et 3 doit commencer par un arrêt et se terminer par un arrêt.

Notez que dans la classe 3, exercice 4 (positions en marchant), l'exercice doit commencer par un arrêt et se terminer par un arrêt.

Voir les directives générales pour juger la suite au pied § 63 et les descriptions spécifiques pour exécuter la suite au pied dans chaque classe.

Les indications ci-dessus doivent tenir compte de la race.

5.1.5. Commandements et signaux manuels :

34. Les ordres de commandement, indiqués dans ces directives, sont des recommandations. D'autres ordres suffisamment courts sont acceptables comme commandements.

35. Le commandement "Au pied" peut être donné à chaque début d'exercice et le commandement "reste" est autorisé dans les exercices où le conducteur quitte le chien ou se détourne de lui.

36. Tous les commandements doivent être des commandements vocaux, c'est-à-dire que les commandements vocaux doivent être utilisés dans tous les exercices et être distincts. Le juge doit avoir la possibilité d'entendre clairement les commandements donnés au chien. Un volume excessif n'est cependant pas souhaitable et peut faire baisser la note.

Dans certains exercices, des signaux manuels peuvent être utilisés en plus d'un commandement vocal, mais le signal manuel doit être donné simultanément avec le commandement vocal. Si un signal de la main est autorisé, cela sera indiqué dans l'exercice. Les signaux manuels doivent être brefs et ne pas dépasser la durée de l'ordre vocal et ne pas inclure d'autre langage corporel.

Une ou deux mains peuvent être utilisées dans les exercices de rappel sur les arrêts, et dans les exercices de contrôle de la distance. Une seule main est autorisée pour diriger le chien.

37. Le concept de langage corporel désigne le fait de bouger son corps (sans nécessairement faire de pas), de se tordre ou tourner le corps, tourner la tête ou hausser les épaules, ainsi que donner des signaux avec les pieds ou les mains. Cela réduit la note en fonction de la gravité et de la situation.

Le conducteur peut tourner rapidement la tête dans la direction où le chien est envoyé et le conducteur peut également tourner la tête lors du rappel du chien lorsqu'il est dans le carré.

38. Faire des pas, dans des situations où le conducteur doit rester immobile, fera échouer l'exercice.

39. Les signaux de la main ne sont jamais autorisés lorsque le chien est à côté du conducteur en position de base. Cela entraînera une forte réduction de la note, la réduction étant de 2 à 4 points en fonction de la force, de la situation et de la durée. Si un autre langage corporel est constaté, la réduction est toujours encore plus importante.

40. Dans les exercices où le chien est dirigé ou doit être redirigé, les signaux de la main sont autorisés simultanément avec les commandements vocaux lorsque le chien est à distance. Ces exercices, ou parties d'exercices sont l'envoi autour d'un groupe de cônes ou baril, l'envoi dans un cercle et dans un carré et l'envoi pour rapporter le bon haltère. Il ne faut pas réduire la note pour un signal manuel simultanée, mais seulement pour les commandements supplémentaires ou les commandements de redirection.

5.1.6. Exercices de rappel et de rapport :

41. Il est permis d'inclure le nom du chien dans l'ordre de rappel dans tous les exercices de rappel / toutes les situations de rappel. Le nom et l'ordre doivent être étroitement liés de sorte que le nom et l'ordre ne donnent pas l'impression de deux ordres distincts. Il est également permis de simplement d'utiliser le nom du chien.

42. Dans les exercices de rappel et de rapport, le chien peut soit venir directement à la position de base, soit venir s'asseoir d'abord devant le conducteur. S'il s'assied devant le conducteur, le chien doit, au commandement (après autorisation du commissaire), prendre rapidement la position de base. Ceci s'applique également dans le cas du saut de la haie.

43. Dans les exercices de rappel et de rapport, le juge n'a pas besoin de savoir si le chien devait prendre directement la position de base ou après s'être assis devant le conducteur. Si l'exercice

est exécuté avec élégance, une note élevée (excellent) peut être attribuée indépendamment de l'intention du chien.

44. Si un haltère est lancé involontairement vers un endroit non satisfaisant (en dehors du ring ou à un endroit où il ne peut être atteint ou n'est pas lancé par-dessus la haie ou sur une distance trop courte), il doit être relancé. Cela entraîne toutefois une réduction de 2 points. Si le deuxième lancer n'est pas réussi, l'exercice est raté (0 point).

45. Il n'est pas permis de laisser le chien prendre l'objet ou l'altère avant les exercices. Si cela se produit, pas plus de 5 points peuvent être attribués dans la classe 1. Dans les classes 2 et 3, l'exercice est raté.

46. Le conducteur est libre de choisir la taille des haltères avec lesquels il va travailler. Le conducteur peut utiliser ses propres haltères. Le juge vérifie que l'altère du conducteur est acceptable.

5.1.7. Juger les exercices.

Introduction aux principes de base du jugement des exercices.

Un principe de base du jugement est que la note est diminuée lorsque des erreurs sont commises. Certaines erreurs entraînent une baisse de 1 point, certaines une baisse de 2 points, d'autres une baisse de 3 points, etc. La baisse dépend de l'erreur.

Nous appliquons également le principe selon lequel nous avons la même baisse, dans tous les exercices et toutes les classes, pour la même erreur. Ainsi, l'abaissement pour une erreur ne dépend pas, dans la plupart des cas, de la classe ou de l'exercice.

L'essentiel de ces principes est que la réduction concerne l'erreur. L'erreur peut être :

le chien (ou le conducteur) fait quelque chose de mal, le chien (ou le conducteur) omettant de faire quelque chose sur commande, le chien agissant de son propre chef.

Une erreur peut également être un manque de volonté, une réticence, etc.

Dans certains cas, un ordre supplémentaire est nécessaire, par exemple si le chien n'a pas obéi à un ordre de coucher au départ. Il a donc besoin d'un ordre supplémentaire pour qu'il se couche. L'erreur était de ne pas se coucher.

Dans certains cas, AUCUN nouvel ordre n'est nécessaire, par exemple, le chien se tient debout ou se couche là où il devrait, mais il l'a fait sans ordre.

La chute de point doit être la même, qu'un nouvel ordre soit nécessaire ou non. Il n'y a donc pas de baisse de point supplémentaire simplement parce qu'un nouvel ordre est nécessaire.

En général, si le chien a désobéi au premier commandement,

- le couché pour un deuxième commandement / un commandement supplémentaire dans les classes 2 et 3 est de 2 points et
- la perte dans la classe 1 est de 1 point, en outre
- il existe des situations dans lesquelles la perte pour un commandement supplémentaire peut être de 1 à 2 points. Ces situations sont spécifiques à certains exercices et indiquées les directives de jugement des exercices.

Note : Dans la classe 1, il y a, en ce qui concerne un deuxième commandement, quelques exceptions, telles que la désobéissance à un rappel implique la perte de 2 points pour un second rappel et désobéir à un ordre de changement de position pour la première fois fait perdre 2 points.

Voir une description plus détaillée dans les directives de jugement des exercices.

Quelques exemples d'erreurs et de réduction de points :

- Pour une mauvaise position dans tous les exercices 2 points doivent être enlevés, sauf pour

les exercices de position en marchant et des positions à distance.

Par exemple, dans les exercices de rappel avec arrêts, dans le cercle ou le carré, à condition que les arrêts aient été parfaits à tous les égards, la perte pour une mauvaise position est de - 2 points. Pour une mauvaise position, le maître ne doit pas nécessairement donner un ordre de correction. Cela n'améliore pas la note. Dans certains cas, le conducteur peut donner un ordre de correction. Cela ne devrait pas être une cause de nouvelle baisse, à condition que le chien ait obéi rapidement, et que le résultat soit parfait sur le commandement supplémentaire. Notez les exceptions décrites dans les exercices, par exemple pour les positions à distance.

- Dans de nombreux exercices, un arrêt tardif fait perdre 3 points, ou peut dans certains cas faire échouer l'exercice.

- Les actions indépendantes (le chien agissant sans commandement) font perdre 3 points dans la plupart des exercices, en particulier dans les exercices dans lesquels le chien est dirigé (**voir § 67**).

47. L'évaluation d'un exercice commence lorsque le conducteur a pris sa position de base au point de départ, le chien étant assis au pied, et que les commissaires disent "L'exercice commence". Le jugement d'un exercice se termine lorsque le commissaire annonce "Fin de l'exercice" ou "Merci".

48. Tous les écarts par rapport à l'idéal doivent réduire la note : tous les ordres supplémentaires, les doubles commandements, le langage corporel, les écarts lors de la marche au pied etc.

5.1.8. Langage corporel.

- Le langage corporel fait baisser la note de 1 à 5 points selon la force, la durée et la fréquence.

- Pour un langage corporel fort (longue durée, clair et fort, gêner avec la main), 4-5 points doivent être enlevés.

- Pour des signes de la main petits mais clairs, un mouvement clair de la tête, 2 à 3 points sont perdus.

- Pour un regard très bref sur le chien, un léger signe de la main presque imperceptible ou un léger haussement d'épaule, 1 ou 2 points sont perdus.

- En classe 1, la réduction de la note pour le langage corporel peut être un peu plus indulgente, mais la note doit être réduite pour des écarts tels que le langage corporel.

49. Il est important que le chien soit heureux et disposé à obéir aux commandements.

50. En jugeant la vitesse et le tempo, il faut tenir compte de la race et de la structure du chien. L'idéal pour toutes les races n'est pas le même. Lorsqu'un chien réagit instantanément et volontairement aux commandements, se déplace d'une manière typique de sa race et de sa structure, garde son rythme et fait preuve de cohérence, d'intérêt et de précision dans ce qu'il fait, le chien doit recevoir une note excellente, à condition qu'il n'y ait pas d'erreurs pour lesquelles la note doit être réduite. Pour l'obéissance aux ordres, par exemple les ordres d'arrêt, la distance parcourue par le chien après l'ordre est évaluée. La vitesse du chien doit être telle qu'il est capable d'obéir aux commandements (par exemple, les ordres d'arrêt). "Il y a plus de tolérance pour les chiens rapides que pour les chiens lents" mais cela ne signifie pas que la distance peut être plus longue pour les chiens rapides que celle mentionnée dans les exercices. Cela signifie qu'un chien lent est capable de s'arrêter immédiatement sur commande. **Si le chien continue à faire des pas après le commandement c'est une grave erreur.** De même, si le chien glisse vers l'avant après un commandement d'arrêt, la distance est évaluée comme si le chien faisait des pas.

5.1.9. Commandements / Deuxième commandement / Commandements supplémentaires.

51. En classe 1, la règle générale est que pour un deuxième commandement ou un commandement supplémentaire, la note est diminuée de 1 point. Un troisième commandement fait échouer l'exercice ou une partie de celui-ci. Cette règle générale a deux exceptions en classe 1. Dans les exercices de rappel (Ex 1.4) et de positions à distance (Ex 1.6), il y a les exceptions suivantes :

- Dans tous les exercices et situations de rappel et dans toutes les classes, un deuxième rappel ou un rappel supplémentaire fait baisser la note de 2 points.
- Dans tous les exercices des positions à distance et dans toutes les classes (Ex 1.6, 2.8, 3.10), la première fois qu'un commandement supplémentaire doit être donné lors d'un changement de position, la note est diminuée de 2 points. Après cela, les commandements supplémentaires sur les positions entraînent une baisse de 1 point.

Dans les classes 2 et 3, la règle générale est que 2 points sont perdus pour un deuxième commandement (supplémentaire) et qu'un troisième commandement fait échouer l'exercice ou une partie de celui-ci.

Dans toutes les classes, si le maître ne donne pas un commandement vocal (clairement) ou ne fait qu'un signe de la main, 2 points sont perdus.

Une partie d'un exercice signifie par exemple, être assis à la fin d'un exercice, une position lors des positions à distance ou une position dans les exercices 2.3 et 3.4.

Dans les exercices avec des commandements de direction et dans les commandements pour les positions à distance, 1-2 points sont perdus pour un deuxième commandement.

Voir les directives de jugement pour ces exercices, Ex 1.5 & 1.6 et Ex 2.5 et 2.8 et Ex 3.6 et 3.10.

52. Toute punition du chien entraîne la disqualification du conducteur et du chien.

53. Si le conducteur touche le chien pendant l'exercice, l'exercice est raté. Cela peut conduire à un avertissement.

Un "toucher de la main", qui est autorisé au point de départ, signifie que le chien touche une fois (avec le bout de son museau) la paume du conducteur. Ceci n'est autorisé qu'avant le début de l'exercice.

54. Si le fait de toucher le chien pendant ou entre les exercices peut être interprété comme une punition, le conducteur et le chien sont disqualifiés.

55. Si le chien ne prend pas la position de base ou la position de départ d'un exercice (c'est-à-dire assis ou couché), l'exercice est raté (0 point).

56. Si un chien ne prend pas la position de base (assis) à la fin d'un exercice

- En Classe 1, pas plus de 8 points ne peuvent être attribués ; 1 point est enlevé pour la désobéissance au premier ordre "assis" et 1 point pour ne pas avoir pris la position de base.
- En Classes 2 et 3, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

57. Si le chien ne s'assoit pas calmement à côté du conducteur au début de l'exercice, pas plus de 8 points peuvent être attribués.

58. Si le conducteur fait des pas en donnant des ordres, l'exercice est raté (0 point).

59. Si un chien touche le conducteur (légèrement), par exemple lors d'exercices de rappel ou de rapport, en s'asseyant devant le conducteur ou en se mettant en position de base, la note doit être réduite de 1 à 2 points. S'il se heurte au maître, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

60. Aboier, même occasionnellement, ou gémir pendant un exercice fait baisser la note. Pas plus de 7 points doivent être attribués dans le cas d'un aboiement, et si le chien aboie (ou gémit) beaucoup, la note est encore plus basse. En cas d'aboiement ou de gémissement continu,

l'exercice est raté (0 point). Même s'il n'y a qu'une seule série d'aboiements très courts et rapides au début (ou à la fin) de l'exercice, exprimant peut-être de l'enthousiasme, au moins un point doit être retiré. Si l'aboiement est continu et se répète dans plusieurs exercices, le chien est disqualifié. Il en va de même pour les gémissements.

61. Contrôler le chien par le collier entre les exercices conduit à un avertissement et à une réduction de la note de l'impression générale. En classe 3, cela conduit à un carton jaune et éventuellement à un carton rouge si plusieurs avertissements sont nécessaires.

62. Si le chien se soulage dans le ring :

- en Classe 1, pendant un exercice, l'exercice est raté (0 point) et l'impression générale est ratée (0 point).
- en Classe 1, entre les exercices, l'impression générale est ratée (0 point).
- dans les Classes 2 et 3, pendant ou entre les exercices, le chien est disqualifié.

5.1.10. Suite au pied, directives de jugement.

Voir les directives générales pour l'exécution § 27-33 et les descriptions spécifiques pour chaque classe.

63. Pour juger la suite au pied, il faut tenir compte de l'ensemble et des détails. La perte de point lors de la suite au pied dépend de la fréquence des erreurs et de la gravité, du degré et de l'intensité des fautes.

Caractéristiques à valoriser dans la suite au pied : Le mouvement du maître et du chien doit être naturel. Le chien doit suivre le conducteur à sa gauche de façon constante, attentive, active et avec un bon contact et une bonne motivation, suivre le maître à sa gauche en gardant sa position et sa distance par rapport au maître tout au long du schéma, y compris dans les virages, les demi-tours et les arrêts, ainsi qu'à différentes vitesses. Le chien doit garder sa position avec aisance, sans stress ni pression, et il ne doit pas donner l'impression que le chien cherche fréquemment la bonne position.

Le conducteur doit marcher normalement et montrer clairement toutes les allures requises dans l'exercice (normale, lente et rapide). Si le conducteur et le chien se déplacent lentement, ou si les différentes allures ne sont pas clairement montrées, 2 ou 3 points seront déduits.

Un assis lent ou hésitant, le fait de ne pas s'asseoir aux arrêts et des commandements supplémentaires à n'importe quel stade sont des erreurs.

Une direction imparfaite (non parallèle, en crabe, courbée) pendant la suite au pied ou les positions en marchant devrait entraîner une perte d'environ 1 à 3 points, en fonction du degré et de la fréquence des erreurs. Le ralentissement et l'arrêt avant, pendant ou après les virages et les arrêts réduisent également la note.

La distance entre le chien et le maître doit être claire, c'est-à-dire qu'un léger espace doit être constaté. L'écart, le retard, la marche en crabe sont de grosses erreurs. La note doit être diminuée de 2 à 5 points, si le chien marche très près du conducteur, plus s'il dérange ou gêne le conducteur, et encore plus si le chien marche fréquemment en touchant le conducteur ou en s'appuyant sur lui. **Avoir un décalage et une distance trop importante sont de grosses erreurs.**

L'exercice peut être raté (0 point), si le fait de pousser et de s'appuyer est continu ou si les contacts sont fréquents ou sérieux ou si la distance est continuellement trop serrée.

L'exercice peut être raté (0 point), si le chien quitte le conducteur ou le suit à une distance de plus d'un demi-mètre pendant une grande partie de l'exercice.

Se déplacer de façon naturelle signifie entre autres, que l'encolure et la ligne de dos doivent être naturelles.

Le chien peut regarder le conducteur et **montrer de l'engagement**. Cela ne doit cependant pas conduire à exagération, c'est-à-dire à une position anormale de la tête ou à un angle anormal de l'encolure et de la colonne vertébrale. Le chien regardant de côté (de manière exagérée et non naturelle) est une erreur tout aussi grave.

Notez qu'une tenue naturelle de la tête (angle) peut différer selon les races.

Les fautes concernant la façon naturelle de se déplacer du chien doivent entraîner une forte baisse de la note (2 à 5 points).

Ils peuvent même faire échouer l'exercice, certainement si d'autres erreurs sont incluses. Échec de l'exercice de la suite au pied (0 point) :

- Un chien qui quitte le conducteur ou le suit à une distance de plus d'un demi-mètre pendant une grande partie de l'exercice.
- Un chien qui gémit et, ou aboie fréquemment pendant l'exercice.
- Un chien qui a souvent besoin d'ordres supplémentaires.
- Un chien qui traîne ou est à la traîne pendant la majeure partie de l'exercice.

5.1.11. Anticiper, commencer l'exercice trop tôt et agir de son propre chef.

64. Si un chien anticipe le commandement (c'est-à-dire qu'il ne maintient pas correctement la position de base : il fait des soubresauts, se lève, mais ne fait pas de pas en avant) au début de l'exercice, pas plus de 8 points peut être attribués.

65. En classe 1, (dans les exercices où le chien est à distance du conducteur) si le chien quitte le conducteur (commence l'exercice) après le début de l'exercice mais avant le commandement du conducteur (par exemple sur commandement du commissaire), le conducteur peut appeler le chien une fois. Si celui-ci revient et termine l'exercice, un maximum de 7 points peut être attribué. S'il ne revient pas, mais continue l'exercice, l'exercice est raté (0 point).

66. Dans les classes 2 et 3, si le chien commence l'exercice (quitte le conducteur) avant le commandement du conducteur (par exemple sur le commandement du commissaire), il n'y a pas de possibilité de rappel, l'exercice est raté (0 point).

67. Si un chien agit seul (indépendamment) pendant un exercice, par exemple s'arrête sans commandement, se couche sans commandement, la règle générale est que la note est diminuée de 3 points.

Exemples :

- Le chien s'arrête indépendamment n'importe où sur son chemin vers le cercle ou la carré (à l'extérieur) ou vers un haltère ou vers les cônes ou le baril. Le chien a besoin d'un nouvel ordre pour continuer. La note est réduite de 3 points.
- Le chien s'arrête indépendamment dans le carré. Même si le chien n'a pas besoin d'un nouvel ordre pour continuer. La note est réduite de 3 points.
- Le chien se couche de façon indépendante (sans ordre de couché) à l'intérieur du carré (la position était directement couchée). La note est réduite de 3 points.

5.1.12. Quitter le ring ou le conducteur.

Quitter le ring.

68. Dans les Classes 2 et 3, si un chien quitte le ring pendant ou entre les exercices en étant hors de contrôle, il est disqualifié.

69. En Classe 1, si le chien quitte le ring pendant ou entre les exercices hors de contrôle, le conducteur est autorisé à rappeler le chien deux fois. S'il revient, il peut continuer la compétition, mais pas plus de 5 points peuvent être attribués à l'impression générale. L'exercice concerné est raté (0 point). Si le chien quitte le ring une deuxième fois, il est disqualifié.

70. Dans les exercices de groupe :

Si le chien quitte le ring pendant un exercice de groupe (lorsque le conducteur est hors vues) et va vers le conducteur qui est à l'extérieur du ring (classes 2 et 3), cela n'entraînera pas la disqualification de la compétition, à condition que le chien soit clairement sous contrôle et qu'il se rende directement au conducteur. L'exercice est cependant raté (0 point), ainsi qu'une nette baisse de l'impression générale (pas plus de 5 points peuvent être attribués) en classe 2 et un carton jaune en classe 3.

Dans la classe 1, les conducteurs sont dans le ring, donc la sortie du ring est jugée comme dans les autres exercices, il ne faut pas attribuer plus de 5 points pour l'impression générale.

5.1.13. Quitter le conducteur sans quitter le ring.

71. Dans les classes 2 et 3, si le chien quitte le conducteur pendant un exercice (interrompt l'exercice) ou entre les exercices et est hors de contrôle, mais ne quitte pas le ring, le conducteur peut appeler le chien (une fois) sans quitter sa position. Si le chien revient vers le conducteur, l'exercice concerné est raté (0 point), mais le chien et le conducteur peuvent continuer avec l'exercice suivant.

En classe 2, cela entraîne une forte baisse de la note de l'impression générale, un maximum de 5 points peut être attribué.

En classe 3, cela entraîne un avertissement. Le juge montre un carton jaune.

Si le chien ne revient pas ou s'il part une deuxième fois, il est disqualifié (classes 2 et 3). Dans la classe 3, le juge montrera un carton rouge.

72. Dans la classe 1, si le chien quitte le conducteur pendant un exercice ou entre les exercices et qu'il est hors de contrôle, le conducteur peut appeler le chien deux fois sans quitter sa position.

Si le chien revient vers le conducteur, il peut continuer la compétition, mais cela sera noté dans l'impression générale qui ne pourra être supérieure à 7 points. L'exercice concerné est raté (0 point). Si le chien quitte le conducteur une deuxième fois, il est disqualifié.

5.1.14. Exercices de rapport.

73. Faire tomber l'haltère ou l'objet :

Si le chien laisse tomber l'haltère ou l'objet, mais le ramasse de sa propre initiative, un maximum de 7 points peut être attribué. S'il faut donner un commandement supplémentaire de "rapport" avant que le chien ne ramasse l'haltère ou l'objet, un maximum de 5 points doit être attribués. Si le chien laisse tomber l'objet à côté du maître et que celui-ci le ramasse sans faire un pas, la note maximale est de 5 points, à condition que le chien prenne correctement la position de base. Si l'objet tombe, en raison de la négligence du conducteur après le commandement de lâcher pas plus de 7 points peuvent être attribués.

74. Mâchonner ou mordre l'haltère ou l'objet :

Mâchonner ou mordre l'haltère ou l'objet est une faute grave et est sanctionné par une réduction de la note de 2-3 points. Si le mâchonnement est important, un maximum de 5 points peut être attribué.

Si le mâchonnement est très important ou si l'haltère/objet est cassé, l'exercice est raté (0 point). Toutefois, aucune pénalité ne doit être donnée si le chien reprend l'haltère l'objet en gueule une seule fois.

Le fait de ne pas lâcher l'haltère au conducteur sur ordre, mais de le tenir fermement après l'ordre, est une erreur grave et fera baisser la note en conséquence.

5.1.15. Impression générale.

75. Dans les compétitions (classes 1 et 2) où les exercices d'une classe sont répartis sur plusieurs rings, de sorte que deux juges ou plus jugent la classe, par exemple, un juge a certains des exercices et l'autre juge a le reste des exercices, les deux juges donnent leur propre note à l'impression générale sur la base du travail du chien dans leur ring, et la note finale pour l'impression générale est calculée comme une moyenne des notes données par les deux juges. Si, toutefois, les directives de jugement stipulent, à propos de certaines fautes, que pas plus de 7 points ou pas plus de 5 points ne peuvent être attribués pour l'impression générale ou si l'impression générale est de 0, la note finale pour l'impression générale ne peut pas être plus élevée, même si les autres juges auraient accordé une note plus élevée. La note finale peut être inférieure si les autres juges ont attribué des notes inférieures.

6. RÈGLES ET DIRECTIVES POUR ORGANISER ET JUGER CHAQUE EXERCICES.

CLASSE 1

EXERCICE 1.1 Absence assis en groupe pendant 1 minute, conducteur à vue

[Coef.3]

Commandements : « Assis », « Reste »

Réalisation :

Il doit y avoir au moins trois chiens dans un groupe, mais pas plus de six. Les conducteurs doivent entrer dans le ring avec leur chien en laisse et enlever la laisse lorsqu'ils se tiennent au point de départ avec le chien en position de base. La laisse doit être mise hors de vue.

L'exercice commence lorsque tous les conducteurs du groupe sont en rang à environ 3 mètres les uns des autres avec leur chien en position de base et que le commissaire annonce « l'exercice commence ». L'exercice se termine quand les conducteurs sont revenus à leurs chiens et que le commissaire annonce « Exercice terminé ».

Les conducteurs quittent leur chien et vont se placer à environ 15 mètres dans le ring et se retournent face à leur chien. Quand 1 minute est passée, ils retournent à leur chien, dépassent leur chien à environ 0,5 mètre, et s'arrêtent à environ 3 mètres derrière leur chien après quoi le conducteur est autorisé à retourner à côté de son chien. La période d'une minute commence lorsque tous les conducteurs ont atteint la distance de 15 mètres et se sont retournés.

Directives de jugement : Un chien qui n'arrive pas à s'asseoir (**2 commandements, voir règles générales § 55**), se lève, se couche ou se déplace de plus de la longueur de son corps obtient 0 point. Tout mouvement réduit les points. Si le chien aboie ou gémit 1 à 2 fois, 1 à 2 points sont retirés ; s'il aboie ou gémit beaucoup, la note est encore plus basse. En cas d'aboiement ou de gémissement continu, l'exercice est raté (0 point).

Toute instabilité, comme le transfert du poids du corps ou d'une patte d'un côté à l'autre, doit être pénalisé. Le chien est autorisé à tourner la tête et à regarder autour de lui, et il est autorisé à montrer de l'intérêt s'il y a des distractions ou un bruit dans ou à l'extérieur du ring. Cependant, cela ne doit pas donner une impression d'instabilité ou d'anxiété. Si un chien se couche ou se lève une fois la période d'une minute écoulée et que les conducteurs retournent à leur chien, pas plus de 6 points seront attribués. Si un chien se lève et va près d'un autre chien, de telle sorte que l'on craigne une forte perturbation ou une agression, l'exercice doit être arrêté et repris pour tous les chiens sauf celui à l'origine de la perturbation. **Le chien qui a causé une forte perturbation ou une agression est disqualifié.**

EXERCICE 1.2 Suite au pied

[Coef.4]

Commandements : « Au pied »

Réalisation : Remarque : Les instructions générales décrivent en détail l'exécution et le jugement de la suite au pied. (**Voir les directives générales pour l'exécution de la suite au pied § 27-33.**) La suite au pied est réalisée au pas normal avec des $\frac{1}{4}$ de tour à gauche et à droite, des $\frac{1}{2}$ tours et des arrêts. La suite au pied est aussi réalisée au pas rapide mais avec

seulement des ¼ de tour à droite. Le chien peut également être jugé quand le conducteur avance ou recule de 2 ou 3 pas.

Recommandation : le temps pour la suite ne doit pas excéder 1 minute, il faut tenir compte de certaines races ou certains conducteurs prennent plus de temps lors de l'exécution du même schéma de cet exercice.

Tous les chiens dans une épreuve ou une compétition doivent faire la suite au pied selon le même schéma.

Directives de jugement : Note : Les instructions générales décrivent en détail l'exécution et le jugement de la marche au pied. (**Voir les directives générales pour juger la suite au pied, § 63.**)

Ces directives doivent être suivies, mais il faut également tenir compte de la classe lors du jugement de la suite au pied. Un chien qui abandonne son conducteur ou qui le suit à une distance de plus de 0,5 mètre pendant la majeure partie de l'exercice, perd l'exercice. Si le conducteur et le chien se déplace lentement, seulement 6 à 8 points seront attribués. Le manque de contact et les commandements supplémentaires sont des fautes.

Les travers (non parallèle) lors de la position au pied entraînent une perte d'environ 2 points. Ralentir ou s'arrêter avant, pendant ou après les changements de direction sera pénalisé. Le chien qui traîne sera pénalisé de 2 à 5 points. Une direction imparfaite (non parallèle, en crabe) pendant la suite au pied devrait entraîner une perte d'environ 1 à 3 points. Ralentir ou s'arrêter avant, pendant ou après les virages et avant les arrêts réduisent la note.

Une perte de point peut avoir lieu si un chien marche très près de son conducteur, de telle sorte qu'il perturbe ou gêne le conducteur, plus de points encore seront retirés si le chien s'appuie et touche le conducteur.

EXERCICE 1.3 Positions pendant la marche

[Coef.3]

Commandements : « Au pied » « Debout » « Assis » « Couché » « Assis »

Réalisation : Le juge décide quelle position, parmi les trois positions, debout / assis / couché, que le chien doit prendre. Le juge doit avoir informé les conducteurs avant le début de la compétition (ou début de l'épreuve) quelle position devra être effectuée.

La position est la même pour tous les concurrents de la classe 1.

Toutes les phases de l'exercice, à l'exception du demi-tour au repère (cône), sont effectuées avec l'autorisation du commissaire.

Le conducteur et le chien quittent le point de départ en marchant tout droit à une allure normale. Après environ 10 mètres, le conducteur, sur l'ordre du commissaire, commande sans s'arrêter, au chien de se mettre debout/assis/couché et le chien doit prendre immédiatement la position correcte. Un deuxième commandement n'est pas autorisé sur la position. Si c'est le cas aucun point pour l'exercice ne pourra être attribué.

Le conducteur continue à marcher vers le repère, à environ 10 mètres (endroit indiqué par exemple par un marqueur ou un cône), fait demi-tour et s'arrête pour se tenir face au chien. Après environ trois secondes, le commissaire autorise le conducteur à revenir. Il marche vers le chien en suivant le chemin parallèle à celui qu'il vient de prendre, en passant sur la gauche du chien à environ 0,5 mètre, fait demi-tour, sous l'ordre du commissaire, après avoir dépassé le chien (1 à 2 mètres) et revient à côté du chien et lui ordonne de se mettre au pied toujours sur ordre du commissaire.

Directives de jugement :

Note : Dans les exercices de position, la chute pour les mauvaises positions est notée plus strictement que dans les autres exercices.

L'exercice est raté si le chien :

- S'arrête dans une mauvaise position, (voir exception ci-dessous),
- Change de position avant que le conducteur ne se soit retourné, (voir exception ci-dessous),
- S'arrête avant le commandement,
- Reçoit un commandement supplémentaire sur la position où,
- Si le conducteur s'arrête avant/pendant le commandement du chien.

Si, toutefois, le chien s'est arrêté immédiatement et parfaitement au commandement, mais dans la mauvaise position, il peut obtenir 6 points, à condition que cet exercice soit parfait dans tous les autres aspects.

Si le chien s'est arrêté immédiatement et parfaitement dans la bonne position au commandement, mais qu'il change de position avant que le conducteur ne se soit retourné, il peut obtenir 6 points à condition que l'exercice soit parfait dans tous les autres aspects et que le chien change seulement de position, sans bouger de son emplacement.

Pour obtenir la note de 8 points, le chien ne doit pas avancer de plus d'une longueur de corps après le commandement.

L'exercice est également raté si le chien marche à la rencontre du conducteur ou le suit lorsqu'il le dépasse et que la distance parcourue est supérieure à une longueur de corps.

Pas plus de 5 points peuvent être attribués si la distance est d'une longueur de corps.

Si le chien change de position après que le conducteur ait fait demi-tour au cône/marqueur, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

Si le conducteur change d'allure / ralentit / accélère avant son commandement, pas plus de 8 points peuvent être attribués. Les signes de la main et le langage corporel au moment de l'ordre d'arrêt debout / assis / couché) sont de graves erreurs et entraîneront une réduction de la note, en fonction de leur force et de leur durée, la réduction devrait être de 1 à 5 points. (**Voir les directives générales § 48).**

Lors du jugement, il faut également prêter attention à la suite au pied. Pour une mauvaise suite au pied, la déduction devrait être de 1 à 2 points. Se déplacer et s'arrêter lentement ou ne pas s'arrêter dans une position droite sont des erreurs et pour cela, la note doit être diminuée de 1 à 4 points. Si le conducteur passe le chien du mauvais côté, il doit perdre 1 point.

EXERCICE 1.4 **Rappel**

[Coef.4]

Commandements : « Couché » (« Reste ») « Viens » (« Au pied »)

Réalisation : Le conducteur commande au chien de se coucher (avec l'autorisation du commissaire) et commence à marcher (à l'autorisation du commissaire) 20 - 25 mètres dans la direction indiquée vers la place indiquée et fait demi-tour (indépendamment). Sur autorisation du commissaire, le conducteur rappelle le chien. Le nom du chien peut être combiné avec l'ordre du rappel, mais le nom et le commandement doivent être bien combinés ensemble et ne doivent pas donner l'impression d'être 2 commandements séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde spontanément au commandement de rappel. Le chien doit revenir à une bonne vitesse et conserver son allure, au moins un trot rapide. Un retour hésitant est une faute. La race doit être prise en considération pour

le jugement de la vitesse. Si plus d'un commandement de rappel est donné, pas plus de 8 points seront attribués. Un troisième rappel fait rater l'exercice (0 point). Si le chien avance de plus d'une longueur de corps avant le commandement de rappel, l'exercice est raté (0 point). Si le chien se lève, ou s'assoit ou avance de moins d'une longueur de corps avant le rappel, pas plus de 8 points seront attribués.

EXERCICE 1.5 **Envoi en avant dans un carré, avec couché**

[Coef.4]

Commandements : « En avant » [« A droite/gauche »] (« Reste ») « Couché » « Assis »

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandements vocaux lorsque le chien est éloigné. Pour rediriger le chien vers le carré une seule main peut être utilisée. Pour les commandements "debout" et "couché", une main ou les deux mains peuvent être utilisées.

Réalisation : A la présentation, le conducteur doit informer le juge s'il demandera au chien de se bloquer d'abord « Debout » avant de se coucher dans le carré ou s'il le couchera directement dans le carré. Tous les autres commandements, à l'exception des commandements "debout", "couché" et "redirection", doivent être donnés avec la permission du commissaire.

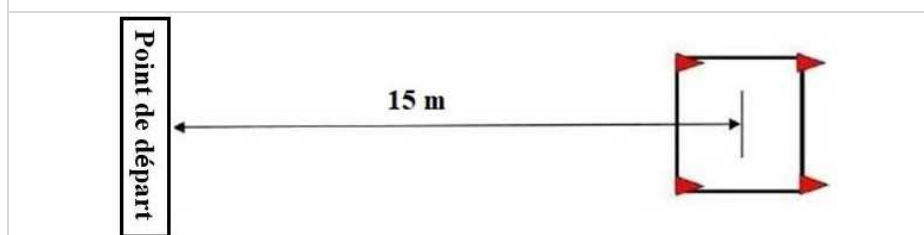
Lorsque le commissaire l'autorise, le conducteur dirige le chien dans un carré de 3 mètres x 3 mètres qui est situé à environ 15 mètres du point de départ. Le chien doit se rendre dans le carré par le chemin le plus court et doit rentrer dans le carré par devant.

Lorsque le chien a atteint le carré, le conducteur commande au chien soit de se bloquer en position debout puis de se coucher ou directement de se coucher. S'il est demandé au chien de se bloquer, la position debout doit être claire et stable (environ 3 secondes), avant que la position couchée soit donnée. Quand on le lui demande, le conducteur rejoint son chien et le commande (après autorisation du commissaire) en position de base.

Dans la mesure où le conducteur utilise l'option de blocage, avant le « couché », pas plus de 4 commandements sont autorisés, dans le cas de l'option « couché » directement, 3 commandements sont autorisés. Si le chien doit être redirigé, un geste bref de la main peut être associé au commandement de direction.

La taille du carré est de 3 mètres x 3 mètres. La distance entre le milieu du carré et le point de départ est d'environ 15 mètres. Des cônes (env. 10 - 15 cm de haut) marquent chaque coin du carré. Des lignes visibles (comme des rubans, des lignes à la craie, des bandes) doivent relier les cônes sur le côté extérieur. Il devrait y avoir au moins une distance d'environ 3 - 5 mètres des bords du carré aux bords du ring les plus proches.

Schéma de l'exercice 1.5.



Mise en place du carré (Voir 2.4.4)

Directives de jugement : La volonté du chien à suivre les commandements, la vitesse du chien et le chemin le plus court doivent être pris en compte. Pour avoir 10 points, le conducteur ne doit pas utiliser plus de 4 commandements pendant cet exercice, dans la mesure où le conducteur utilise l'option de blocage, avant le « couché ». Sinon le conducteur peut commander directement au chien de se coucher et ainsi n'utiliser que 3 commandements.

Si le conducteur bouge (fait un pas dans n'importe quelle direction) en donnant ses commandements, l'exercice est raté (0 point). Si le conducteur bouge exagérément (langage corporel), pas plus de 8 points seront attribués. Les gestes ne sont autorisés que si le chien doit être dirigé ou redirigé. Un signal de la main donné lorsque le chien est à côté du conducteur, réduit la note de 2 points. Si le chien est très lent, seulement 7 ou 8 points pourront être donnés. Si le chien agit de sa propre initiative, ce sera pénalisé (exemple : si le chien s'arrête ou se couche sans commandement). Si le chien s'arrête sur le chemin du carré, ou dans le carré sans commandement, la note est diminuée de 3 points.

Pour obtenir des points, tout le corps du chien, sauf la queue, doit être dans le carré. Si le chien s'assoit ou se couche en dehors du carré, il ne pourra pas être redirigé et l'exercice est raté (0 point). La note est diminuée si le conducteur utilise plus de six commandements (y compris le commandement " debout ") et si plus de cinq commandements (si couché direct).

Si le chien entre dans le carré par le côté ou par l'arrière, la note est diminuée de (0,5 à 1 point).

L'exercice est raté (0 point) si le chien sort du carré avant la fin de l'exercice **ou si le chien ne prend pas la position couchée dans le carré**. Si le chien se déplace ou rampe dans le carré, ou s'il renifle la note doit être diminuée de 1 à 3 points. Si le chien change de position avant que le conducteur l'ait rejoint, la note doit être diminuée de 2 à 3 points.

Si le chien prend la mauvaise position (avec commandement) dans le carré, 2 points seront ôtés et si la position de blocage n'est pas claire et stable ou si elle est trop courte, il y aura 1 à 2 points de pénalités. Si le chien prend une mauvaise position, agissant de lui-même, la note est diminuée de 3 points.

L'exercice est raté (0 point) si l'un des commandements de blocage ou de couché est donné 3 fois. Pour un deuxième commandement (debout ou couché) la pénalité est de 1 point.

Pour les commandements supplémentaires de direction/redirection dépendent de leur intensité et de la volonté du chien à obéir la pénalité est de 1 à 2 points par commandement.

Pas plus de 8 points pourront être attribués si le chien s'assoit ou se lève avant le commandement quand le conducteur est à côté du chien.

Il n'est pas autorisé de montrer au chien la direction du carré ou de toucher le chien au point de départ avant l'exercice. Cela entraîne la perte de l'exercice. Un "toucher de la main" est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des endroits ou des directions.

Voir les directives générales § 20 et § 53.

EXERCICE 1.6 Positions à distance - assis/couché, 4 changements [Coef.4]

Commandements : « Couché » (« Reste »), 2 x « Assis », « Couché ».

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandes vocales pour les changements de position. Une main ou les deux peuvent être utilisées.

Réalisation : Le point de départ se situe entre deux repères distants d'environ 0,8 à 1 mètre. Une ligne imaginaire reliant les deux marqueurs constitue une limite. Le chien doit changer de

position 4 fois (assis/couché) selon les commandements du conducteur tout en restant à sa place d'origine.

Le commissaire montre au conducteur l'ordre dans lequel le chien doit changer de position à l'aide d'un panneau où les positions sont écrites ou dessinées ou d'un panneau électrique. Le commissaire doit se tenir à environ 3 - 5 mètres du chien et de telle sorte qu'il ne voit pas le chien quand il donne les instructions. Le commissaire doit changer la position toutes les 3 secondes environ.

Le conducteur commande à son chien de se coucher au point de départ devant la ligne imaginaire. Le conducteur quitte le chien et va à une place désignée à environ 5 mètres devant le chien, et se retourne pour faire face au chien. L'ordre des positions ne peut être que assis – couché (2 fois) et donc la dernière position est un couché.

Le conducteur peut accompagner les commandements verbaux de signaux gestuels lorsqu'il est à distance du chien, mais ils doivent être courts et utilisés simultanément. Après le dernier commandement couché, le conducteur retourne au chien et lui commande de s'asseoir, toujours sur la permission du commissaire.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la vitesse à laquelle les positions sont prises, la clarté des positions, la façon dont les positions sont tenues et sur les déplacements du chien.

Pour avoir des points, le chien ne doit pas avoir bougé de son point de départ, au total, de plus de la longueur de son corps (dans toutes les directions). Si le chien se déplace d'une longueur de corps, un maximum de 6 points peuvent être attribués. Tous les mouvements sont additionnés (avant, arrière, latéralement...). Si le chien rate une position sur les 4, par exemple, s'il prend une mauvaise position ou s'il lui faut un troisième commandement pour une position, pas plus de 7 points seront attribués et si le chien rate 2 positions, pas plus de 5 points seront attribués.

Le fait de désobéir à un deuxième commandement sur une position entraîne la perte de cette position. C'est-à-dire que la première fois qu'un deuxième commandement est donné pour une position, la note est diminuée de 2 points et la ou les fois suivantes où la position nécessite un deuxième commandement, la note est diminuée de 1 point pour le commandement supplémentaire. Un troisième commandement peut être donné sur une position si cela peut être fait dans le délai imparti (mais cette position est manquée), de sorte que la position suivante puisse être effectué.

Si le chien s'assoit au retour du conducteur, pas plus de 8 points lui seront attribués. Une utilisation intensive de la voix ou des gestes exagérés ou trop longs seront pénalisés (voir les règles générales).

Les commandements supplémentaires/doubles commandements donnés de la position de base à la position de départ couchée et de la position de départ couchée à la position de base à la fin font baisser la note.

EXERCICE 1.7 **Saut de haie avec rapport d'haltère bois**

[Coef.4]

Commandements : « Saute », « Apporte » « Donne », (« Au pied »)

L'haltère du conducteur peut être utilisée, mais des haltères appropriés devraient être également disponibles.

Réalisation : Le conducteur est placé devant une haie à une distance d'environ 2 - 4 mètres (au choix du conducteur) avec son chien assis en position de base. Le commissaire adjoint remet

l'haltère au conducteur. Le conducteur lance l'haltère bois à l'arrière de la haie. Le conducteur donne l'ordre au chien de sauter par-dessus la haie, de récupérer l'haltère et de resauter la haie pour le retour. Le commandement de rapport ne doit pas être donné, après que le chien ait entamé son saut. Le conducteur peut utiliser son propre haltère, mais le juge doit vérifier qu'il est en bois et similaire à ceux décrits dans ces instructions. Tous les commandements, à l'exception de l'ordre « apporte », doivent être donnés avec la permission du commissaire.

Directives de jugement : Si le chien cherche l'haltère pendant un moment et travaille activement, aucun point ne doit être réduit. Si le chien touche la haie même légèrement en sautant **ou si la barre tombe**, la note maximale est de 8 points. Si le chien s'appuie sur la haie, l'exercice est raté (0 point).

Si le chien ne saute la haie que dans un sens mais récupère l'haltère, une note maximale de 6 points peuvent être attribués. Si les deux sauts sont manqués, l'exercice est raté. Il est également raté (0 point) si le chien ne récupère pas l'haltère.

Si la haie tombe, l'exercice est raté (0 point). Si le chien anticipe le commandement, 2 à 3 points doivent être déduits. Un deuxième commandement « Apporte » ou « Saute » réduit la note de 1 point. Si le chien quitte sa position au moment où l'haltère est lancé, l'exercice est raté (0 point). Pour les tombés d'haltère, les mâchonnements voir les directives générales de jugement.

EXERCICE 1.8 Envoi en avant autour d'un groupe de cônes/baril et retour

[Coef.4]

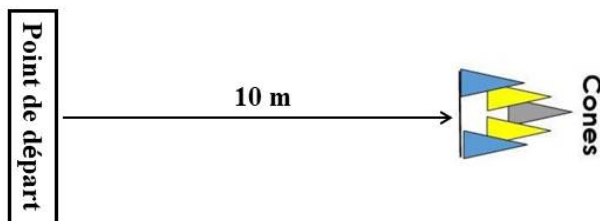
Commandements : « Tourne »

Les signaux de main simultanés sont autorisés en plus des commandes vocales si une réorientation est nécessaire.

Réalisation : Un groupe de cônes (3 - 6) ou un baril (d'environ 40 - 50 cm de hauteur) sont placés à une distance d'environ 10 mètres du point de départ. Le diamètre du baril doit être d'environ 50 - 70 cm et les 3 - 6 cônes doivent couvrir la zone correspondante. La surface doit donc être de 0,4 à 0,5 m². Il est recommandé de placer les cônes comme indiqué dans la figure ci-dessous. D'autres alternatives pour placer les cônes sont présentées (**Voir & 2.4.3**).

Dans la classe 1, il ne doit pas y avoir de grands espaces entre les cônes qui pourraient permettre au chien de passer entre les cônes.

Schéma de l'exercice 1.8.



Le conducteur se tient debout, le chien étant en position de base au point de départ, face aux

cônes ou au baril. Le commissaire annonce le début de l'exercice. Sur autorisation, le conducteur envoie son chien courir autour des cônes ou du baril. La course du chien peut se faire dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse. Le chien doit courir autour des cônes ou du baril et revenir au conducteur et prendre la position de base. L'idéal est de ne pas faire un tour serré autour des cônes / du tonneau. Selon la race, environ un demi-mètre pour les races de taille moyenne et jusqu'à un mètre pour les grandes races. Le chien ne doit pas voir la mise en place de l'exercice, par conséquent, les cônes ou baril seront placés avant que le conducteur ait pris place au point de départ de l'exercice.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les commandements, le tempo du chien et le fait qu'il prendra un chemin raisonnablement court le long de la ligne médiane (conducteur et groupe de cônes ou baril). Le chien devrait tourner autour des cônes ou du baril à une distance raisonnablement appropriée, en fonction de la race et de la vitesse d'exécution. Le chien doit montrer une bonne vitesse constante, au moins un trot rapide. Un travail lent ou réticent réduira la note de 1 à 5 points. La race et la structure du chien doivent être prises en compte lors de l'évaluation de la vitesse et la distance par rapport aux cônes/baril. Le chien peut tourner dans le sens horaire ou antihoraire autour du cône.

Si le chien fait demi-tour avant d'avoir atteint les cônes ou baril, il doit être redirigé pour en faire le tour, la baisse de la note est de 3 points seulement à condition que le chien fasse le tour des cônes ou du baril sur un commandement de redirection. Ainsi 7 points peuvent être attribués à condition que l'exercice soit parfait dans tous les autres aspects. Si le chien va jusqu'au cône, mais n'en fait pas le tour, pas plus de 5 points seront attribués. Une alternative consiste à rediriger le chien pour qu'il tourne autour des cônes ou du baril et ainsi la perte n'est que de 3 points.

L'exercice est perdu (0 point), si le chien tourne avant d'avoir atteint le cône, si un troisième commandement « tourne » ou un second commandement de rappel est donné. Si le chien fait deux tours autour des cônes ou si un commandement de rappel est donné, pas plus de 8 points seront attribués.

Figure 2

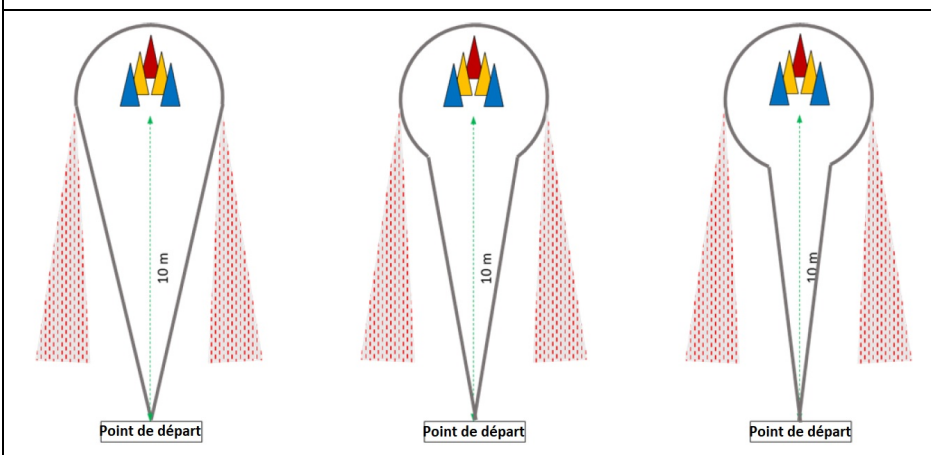


Schéma des bonnes trajectoires du chien.

Toutes les trajectoires sont aussi bonnes. Une symétrie et une distance raisonnables par rapport aux cônes sont souhaitables, ainsi qu'une concentration sur la ligne médiane ou le conducteur. Une distance trop courte serait inférieure à 5-10 cm pour les chiens de taille moyenne. La zone rouge-grise (des deux côtés du dessin, comme le chien peut faire le tour des cônes dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse) montre une focalisation droite/gauche ce qui n'est pas idéal. La pénalité est de 0,5 à 1 point pour une légère focalisation vers un côté ou 1 à 2 points pour une focalisation très forte d'un côté.

Si le chien touche ou entre en collision avec un cône ou le baril, 1 à 3 points seront déduits, en fonction de la force ou de l'intensité de la collision. Si le chien renverse un cône ou des cônes, 2 à 3 points sont déduits. Si le chien passe entre la série de cônes 3 points sont déduits.

Si le chien doit être redirigé, un geste peut être associé au commandement de direction. La race et la structure du chien doivent être prises en considération lors de l'évaluation de la vitesse.

Montrer au chien les directions ou toucher le chien au point de départ entraînera la perte de l'exercice. **(Voir les directives générales § 20 et § 53).**

EXERCICE 1.9 Impression générale

[Coef.2]

Directives de jugement : Quand on juge l'impression générale, la volonté du chien à travailler direction et à obéir aux commandements est essentielle. L'harmonie et la précision sont aussi importantes que le naturel des mouvements du conducteur et de son chien. Pour obtenir une bonne notation le conducteur et son chien doivent faire équipe, montrer un plaisir mutuel de travailler ensemble et faire preuve de sportivité. Le comportement pendant et entre les exercices influence la notation de l'impression générale.

Si le chien est incontrôlable et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices (même une seule fois), mais qu'il reste dans le ring, pas plus de 7 points peuvent être attribués pour l'impression générale, à condition que le chien soit revenu (pas plus de deux rappels). Si le chien ne revient pas vers le conducteur ou s'il part une seconde fois, il est disqualifié.

Si le chien quitte le ring, au cours d'un exercice ou entre deux exercices, mais revient immédiatement au rappel (pas plus de deux rappels), il n'est pas disqualifié, pas plus de 5 points peuvent être attribués.

Si le chien se soulage dans le ring, aucun point ne pourra être attribué à l'impression générale.

Notez que des points plus élevés que ceux mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être attribués, si les points finaux sont calculés comme une moyenne des points attribués par deux ou plusieurs juges jugeant des exercices distincts. Voir les instructions générales pour juger **(& 75)**.

CLASSE 2

EXERCICE 2.1

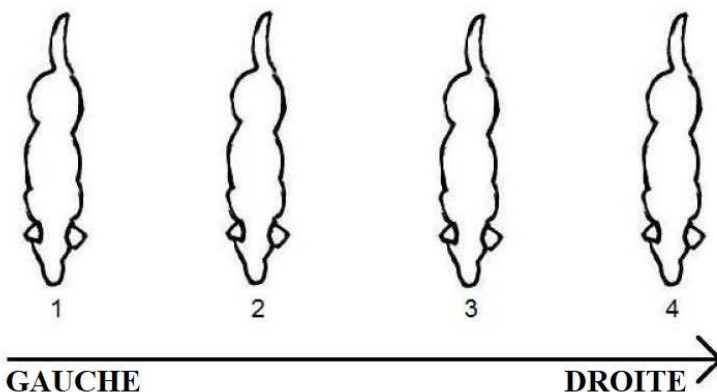
Absence couchée en groupe (2 minutes, conducteur hors vue)

[Coef.3]

Commandements : « Couché », « Reste » « Assis »

Réalisation : L'exercice commence quand tous les conducteurs du groupe sont en rang à environ 3 mètres les uns des autres avec leur chien en position de base et que le commissaire annonce « l'exercice commence ». L'exercice se termine quand les conducteurs sont revenus à leurs chiens, que tous les chiens ont repris leur position de base et que le commissaire annonce « Exercice terminé ».

Les commandements pour coucher les chiens à partir de la position de base sont réalisés l'un après l'autre. Les chiens devront se coucher de la gauche vers la droite (1 → 6) et s'asseoir de la droite vers la gauche (6 → 1) de telle sorte que le premier à se coucher sera le dernier à s'asseoir. Le commissaire donne l'autorisation de donner les commandements.



Les conducteurs partent ensemble se mettre hors vue du chien et restent cachés pendant 2 minutes. La période de 2 minutes commence quand tous les conducteurs sont hors vue. Les chiens restent couchés et ils sont soumis à des distractions, par exemple une personne qui slalome entre les chiens. Quand les 2 minutes se sont écoulées, les conducteurs sont invités à revenir ensemble dans le ring et à s'aligner dans le ring face à leur chien. Il est alors demandé aux conducteurs d'aller derrière leur chien, en passant à une distance de 0,5 mètres environ, de s'arrêter environ 3 mètres derrière leur chien et de faire demi-tour. Les conducteurs sont alors invités à se placer à côté de leur chien, et il leur est demandé de mettre leur chien en position de base un par un.

Les conducteurs doivent se rappeler qu'ils ne doivent pas donner leurs commandements trop forts. Cela pourrait influencer les autres chiens et serait sévèrement pénalisé. Il devrait y avoir au moins 3 chiens dans un groupe mais pas plus de 6. Les chiens doivent entrer dans le ring sans laisse, mais ils doivent avoir un collier.

Directives de jugement : Un chien qui ne se couche pas (2 commandements), se lève ou s'assoit alors que les conducteurs sont hors vue, ou rampe de plus de la longueur de son corps, ou se roule sur le dos, perd son exercice (0 point). Si le chien s'assoit ou se lève après la période de 2 minutes mais que les conducteurs sont alignés dans le ring, pas plus de 6 points pourront

être attribués. Si le chien se déplace, l'exercice est perdu (0 point).

Tout mouvement doit être pénalisé. Toute instabilité, comme le transfert du poids du corps d'un côté à l'autre, doit être pénalisé. Le chien est autorisé à tourner la tête et à regarder autour de lui, et il est autorisé à montrer de l'intérêt s'il y a une distraction ou un bruit dans ou à l'extérieur du ring. Cependant, cela ne doit pas donner une impression d'instabilité ou d'anxiété.

Si le chien aboie ou gémit 1 à 2 fois, 1 à 2 points sont retirés ; s'il aboie ou gémit beaucoup, la note est encore plus basse. En cas d'aboiement ou de gémissement continu, l'exercice est raté (0 point).

Si un chien se lève et va près d'un autre chien, de telle sorte que l'on craint une forte perturbation ou une agression, l'exercice doit être arrêté et repris pour tous les chiens sauf celui à l'origine de la perturbation. **Le chien qui a causé une forte perturbation ou une agression est disqualifié.**

Si un chien réagit (se couche ou s'assoit) avant le commandement du conducteur (par exemple sur le commandement « couché » ou « assis » d'un voisin), pas plus de 8 points peuvent être attribués. Si le chien a réagi trop tôt (s'assoit ou se couche), il doit rester dans cette position, recommander entraîne la perte de l'exercice, au début de l'exercice. Si le chien s'assoit seul et se recouche à la fin de l'exercice, pas plus de 6 points lui seront attribués. Pas plus de 7 points ne peuvent être attribués si le chien se couche sur le côté (le flanc) ou s'il ne s'assoit pas.

EXERCICE 2.2 Suite au pied

[Coef.4]

Commandements : « Au pied »

Réalisation : La suite au pied est réalisée à différentes allures, au pas normal, lent et rapide avec des $\frac{1}{4}$ de tour, des $\frac{1}{2}$ tours et des arrêts. Le chien doit également être jugé quand le conducteur avance ou recule de 2 ou 3 pas, et sur une courte distance de marche en arrière (5 - 8 pas ou 2,5 mètres). La marche en arrière commence à partir d'un arrêt et se termine par un arrêt. Le commissaire indique quand il faut commencer et quand il faut s'arrêter.

Recommandation de temps pour le travail de la suite : environ deux minutes. Tenir compte du fait que certaines races ou conducteurs prennent plus ou moins de temps.

Tous les chiens dans une épreuve ou une compétition doivent faire la suite au pied selon le même schéma avec les mêmes distances.

Les directives générales décrivent de manière plus détaillée la suite au pied § 27-33.

Directives de jugement : Note : Les instructions générales décrivent en détail l'exécution et le jugement de la marche au pied. **Voir les directives générales pour juger la suite au pied, § 63.**

Ces directives doivent être suivies, mais il faut également tenir compte de la classe lors du jugement de la suite au pied.

Un chien qui abandonne son conducteur ou qui le suit à une distance de plus de 0,5 mètre pendant la majeure partie de l'exercice, perd l'exercice (0 point). Si le conducteur et le chien se déplacent lentement, 2 à 4 points seront déduits. Un chien qui traîne fait baisser la note de 2 à 5 points.

Les travers (non parallèle, en crabe) lors de la position au pied entraînent une perte d'environ 1 à 3 points. Ralentir ou s'arrêter avant, pendant ou après les changements de direction doit être pénalisé. Le mouvement du chien (et du conducteur), lors de la suite au pied, doit être naturel. Les positions non naturelles du chien et les exagérations sont de grosses erreurs. Ceci s'applique également au conducteur. Elles peuvent même faire rater l'exercice.

Une perte de point peut avoir lieu si un chien marche très près de son conducteur, de telle sorte qu'il perturbe ou gêne le conducteur, plus de points encore seront retirés si le chien s'appuie et touche le conducteur. Pendant la marche arrière, si le chien ne reste pas parallèle au conducteur ou si celle-ci est imparfaite, 1 à 2 points seront déduits.

EXERCICE 2.3 Debout et/ou assis et/ou couché pendant la marche [Coef.3]

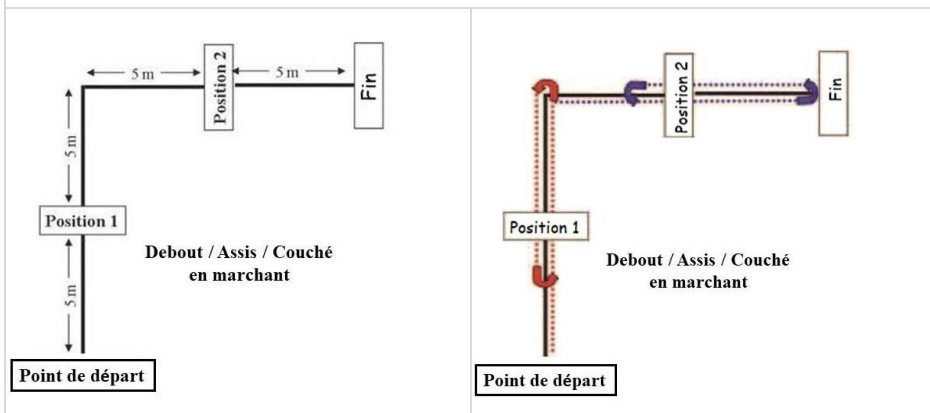
Commandements : « Reste », « Assis », « Couché », « Au pied » (3 fois)

Réalisation : L'exercice est réalisé selon le schéma ci-dessous. Le juge décidera avant la compétition lesquelles des 2 positions seront effectuées et dans quel ordre. Tout en marchant, le conducteur commande, sur instruction du commissaire, au chien de prendre la première position (debout / assis / couché) et ensuite de prendre la deuxième position. L'allure devrait être un pas normal. Il y aura un virage à gauche ou à droite, le sens de rotation étant identique pour tous les concurrents. Les emplacements de ces changements de direction (gauche, droite, 90°) devront être indiqués par de petits cônes ou autres. L'ordre des positions et l'ordre de tourner à gauche ou à droite peuvent varier mais devraient être les mêmes pour tous les chiens d'une compétition.

Le commissaire donnera au conducteur les autorisations de départs, de blocage en position debout / assis / couché, de demi-tours et d'arrêt à la fin. Les changements de direction aux cônes seront faits sans autorisation. Les blocages se feront approximativement au milieu (5 mètres) d'une ligne de 10 mètres. Le conducteur continue à marcher 5 mètres (approximativement jusqu'au prochain changement de direction), fait demi-tour au commandement du commissaire, continue à marcher en direction du chien, passe à côté du chien à une distance d'environ 0,5 mètre en laissant le chien à sa gauche, continue à marcher sur environ 2 mètres, fait demi-tour au commandement du commissaire et retourne à son chien. Quand il a rejoint son chien, le conducteur commande son chien au pied sans s'arrêter. Ils continuent à marcher jusqu'au changement de direction (5 mètres), tournent à gauche / droite, et continuent à marcher en direction du marqueur suivant. L'exercice continue similairement à la première partie de l'exercice. L'exercice se termine quand le commissaire a donné un ordre d'arrêt et annoncé « Exercice terminé ».

Les positions debout, assis et couché devront être parallèles à la ligne imaginaire reliant le point de départ / point de changement de direction / point d'arrivée. La distance entre le chien et le point de changement de direction devra être d'environ 0,5 m en prenant en considération la taille du chien. Les angles devront être à 90°, et non arrondis. Le conducteur et le chien devront passer à droite des cônes formant les angles, les laissant ainsi sur le côté gauche.

Schéma de l'exercice 2-3



Directives de jugement : Note : Dans les exercices de position, la chute pour les mauvaises positions est notée plus strictement que dans les autres exercices.

Pour obtenir des points à l'exercice, au moins une position doit être effectuée. Si le chien s'arrête une fois dans une mauvaise position (ex : s'assoit au lieu de se coucher), ou si le chien manque une position, pas plus de 7 points seront attribués à l'exercice. Le chien manque une position s'il prend une mauvaise position, s'il avance de plus de la longueur de son corps après le commandement, si le conducteur donne un second commandement, ou si un gros geste de la main ou un fort langage corporel est utilisé sur la position.

Si le chien rate complètement son arrêt lors d'une position, par exemple s'il ne s'est pas arrêté quand le conducteur a fait demi-tour, l'exercice est raté (0 point). Un second commandement peut être utilisé pour arrêter le chien et si le chien s'arrête avant que le conducteur ait rejoint le prochain changement de direction, l'exercice peut continuer, mais pas plus de 6 points peuvent être attribués.

Lors du jugement, l'attention doit être portée sur la suite au pied ainsi que sur le parallélisme des positions (debout / assis / couché) par rapport à la ligne imaginaire reliant point de départ / changement de direction / fin de l'exercice.

Déplacement, position debout / assise / couchée lente, positions non droites, une mauvaise suite au pied, des changements d'allure, ralentissement ou accélération avant les ordres, arrondir les angles, et ne pas garder la bonne trajectoire (parallèle à la ligne imaginaire reliant les marqueurs) et se retourner pour regarder le chien sont des fautes. La pénalité pour ce genre de fautes est de 1 à 4 points. Si le conducteur passe du mauvais côté du chien, 1 point sera déduit.

Aucun commandement supplémentaire n'est autorisé sur les positions. Tout geste de la main ou langage corporel sur les commandements debout / assis / couché sont de graves fautes, et seront sévèrement pénalisés. En fonction de leur intensité et de leur durée, la pénalisation sera de 1 à 5 points ou fera perdre la position.

Voir les directives générales § 48.

EXERCICE 2.4 Rappel avec blocage

[Coef.3]

Commandements : « Couché », (« Reste ») « Viens » « Debout », « Viens » (« Au pied »)

Les commandements vocaux doivent être utilisés. Le signal manuel est autorisé en plus du commandement vocal sur le blocage. Une main ou les deux mains peuvent être utilisées pour le blocage.

Réalisation : Le conducteur commande au chien de se coucher et marche environ 25 - 30 mètres dans la direction indiquée et fait demi-tour face au chien. Sur autorisation du commissaire, le conducteur rappelle le chien. Le conducteur commande le blocage à son chien quand le chien a couvert approximativement la moitié de la distance, sans autorisation, au niveau du marqueur. Quand cela lui est demandé, (après environ 3 secondes) le conducteur rappelle à nouveau son chien en position de base. Le commissaire indique au conducteur seulement quand rappeler le chien.

Tous les commandements doivent être des commandements vocaux et donnés clairement. Un signal de la main peut être associé au commandement vocal pour le blocage. Le nom du chien peut être combiné avec l'ordre du rappel, mais le nom et le commandement doivent être bien combinés ensemble et ne doivent pas donner l'impression d'être 2 commandements séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde spontanément au commandement de rappel et qu'il obéisse avec précision à l'ordre du blocage. Le chien doit revenir à une bonne vitesse et conserver son allure, au moins un trot rapide. Des mouvements lents et l'anticipation de l'arrêt sont des fautes. La race et la structure du chien doit être prise en considération pour le jugement de la vitesse.

Le chien doit commencer immédiatement au rappel et commencer son blocage immédiatement au commandement. Quand on évalue le blocage, la vitesse du chien doit également être prise en considération. Il peut y avoir une légère tolérance sur la distance de blocage pour un chien rapide, mais pas pour un chien lent. Pour obtenir tous les points, pour l'arrêt, pas plus d'une longueur de corps peut être dépassée entre le moment du commandement et l'arrêt. Pour obtenir des points pour l'arrêt, pas plus de 3 longueurs de corps ne peuvent être dépassées. Si le chien glisse, il s'agit d'une erreur et la note doit être réduite.

Si un 2^{ème} commandement de rappel est nécessaire (soit au départ, soit après le blocage), 2 points seront déduits. Un troisième rappel au départ ou après le blocage entraînera la perte de l'exercice ainsi qu'un total de 4 rappels. Si le chien avance de plus d'une longueur de corps avant le premier rappel, l'exercice est raté (0 point). Si le chien s'assoit ou se lève avant le premier commandement de rappel, pas plus de 8 points ne peuvent être attribués.

Si le chien rate la position (s'arrête après 3 longueurs de corps) pas plus de 7 points seront être attribués. S'il n'y a aucune tentative d'arrêt, l'exercice est perdu (0 point). Si le chien s'arrête dans une mauvaise position ou si le chien change de position au blocage, 2 points seront déduits à condition que le blocage soit excellent.

EXERCICE 2.5 Envoi en avant dans le carré et rappel

[Coef.4]

Commandements : « En avant », (« reste »), « couché », « viens »

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandements vocaux lorsque le chien est éloigné. Pour rediriger le chien vers le carré une seule main peut être utilisée. Pour les commandements "debout" et "couché", une main ou les deux mains peuvent être utilisées.

Réalisation : A la présentation, le conducteur doit informer le juge s'il demandera au chien de se bloquer d'abord, avant de se coucher dans le carré ou s'il le couchera directement dans le carré.

Lorsque le commissaire l'autorise, le conducteur dirige le chien dans un carré de 3 mètres x 3 mètres qui est situé à environ 23 mètres du point de départ. Ces 23 mètres sont la distance entre le milieu du carré et le point de départ. Des cônes (env. 10 à 15 cm de haut) marquent chaque coin du carré. Des lignes visibles (comme des rubans, des lignes à la craie, des bandes) doivent relier les cônes sur leur côté extérieur. Il devrait y avoir au moins une distance d'environ 3 à 5 mètres des bords du carré aux bords du ring les plus proche.

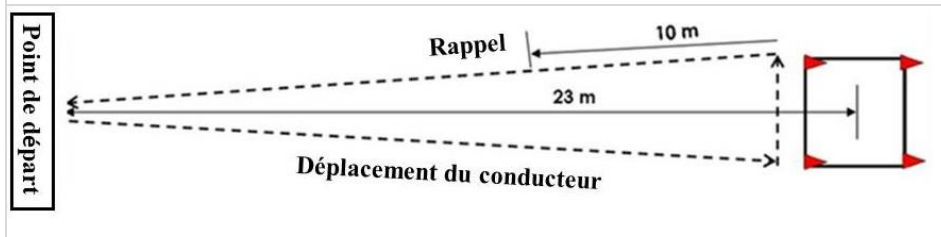
(Voir Annexe 5 : Détails pour la composition du carré).

Le chien doit se rendre dans le carré par le chemin le plus court et doit rentrer dans le carré par devant. Lorsque le chien a atteint le carré, le conducteur commande au chien, sans autorisation du commissaire, soit de se bloquer en position debout puis de se coucher ou directement de se coucher. S'il est demandé au chien de se bloquer, la position debout doit être claire et stable (~3 secondes), avant que la position couchée soit donnée. Quand on le lui demande, le conducteur marche dans la direction du cône droit du carré. Lorsque le conducteur arrive à une distance d'environ 2 mètres du cône, il lui est demandé de tourner à gauche et après environ 3 mètres de tourner une nouvelle fois à gauche, afin de revenir vers le point de départ. Après environ 10 mètres de ce second virage, il est demandé au conducteur de rappeler le chien tout en continuant de marcher vers le point de départ. Quand il a atteint le point de départ, il lui est demandé de s'arrêter.

Dans la mesure où le conducteur utilise l'option de blocage, avant le « couché », pas plus de 4 commandements sont autorisés, dans le cas de l'option « couché » directement, 3 commandements sont autorisés. Si le chien doit être redirigé, un geste bref de la main peut être associé au commandement de direction.

Mise en place du carré (Voir & 2.4.4)

Schéma de l'exercice 2.5



Directives de jugement : La volonté du chien à suivre les directions et les commandements, la vitesse du chien et le chemin le plus court doivent être pris en compte.

Il n'est pas autorisé de montrer au chien la direction du carré ou de toucher le chien au point de départ avant l'exercice. Cela entraîne la perte de l'exercice. Un "toucher de la main" est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des endroits ou des directions.

Voir les directives générales § 20 et § 53.

Si le conducteur bouge (fait un pas dans n'importe quelle direction) en donnant ses commandements, l'exercice est perdu (0 point). Si le conducteur bouge exagérément (langage corporel), pas plus de 8 points seront attribués. Un geste de la main donné quand le chien est à côté du conducteur fait baisser la note de 2 points.

Toute initiative du chien sera pénalisée (exemple : si le chien s'arrête ou se couche sans commandement). Si le chien s'arrête sur le chemin du carré, ou si le chien s'arrête ou se couche sans commandement dans le carré, la note doit être diminuée de 3 points.

Si le chien s'assied ou se couche en dehors du carré, l'exercice est raté. Si le chien est déjà assis ou couché, aucun commandement de redirection n'est autorisé. Pour obtenir des points, aucune partie du chien, excepté la queue, ne doit être en dehors du carré.

Si le chien entre dans le carré par le côté ou par l'arrière, la note doit être diminuée de 0,5 à 1 point.

Si le chien est arrêté debout sur commandement et qu'il s'arrête à proximité du carré ou à la limite de celui-ci et que le chien doit être redirigé vers le carré, un nouveau commandement "debout" doit être donné dans le carré avant le commandement "couché" ou le commandement "couché" doit être donné directement, après avoir donné l'ordre supplémentaire du blocage debout et de redirection. Dans les deux cas, la déduction de la note est de 2 points, à condition que les réponses du chien soient rapides et les positions claires.

Si le chien prend (au commandement) la mauvaise position dans le carré, 2 points seront ôtés et si la position de blocage n'est pas claire, il y aura 1 à 2 points de pénalités. Si le chien prend une mauvaise position de son propre chef, la note est diminuée de 3 points.

L'exercice est raté **si le chien ne se couche pas dans le carré** ou si le chien se met assis ou debout avant que le conducteur ne tourne pour la deuxième fois. Pas plus de 7 points seront attribués, si le chien se lève (assis ou debout) après que le conducteur tourne pour la deuxième fois et avant le rappel. Si le chien rampe dans le carré, sans se lever, 2 à 3 points seront déduits. S'il se déplace et sort du carré avant le rappel, l'exercice est raté. Si, cependant, le chien anticipe l'ordre de rappel et démarre juste un peu avant l'ordre du conducteur, par exemple sur l'ordre du commissaire de rappeler le chien, 2 à 3 points seront déduits.

Si le chien se déplace lentement ou très lentement, pas plus de 6 à 7 points seront attribués.

Un second commandement de rappel, de blocage ou de couché entraînera la perte de 2 points par commandement. L'exercice est perdu si l'un de ces commandements doit être donné une troisième fois. Les gestes de la main ne sont autorisés que si le chien doit être dirigé.

EXERCICE 2.6 Rapport d'objet directionnel

[Coef.3]

Commandements :

(« au pied »)

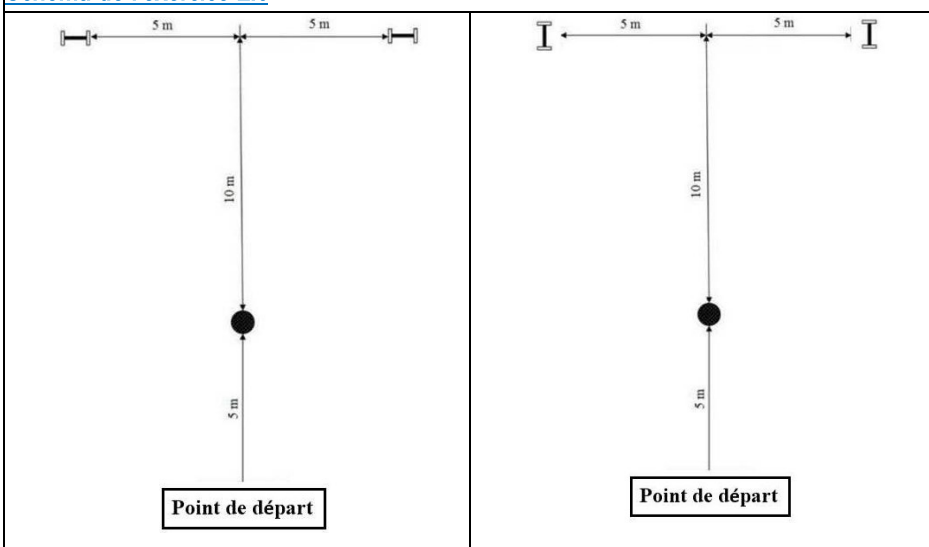
« Au pied », « reste », « A droite/gauche », « apporte », « donne »

Des signaux manuels simultanés (d'une seule main), lorsque le chien est éloigné, peuvent être utilisés en plus des commandements vocaux.

Réalisation : Le conducteur et son chien se placent au point de départ, à une distance d'environ 5 m face à un marqueur. Ce marqueur est situé à environ 10 mètres du centre de la ligne imaginaire entre les 2 haltères, et le point de départ est à environ 15 mètres de cette ligne. Après l'annonce du début de l'exercice, le commissaire place deux haltères sur une ligne à environ 10 mètres l'un de l'autre de manière qu'ils soient visibles facilement. Malgré l'haltère qui doit être récupéré, le commissaire place les haltères toujours dans le même ordre (toujours de gauche à droite ou de droite à gauche) et dans la même position pour tous les concurrents de la compétition. Les haltères peuvent être placés verticalement ou horizontalement et doivent être placés à au moins 3 mètres des limites de l'anneau.

Il est demandé au conducteur de marcher avec son chien du point de départ vers le marqueur, de le dépasser (1 à 2 mètres), de faire demi-tour au commandement du commissaire après quoi il devrait bloquer le chien en position debout au marqueur, face au point de départ. Le conducteur quitte son chien, retourne au point de départ et se retourne face aux haltères. Le conducteur ne doit pas s'arrêter quand il quitte son chien. Après environ 3 secondes, il est demandé au conducteur de diriger son chien vers l'haltère qui aura été déterminé par tirage au sort, et le chien devra rapporter et donner l'haltère correctement. Le commandement de direction (droite/gauche) et le commandement de rapport devront être donnés rapprochés, ainsi, un commandement de rapport tardif sera interprété comme un second commandement.

Schéma de l'exercice 2.6



Les haltères peuvent être placées verticalement ou horizontalement de manière identique pour tous les concurrents et doivent être posées au moins à 3 mètres des bords du ring.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les commandements de rapport et de direction, la vitesse du chien et le fait qu'il prenne le plus court chemin pour aller chercher le bon haltère.

Montrer les directions au chien ou toucher le chien au point de départ fera rater l'exercice (0 point). Un "toucher de la main" est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des endroits ou des directions.

Voir les directives générales § 20 et § 53.

Pour obtenir des points à cet exercice, le chien doit rester au marqueur jusqu'à ce qu'il soit commandé d'aller chercher l'haltère. Un chien qui se couche, s'assoit ou bouge au marqueur, ne pourra pas obtenir plus de 8 points. Si le chien bouge de plus de la longueur de son corps au blocage avant le commandement, l'exercice est raté.

Si le chien va vers le mauvais haltère, est arrêté et redirigé vers le bon, et rapporte le bon, il y aura 3 points de pénalisation. Si le chien est redirigé du mauvais haltère sans être stoppé, 2 points seront déduits. Si le mauvais haltère est ramassé, l'exercice est raté (0 point).

La pénalité pour les commandements supplémentaires de direction ou de redirection dépend de leur intensité et de la volonté du chien à obéir aux commandements. Elle peut être de 1 à 2 points par commandement.

Pour les tombés d'haltère, les mâchonnements voir les directives générales de jugement.

EXERCICE 2.7 Odorat et rapport

[Coef.3]

Commandements : (« Reste/Au pied ») (« Au pied »), « Cherche », « Donne »
(« Au pied »)

Réalisation : Le conducteur se place au point de départ avec son chien en position de base, le commissaire annonce le début de l'exercice et donne au conducteur un objet en bois (10 cm x 2 cm x 2 cm), qui a été marqué au préalable par une identification. Un crayon ou un stylo à bille doit être utilisé, pas de feutre, de marqueur, etc. Le conducteur peut garder l'objet dans sa main pendant environ 10 secondes. Le chien n'est pas autorisé à toucher ou sentir l'objet à cette étape. Le commissaire demande au conducteur de rendre l'objet et de se retourner. Le conducteur décide si le chien doit voir ou pas la pose des objets. Un commandement de blocage ou de mise en position de base (au pied) est autorisé.

Le commissaire va placer l'objet du conducteur, sans le toucher, avec 5 autres objets similaires sur le sol à une distance d'environ 10 mètres du conducteur. Le commissaire place les 5 autres objets avec ses mains et donc les touchent. Les objets sont placés en cercle ou à l'horizontale, à une distance d'environ 25 cm les uns des autres. Les objets seront placés selon le même schéma pour tous les compétiteurs, mais la position de l'objet du conducteur peut varier. Dans le cas de la ligne horizontale l'objet du conducteur ne devra pas être situé à chaque extrémité de la ligne.

Il est demandé au conducteur de se retourner et de commander au chien de rapporter l'objet marqué. Le chien doit trouver l'objet du conducteur, le rapporter et le donner au conducteur en suivant les directives générales.

Le chien est autorisé à travailler environ 30 secondes, si le travail est actif et ininterrompu. Il devrait y avoir 6 nouveaux objets pour chaque compétiteur.

Directives de jugement : L'accent devra être mis sur la volonté du chien à travailler et sur sa vitesse.

Si le chien ramasse un mauvais objet une fois mais rapporte le bon, pas plus de 7 points pourront être attribués. L'exercice est perdu (0 point), si le chien renifle ou touche l'objet au début de l'exercice avant de l'avoir redonné au commissaire, si un commandement est donné quand le chien est sur les objets, ou si le chien ramasse un mauvais objet une deuxième fois.

Si le chien sent les objets ou les touche très légèrement lors de sa recherche pour identifier le bon objet, il n'y a pas de perte de point.

La note doit être réduite, si le chien pousse ou déplace le(s) objet(s) ou s'il doit s'assurer plusieurs fois de l'objet correct. La baisse est de 0,5 à 1 point pour un déplacement **ou si l'objet est bousculé**. Une courte re vérification, cependant, ne doit pas nécessairement faire baisser la note, à condition que le travail soit systématique et efficace.

Pour les tombés d'objet, les mâchonnements voir les directives générales de jugement.

EXERCICE 2.8 Positions à distance

[Coef.4]

Commandements : « Couché », (« reste »), 2 x « Assis », « Debout », « Couché » et / ou geste de la main, « Assis ».

Les gestes manuels simultanés sont autorisés en plus des commandements vocaux pour les changements de position. Une main ou les deux peuvent être utilisées.

Réalisation : Le chien doit changer de position 6 fois (assis / debout / couché) selon les commandements du conducteur tout en restant à sa place d'origine. Une limite est constituée par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs distants d'environ 0,8 à 1 mètre, dans le dos du chien. Le conducteur commande à son chien de se coucher au point de départ devant la ligne imaginaire. Le conducteur quitte le chien et va à une place désignée à environ 10 mètres devant le chien, et se retourne. L'ordre des positions devra toujours être « assis - debout – couché » ou « debout – assis – couché » et donc la dernière position est un couché. L'ordre des positions devra être le même pour tous les compétiteurs.

Le commissaire montre au conducteur l'ordre dans lequel le chien doit changer de position à l'aide d'un panneau où les positions sont écrites ou dessinées ou d'un panneau électrique. Le commissaire doit se tenir à environ 3 à 5 mètres du chien et de telle sorte qu'il ne voit pas le chien quand il donne les instructions. Le commissaire doit changer la position toutes les 3 secondes environ.

Le conducteur doit utiliser des commandements verbaux qui peuvent être accompagnés d'un geste lorsqu'il est à distance du chien, mais il doit être court et utilisé simultanément. Après le dernier commandement, sur autorisation du commissaire, le conducteur retourne à son chien et demande de s'asseoir, sous les ordres du commissaire.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la vitesse d'exécution des positions, la clarté des positions, la façon dont les positions sont tenues et sur les déplacements du chien.

Pour avoir des points, le chien ne doit pas avoir bougé de son point de départ, au total, de plus de la longueur de son corps (dans toutes les directions). Tous les mouvements sont additionnés (avant, arrière, latéralement...). Si le chien avance d'une longueur de corps, il ne pourra obtenir plus de 5 points.

Si le chien rate une position sur les 6, pas plus de 7 points lui seront attribués et si le chien rate 2 positions, pas plus de 5 points. Donc si le chien saute une position et prend plutôt la position suivante, pas plus de 5 points ne seront attribués. Le chien doit changer de position au moins 4 fois au commandement pour obtenir des points.

Pas plus de 8 points seront attribués si le chien a besoin de 2 commandements pour changer de position. Désobéir à ce 2^{ème} commandement conduit à la perte de la position. Le premier commandement supplémentaire sur une position coûte 2 points, mais les suivants 1 point.

Un troisième commandement peut être donné sur une position (mais cette position est manquée) afin que le prochain changement de position puisse être effectué, s'il est possible de le faire dans le délai imparti.

Il est possible d'avoir des points sur cet exercice seulement si 3 ou 4 des positions sont réalisées après un seul commandement supplémentaire, si le commandement supplémentaire est exécuté immédiatement, et conduit à la bonne position, clairement exécutée et que le reste de l'exercice est excellent.

Si le chien s'assoit avant le retour du conducteur, pas plus de 8 points lui seront attribués. Une utilisation intensive de la voix ou des gestes exagérés ou trop longs seront pénalisés (**voir les règles générales**).

EXERCICE 2.9 **Envoi autour d'un groupe de cônes ou d'un baril, arrêt et saut de haie** **[Coef.3]**

Commandements : « Tourne », « Debout ou Couché », « Droite ou gauche - Saut » et signal de la main (« Au pied »)

Un signal manuel simultané d'une seule main peut être utilisé en plus des commandements de direction pour sauter et si une redirection est nécessaire. Le conducteur est autorisé à utiliser un commandement de saut mais les commandements de direction et de saut, doivent être étroitement liés afin que les commandements ne donnent pas l'impression d'être deux commandements distincts. Pour le commandement de l'arrêt, les 2 mains peuvent être utilisées.

Réalisation : Avant le début de la compétition, le juge déterminera quelle position, debout ou couché, le chien doit prendre sur son chemin de retour au conducteur. La position est la même pour tous les concurrents. La haie que le chien doit sauter sera tirée au sort à la présentation. Le conducteur sera informé de la haie que le chien doit franchir lorsque le chien a pris sa position d'arrêt (debout ou couché).

Le lieu d'arrêt du chien (environ 2 mètres devant les cônes) peut être indiqué en plaçant une paire de tubes courts, une paire de demi-sphères ou d'autres marques à la vue du conducteur mais clairement à l'écart de la trajectoire du chien et discrètes pour le chien. Voir la figure ci-dessous. Les marqueurs indiquant la distance de 2 mètres sont facultatifs.

Le commissaire informe alors le conducteur **du côté tiré au sort « droite, gauche et commande »**.

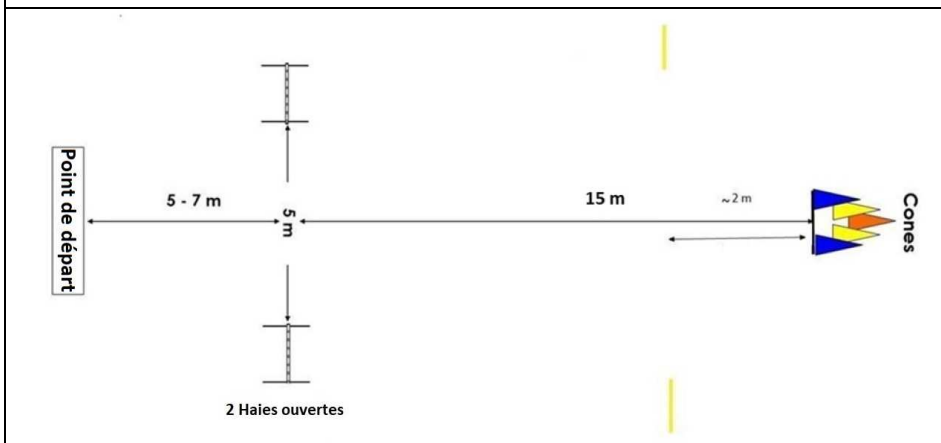
Un groupe de cônes (3 à 6) ou un baril (tous deux d'environ 40 à 50 cm de hauteur) sont placés à une distance d'environ **15 mètres** de la ligne des haies. Le diamètre du baril doit être d'environ **50 à 70 cm** et les 3 à 6 cônes doivent couvrir la zone correspondante. Il est recommandé de placer les cônes comme indiqué dans la figure ci-dessous. Le chien ne devrait pas voir la mise en place des cônes ou du baril et, par conséquent, les cônes ou le baril devraient être placés avant que le maître se trouve au point de départ.

Deux haies ouvertes avec une barre sont situées à environ 15 mètres du groupe de cônes ou du baril et à 5 mètres l'une de l'autre. La hauteur des haies doit être ajustée approximativement à la hauteur du chien au garrot, mais pas plus haut que 50 cm. La zone de départ est de 5 à 7

mètres devant la ligne de raccordement des haies et la distance peut être choisie par le conducteur.

Dispositions des cônes (Voir & 2.4.3)

Schéma de l'exercice 2.9



Réalisation : Le conducteur se tient au point de départ qu'il a choisi, face aux cônes, avec le chien en position de base. Le commissaire annonce le début de l'exercice. Sur instruction, le conducteur envoie le chien courir autour des cônes ou du baril. La course du chien peut se faire dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse. L'idéal est de ne pas faire un tour serré autour des cônes ou du baril. Il doit y avoir une distance distincte entre le chien et les cônes ou le baril. En fonction de la race, environ un demi-mètre pour les races de taille moyenne et jusqu'à un mètre pour les grandes races.

Lorsque le chien est sur le chemin du retour et qu'il a clairement dépassé les cônes ou le baril d'au moins environ 2 mètres (**matérialisé par deux marqueurs**), **et avant la ligne imaginaire des sauts**, le conducteur commande indépendamment au chien de s'arrêter dans la position (debout ou couché) déterminée par le juge. Un commandement vocal doit être utilisé mais peut être accompagné d'un signal manuel simultané.

Pendant l'arrêt (environ 3 secondes), le commissaire informe le conducteur de la haie qui a été tirée au sort "**haie droite ou haie gauche et Commande**". Au commandement du commissaire, le conducteur demande au chien de partir et de sauter la bonne haie et le chien revient en position de base. Le conducteur doit attendre que le commissaire dise "commande" avant de commander le chien à aller sauter la bonne haie et revenir en position de base.

Directives de jugement : L'accent doit être mis sur la volonté du chien de suivre les commandements et les instructions, la vitesse du chien et le fait qu'il emprunte un chemin raisonnablement court, tout en laissant une distance appropriée par rapport aux cônes ou au baril. La symétrie et la concentration sur la ligne médiane au retour (avant l'arrêt) sont également appréciées. La trajectoire du chien peut se faire dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse autour des cônes ou du baril.

Le chien doit montrer une bonne et constante vitesse, au moins un trot rapide. Un travail lent ou réticent réduira la note de 1 à 5 points. La race et la structure du chien doivent être prises en compte lors de l'évaluation de la vitesse et de la distance par rapport aux cônes ou au baril, ainsi que lors de l'évaluation de l'arrêt.

Si le chien revient ou s'arrête avant d'avoir atteint les cônes ou le baril, il doit être redirigé pour faire le tour des cônes ou du baril. Trois points devront être déduits, à condition que le chien fasse le tour des cônes ou du baril sur un commandement de redirection. 7 points peuvent donc être attribués si l'exercice est parfait dans tous les autres aspects.

L'exercice est raté (0 point), si le chien ne fait pas le tour des cônes ou du baril ou si le chien n'est pas stoppé entre la ligne imaginaire des 2 mètres après les cônes ou avant la ligne imaginaire des sauts.

Après avoir passé les cônes, si le chien s'arrête de lui-même (sans commandement, clairement trop tôt), il doit être rappelé et arrêté à nouveau. Un maximum de 7 points peut être attribué.

La volonté d'obéir au commandement d'arrêt doit être évaluée. C'est au conducteur de décider quand donner l'ordre d'arrêt. Il ne peut cependant pas le faire avant que le chien ait dépassé les cônes d'au moins 2 mètres.

Un chien qui prend une mauvaise position ne peut obtenir plus de 8 points.

Si le conducteur arrête le chien trop tôt, mais de manière à ce qu'il ait clairement dépassé le cône (d'au moins un mètre), 2 points seront déduits.

Si le chien anticipe les commandements, la note doit être diminuée de 2 - 3 points. S'il agit indépendamment, 3 points doivent être déduits.

Si le chien a besoin de plus de 3 fois la longueur de son corps pour s'arrêter, on ne peut lui attribuer plus de 7 points. Si le chien ne s'arrête pas, l'exercice est raté.

Le chien doit rester dans sa position (debout / couché) jusqu'au commandement de sauter la haie. Si le chien démarre trop tôt après l'arrêt, la note doit être diminuée de 2 à 3 points. Cela peut même faire échouer l'exercice, si le départ est très précoce (par exemple, avant le commandement du commissaire).

Si le chien se dirige manifestement vers la mauvaise haie et qu'il est arrêté et redirigé avec succès pour sauter la bonne haie, 3 points doivent être enlevés. Si le chien est redirigé avec succès à partir de la mauvaise haie sans arrêt, 1 ou 2 points doivent être déduits.

Figure

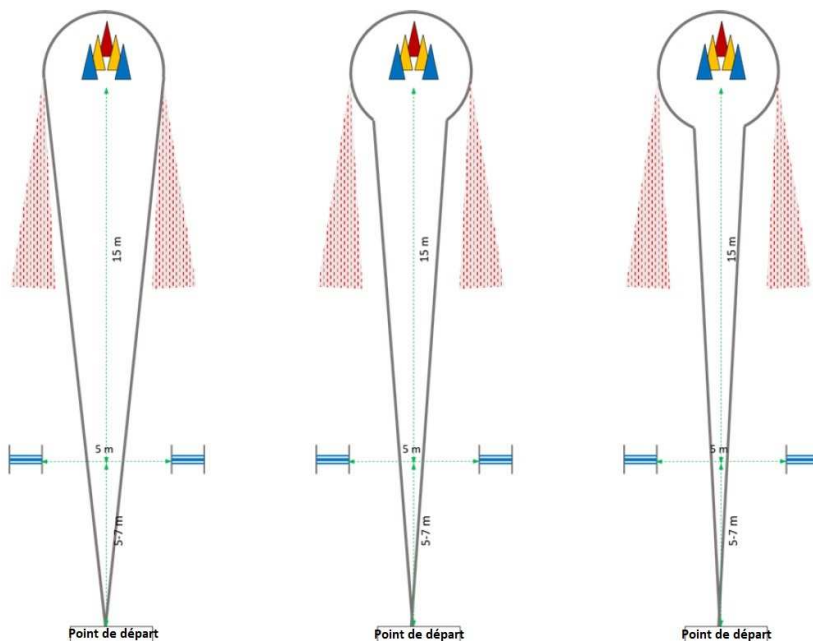


Schéma des bonnes trajectoires du chien.

Toutes les trajectoires sont aussi bonnes. Une symétrie et une distance raisonnables par rapport aux cônes sont souhaitables, ainsi qu'une concentration sur la ligne médiane ou le conducteur avant l'arrêt. Une distance trop courte serait inférieure à 5-10 cm pour les chiens de taille moyenne. La zone rouge-grise (des deux côtés du dessin, comme le chien peut faire le tour des cônes dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse) montre une focalisation droite/gauche ce qui n'est pas idéal. La pénalité est de 0,5 à 1 point pour une légère focalisation vers l'une des haies ou 1 à 2 points pour une très forte focalisation sur l'une des haies.

La réduction de la note pour les commandements supplémentaires de direction (redirection) dépend de leur force et de la volonté du chien d'obéir aux commandements. Elle peut être de 1 à 2 points par commandement. La réduction pour les autres commandements supplémentaires doit être conforme aux directives générales. **De plus, si la trajectoire du chien n'est pas directe et symétrique ou très proche des cônes / baril, ou si le chien touche les cônes / baril, la note doit être diminuée de 0,5 à 2 points.**

Si le chien touche ou entre en collision avec un cône, des cônes ou le baril, 1 à 3 points sont déduits, selon la force et l'intensité de la collision.

Si le chien renverse un cône ou des cônes, 2 à 3 points seront déduits. Si le chien court entre les cônes, il ne doit pas recevoir plus de 7 points.

Si le chien touche ou fait tomber la barre de la haie, la note doit également être déduite de 2 points.

L'exercice est raté (0 point) :

- Si le chien saute une haie sur le chemin des cônes ou du baril.
- Si le chien a besoin d'un deuxième commandement de redirection pour faire le tour des cônes ou du baril, c'est-à-dire un troisième commandement "tourne".
- Si le conducteur donne l'ordre d'arrêt (debout/couché) nettement trop tôt, c'est-à-dire lorsque le chien est encore à côté des cônes/baril.
- Si le chien ne s'arrête pas au commandement.
- Si le chien ne saute pas la haie ou saute la mauvaise haie.
- Si le conducteur montre au chien des directions ou touche le chien au point de départ. Voir les directives générales § 20 et § 53.

EXERCICE 2.10 Impression générale

[Coef.2]

Directives de jugement : Quand on juge l'impression générale, la volonté du chien à travailler et à obéir aux commandements est essentielle. L'harmonie et la précision sont aussi importantes que le naturel des mouvements du conducteur et de son chien. Pour obtenir une bonne notation le conducteur et son chien doivent faire équipe, montrer un plaisir mutuel de travailler ensemble et faire preuve de sportivité. Le comportement pendant et entre les exercices influence la notation de l'impression générale.

Si le chien n'est plus sous contrôle et abandonne son conducteur pendant ou entre les exercices (même une seule fois), mais reste sur le ring, un maximum de 5 points peuvent être attribué à l'impression générale, à condition que le chien soit revenu au premier rappel. Si le chien ne revient pas ou s'il part une seconde fois, il est disqualifié.

Si le chien quitte le ring pendant un exercice ou entre les exercices ou s'il fait ses besoins dans le ring, il est disqualifié. Si, toutefois, le chien quitte le ring et se rend auprès de son conducteur à l'extérieur du ring pendant l'exercice 2.1 Absences, le chien n'est pas disqualifié, mais ne peut obtenir plus de 5 points pour l'impression générale.

Notez que des points plus élevés que ceux mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être attribués, si les notes finales calculées comme une moyenne des points attribués par deux ou plusieurs juges jouant des exercices séparés. **Voir les instructions générales pour le jugement § 75**

CLASSE 3

EXERCICE 3.1 & 3.2

- **Absence assise en groupe pendant 2 mn, conducteur hors vue** [Coef.2]
- **Absence couchée pendant 1 minute et rappel** [Coef.2]

Commandements : « Assis », « Reste », « Couché » (et ou geste), « Viens »

Un signal simultané de la main peut être utilisé quand le chien est à distance. **Une main ou les deux peuvent être utilisées pour le couché.**

Réalisation : Les exercices 1 et 2 sont combinés.

Ex. 3.1 / Partie 1 : Absence assise en groupe pendant 2 minutes

Ex. 3.2 / Partie 2 : Absence couchée en groupe pendant 1 minute et rappel

Les chiens doivent entrer dans le ring sans laisse, mais ils doivent avoir un collier.

Il faut 4 chiens par groupe, mais pas moins de 3. S'il n'y a que 5 conducteurs en classe 3, les 5 feront l'exercice ensemble. Voir clarification/exception.

Les points sont donnés pour les 2 parties après la fin de la 2^{ème} partie de l'exercice.

L'exercice 3.1 ou partie 1 commence quand tous les conducteurs du groupe sont alignés à environ 4 à 5 mètres de distance les uns des autres avec leur chien en position de base et que le commissaire annonce « l'exercice 3.1 commence ». Quand ils y sont autorisés, les conducteurs quittent leur chien, vont se mettre hors vue des chiens et restent cachés pendant 2 minutes. La période des 2 minutes démarre, quand tous les conducteurs sont hors vue. Quand les 2 minutes se sont écoulées, il est demandé aux conducteurs de retourner dans le ring et de s'arrêter à l'intérieur du ring. Il est alors demandé aux conducteurs de marcher et de s'arrêter à environ 10 mètres face à leur chien.

L'exercice 3.1 ou Partie 1 se termine quand les conducteurs sont retournés dans le ring, face à leur chien à une distance d'environ 10 mètres et que le commissaire annonce « fin de l'exercice 3.1 » et « début de l'exercice 3.2 ». L'exercice 3.2 ou la Partie 2 commence immédiatement après l'exercice 3.1.

Le commissaire commence la seconde partie de l'exercice. Les chiens doivent être assis en rang à leur place initiale. Les conducteurs des chiens qui ont pris une mauvaise position pendant l'exercice 3.1 doivent commander à leur chien de prendre la position correcte, assis. Ceci est fait un par un de droite à gauche (4 ➔ 1) sur instruction du commissaire (Voir figure ci-dessous).

Il est demandé aux conducteurs de commander « couché » à leur chien un par un de la gauche vers la droite (1 ➔ 4). Ils seront couchés pendant 1 minute et ensuite seront rappelés au pied du conducteur un par un de la droite vers la gauche (4 ➔ 1). Le rappel sera fait uniquement sur autorisation du commissaire. Le commissaire se déplacera vers le chien suivant seulement après que le chien précédent aura pris la position de base, à côté de son conducteur.

Un trop fort commandement perturbant les autres, sera sévèrement pénalisé. C'est au juge de décider comment les conducteurs dont les chiens ont échoué à la partie 2 dès le début, et les conducteurs qui ne souhaitent pas rappeler leurs chiens, doivent procéder.

L'exercice 3.2 ou Partie 2 se termine quand tous les chiens seront en position de base à côté de leurs conducteurs et que le commissaire annonce « fin de l'exercice 3.2 » ou fin de la partie 2 ». Les exercices 3.1 et 3.2 sont perçus comme un seul exercice et ainsi il n'y a pas de possibilité pour le conducteur d'intervenir en aucune façon entre ces deux exercices.

Directives de jugement : Un chien qui se lève ou se couche durant l'exercice 3.1 (la première partie) obtiendra 0 point à cet exercice. Un chien qui quitte sa place (plus de 1 longueur de corps) perd l'intégralité des exercices 3.1 et 3.2 (parties 1 et 2). Si un chien se couche ou se lève après la période des 2 minutes et que les conducteurs sont déjà alignés dans le ring, pas plus de 5 points seront attribués.

Les chiens qui sont debout ou couchés lorsque l'exercice 3.1 ou partie 1 est terminée peuvent être recommandés un par un en position assise. Un seul commandement « Assis » est autorisé, si un deuxième commandement est nécessaire, 2 points seront déduits. La partie 2 est perdue si le chien ne s'assoit pas même après le 2^{ème} commandement.

Si un chien change de position, c'est-à-dire s'il passe de la position assise à la position debout ou couchée, après le début de l'Exercice 3.2 (c'est-à-dire si le commissaire a dépassé le chien en marchant de droite à gauche), le conducteur n'est plus autorisé à corriger la position. Un chien qui est déjà couché lorsque la phase où l'on commande aux chiens de se coucher commence, ne peut recevoir plus de 7 points et un chien qui est debout à cette phase, ne peut recevoir plus de 8 points (à condition qu'il obéisse au commandement "couché").

Si un chien se couche avant le commandement (par exemple sur le commandement d'un voisin) pas plus de 8 points seront attribués pour l'exercice 2 ou partie 2 et s'il se couche de manière tout à fait indépendante, pas plus de 7 points seront attribués. L'Exercice 3.2 est raté, si le chien ne se couche pas, si le chien change de position (pour s'asseoir ou rester debout) pendant la période d'une minute, se déplace de plus d'une longueur de corps, ou se couche sur le dos. Pas plus de 7 points seront être attribués, si le chien se couche sur le flanc.

Si un chien revient au pied sur le commandement de rappel d'un autre, pas plus de 6 points pourront être attribués pour la partie 2. Un chien qui revient sans commandement perd l'exercice 3.2 ou partie 2 (0 point). Si un 2^{ème} commandement de rappel est utilisé, pas plus de 8 points seront attribués.

Si le chien aboie ou gémit 1 à 2 fois, 1 à 2 points sont retirés ; s'il aboie ou gémit beaucoup, la note est encore plus basse. En cas d'aboiement ou de gémissement continu, l'exercice est raté (0 point).

Tout mouvement excessif doit faire baisser la note. L'agitation, telle que le déplacement du poids d'un côté à l'autre, doit réduire la note. Le chien est autorisé à tourner la tête et à regarder autour de lui, et il est autorisé à montrer de l'intérêt s'il y a une distraction ou un bruit dans ou à l'extérieur du ring. Cependant, cela ne doit pas donner une impression d'instabilité ou d'anxiété.

Un chien qui quitte le ring pendant l'exercice 3.1 mais se rend directement chez le conducteur hors de vue à l'extérieur du ring, échouera à l'exercice 3.1 et 3.2 et recevra un carton jaune, mais ne sera pas disqualifié de la compétition.

Si un chien se lève et va près d'un autre chien, de telle sorte que l'on craint une forte perturbation ou une agression, l'exercice doit être arrêté et repris pour tous les chiens sauf celui à l'origine de la perturbation. **Le chien qui perturbe fortement ou agresse doit être disqualifié.**

Il est recommandé que la zone en dehors du ring face aux chiens soit une zone protégée (aucune personne à part le personnel autorisé) durant l'exercice. Dans les compétitions de championnat, par exemple, ou des compétitions similaires de même importance, cet arrangement est obligatoire.

Dans le cas de concours spéciaux de championnat avec de nombreux concurrents, tels que les concours de qualification, les compétitions de championnat et les compétitions internationales (FCI-CACIOB), le juge en chef peut prendre la décision avec le(s) juge(s) qui évalue(nt) les exercices de groupe, d'avoir cinq chiens par groupe.

EXERCICE 3.3 & 3.4

- **Suite au pied** [Coef.4]
- **Positions en marchant** [Coef.3]

Les exercices 3.3 « Suite au pied » et 3.4 « Positions en marchant » sont combinés. Les exercices combinés commencent toujours par un bout de la suite au pied. Les positions en marchant peuvent être intégrées n'importe où dans le schéma de la suite au pied qui est à un rythme normal, lent et rapide. Les positions en marchant doivent se faire successivement, l'une après l'autre. **Elles peuvent être intégrées au début, pendant ou à la fin de la suite au pied.**

Les exercices 3.3 et 3.4 sont jugés séparément, il faut donc indiquer clairement lorsque la suite au pied (Ex 3.3) est en cours et lorsque les positions en marchant (Ex 3.4) sont en cours.

L'exercice 3.4 commence à partir d'un arrêt et se termine par un arrêt.

Il y a deux possibilités différentes dans l'exercice « Positions en marchant » :

1. Retourner au chien et reprendre le chien avec soi
2. Rappelez le chien

Ces deux phases doivent être incluses dans cet exercice

Tous les chiens dans la même compétition devraient faire la suite au pied et les positions en marchant selon le même schéma. Il est recommandé d'adapter le schéma et la technicité de la suite au pied à l'importance de la compétition. Le temps maximal pour le travail de la suite au pied et les positions en marchant ensemble ne devrait pas dépasser environ 4,30 minutes. Tenir compte du fait que certaines races ou certains conducteurs prennent un peu plus ou moins de temps pour marcher sur le même schéma (distances).

EXERCICE 3.3 **Suite au pied**

[Coeff. 4]

Commandements : « Au pied »

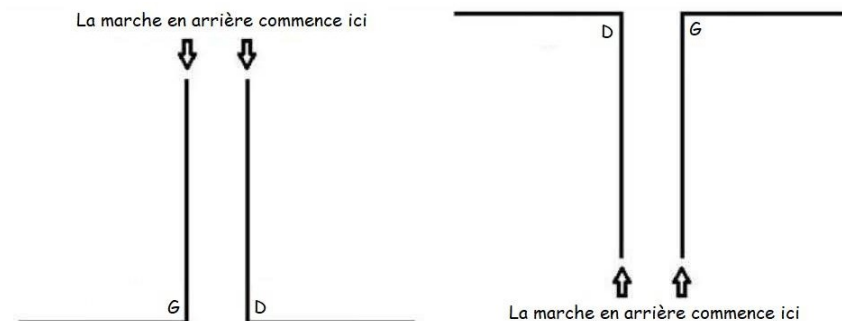
Réalisation : L'objectif de la marche au pied est que le chien suive de manière constante et active le conducteur sur son côté gauche avec un bon contact, en gardant sa position et sa distance par rapport au conducteur tout au long de cet exercice, également lors des virages, des demi-tours, des arrêts et à différentes allures.

La suite au pied est réalisée à différentes allures, au pas normal, lent et rapide avec des ¼ de tour, des ½ tours et des arrêts. Il doit y avoir une nette différence de vitesse entre l'allure normale, l'allure lente et l'allure rapide. Le chien doit également être jugé quand le conducteur fait quelques pas (2 à 3 pas) dans différentes directions à partir d'un arrêt, et quand le conducteur fait des quarts de tour et des demi-tours à partir d'un arrêt. Le chien sera également évalué sur une marche en arrière d'environ 5 à 10 mètres (15 à 30 pas). La marche en arrière commence à partir d'un arrêt et se termine par un arrêt.

La marche en arrière doit inclure un ¼ tour à gauche ou à droite. Le commissaire indique quand il faut commencer, quand il faut tourner et quand il faut s'arrêter. Il faut s'assurer que le chemin pour marcher en arrière est régulier et sûr. Le commissaire doit disposer de quelques points de repère afin de pouvoir estimer correctement la distance à parcourir à reculons.

Le commissaire dit quand commencer et quand s'arrêter. Pendant les pas arrière, si le chien ne reste pas parallèle au conducteur, 1 à 2 points seront déduits.

Remarque : Les instructions générales décrivent en détail l'exécution et le jugement de la suite au pied. Voir les directives générales pour l'exécution de la suite au pied § 27 - 33.



Directives de jugement : Un chien qui abandonne son conducteur ou qui le suit à une distance de plus de 50 cm pendant la majeure partie de l'exercice, perd l'exercice (0 point). Si le chien se déplace lentement (en allures normale ou rapide), 2 à 4 points doivent être déduits. Un chien qui traîne est une grosse erreur et entraînera une perte de 2 à 5 points.

Le manque de contact et les commandements supplémentaires sont des fautes. Une direction imparfaite (non parallèle, en crabe) pendant la suite au pied devrait entraîner une perte d'environ 1 à 3 points. Ralentir ou s'arrêter avant, pendant ou après les changements de direction et avant les arrêts sera pénalisé. Le mouvement du chien (et du conducteur) lors de la suite au pied doit être naturel. Les positions non naturelles du chien et les exagérations sont de grosses erreurs. Ceci s'applique également au conducteur. Elles peuvent même faire échouer l'exercice.

La distance entre le chien et le maître doit être distincte. Une perte de point doit avoir lieu si un chien marche très près de son conducteur, et encore plus s'il perturbe ou gêne le conducteur, des points supplémentaires seront retirés si le chien s'appuie et touche le conducteur.

La prudence de la part du conducteur est permise en marchant vers l'arrière. Pas plus de 1 à 2 points devraient être retirés, si le travail de la suite au pied pendant la marche arrière n'est pas tout à fait parfait.

Voir les directives générales pour le jugement de la suite au pied § 63.

Ces directives doivent être suivies, mais il faut également tenir compte de la classe lors du jugement de la marche au pied.

EXERCICE 3.4 Positions en marchant

[Coef.3]

Commandements : « Au pied », « Debout », « Assis » « Couché » « Viens »
« Au pied » - Aucun geste autorisé.

Réalisation : Les positions sont : debout, assis et couché. Le juge décidera avant le concours quelles sont les deux positions parmi les trois (debout, assis, couché) seront exécutées et l'ordre dans lequel les positions doivent être faites, quelle position comprend le rappel et quel sera le schéma global de l'exercice. Les positions, l'ordre des positions et le schéma doivent être les mêmes pour tous les concurrents. Les concurrents seront informés de l'ordre des positions et de la disposition de l'exercice avant la compétition ou le début de la classe (par exemple en affichant le

schéma de cet exercice 3.4).

L'exercice commence à partir d'un arrêt et le commissaire annonce clairement « Début de l'exercice 3.4 » ou « début des positions en marchant ». L'exercice est effectué conformément aux figures ci-jointes. L'exercice des positions en marchant peut être intégrée à n'importe quel moment de la suite au pied, mais les deux positions doivent être faite l'une après l'autre avec une courte marche au pied entre les deux (4 à 5 mètres). L'une des positions doit comprendre un rappel.

Toutes les étapes de l'exercice sont effectuées sur instruction du commissaire. Les détails de l'exercice, les demi-tours du conducteur, l'allure du conducteur avant et après avoir laissé le chien en position, etc. doivent être clairement illustrés. L'allure du maître, avant et après avoir laissé le chien en position est généralement une allure normale. La marche rapide peut également être utilisée, mais il est recommandé de l'utiliser dans des compétitions de championnat, par exemple, ou des compétitions similaires de même importance.

Lorsque le conducteur s'est arrêté et que le chien est en position de base et que le commissaire a annoncé le « début de l'exercice 3.4, positions en marchant », le conducteur démarre sur instruction du commissaire. Après avoir marché **une courte distance** en marche normale (ou en marche rapide), le commissaire demande au conducteur de commander la première position (debout / assis / couchée) et le conducteur laisse le chien en continuant en marche normale (ou rapide). Après avoir laissé le chien dans la première position, le conducteur peut être invité au cours de la marche de tourner à gauche, à droite, de faire demi-tour et / ou de s'arrêter, ou de rappeler le chien, ou une combinaison de ceux-ci.

Une fois la première position entièrement effectuée, le commissaire annonce "Deuxième position". Le conducteur et le chien commencent à marcher ou continuent à marcher (selon la façon dont la première position a été exécutée). Après une courte distance de marche au pied (quelques mètres), la position suivante est prise sur ordre du commissaire comme décrit ci-dessous.

L'exercice (3.4) se termine après que la deuxième position a été entièrement effectuée et que le commissaire a donné un ordre d'arrêt et que le chien est en position de base. Le commissaire annonce : "fin de l'exercice 3.4 / fin de l'exercice des positions en marchant". Ils continuent la suite au pied de l'exercice 3.3 ou si toute la suite au pied est faite, les deux exercices sont terminés.

1. Alternatives après que le conducteur ait laissé le chien en position :

1. Retourner au chien et le reprendre avec lui.
2. Rappeler le chien (Ou l'inverse)

1. Retour au chien

1.1 Marche en ligne droite d'avant en arrière : Le conducteur laisse le chien en marchant en ligne droite sur une distance d'environ 4 à 5 mètres, le conducteur fait demi-tour et/ou s'arrête sur ordre du commissaire, revient en passant à côté du chien à une distance d'environ 0,5 m, laissant le chien à gauche. Après avoir passé le chien sur une distance d'environ 2 à 3 mètres, le conducteur fait demi-tour sur le commandement du commissaire, marche vers le chien et après avoir atteint le chien s'arrête et commande au chien la position de base ou continu sans s'arrêter et en reprenant le chien.

1.2 Marche avec des virages à gauche et/ou à droite avec des demi-tours : Le conducteur laisse le chien, marche en ligne droite sous les instructions du commissaire sur une distance d'environ 2 à 3 mètres, prend des virages à gauche ou à droite, ou en faisant des demi-tours, et retourne au chien comme décrit ci-dessus.

2. Rappeler le chien

2.1 Marche en ligne droite et rappel : Le conducteur quitte le chien en marchant en ligne droite sur une distance d'environ 4 à 5 mètres, s'arrête et fait demi-tour sur le commandement du commissaire ou fait demi-tour et s'arrête sur ordre du commissaire. Après autorisation du commissaire, le conducteur rappelle (seulement à la voix) le chien. Un signal manuel inclus sera pénalisé de 2 points. Une fois que le chien est en position de base, le commissaire annonce comment continuer, selon la phase de l'exercice.

2.2 Marche avec des virages à gauche et/ou à droite avec des demi-tours et rappel : Le conducteur laisse le chien et, selon les instructions du commissaire, effectue des virages à gauche, des virages à droite et des demi-tours. Le conducteur peut marcher dans n'importe quelle direction, même derrière le chien lorsque le rappel est effectué. Le conducteur continue à marcher lorsqu'il rappelle le chien et continue à marcher quelques mètres avec le chien.

Le commissaire annonce comment continuer, selon la phase de l'exercice.

Le rappel peut être effectué de plusieurs façons, par exemple le conducteur peut :

- S'arrêter, faire demi-tour et effectuer un rappel normal ou faire demi-tour, s'arrêter et effectuer un rappel normal ou s'arrêter et effectuer un rappel normal ou,
- Être en train de marcher vers le chien ou en s'éloignant du chien et effectuer un rappel comme dans l'exercice du carré ou,
- Faire demi-tour et marcher vers le chien, le dépasser et le rappeler.

Quelques indications pour le commissaire :

Les commandements du commissaire doivent être clairs et informatifs afin que le juge et le conducteur soient conscients de la phase de l'exercice.

Le commissaire annonce le début de l'exercice des positions en marchant (3.4). Le commissaire indique au conducteur quand commencer, quand donner l'ordre au chien de prendre les positions, quel chemin suivre, quand tourner à gauche ou à droite, quand faire demi-tour, quand appeler le chien en position de base et quand s'arrêter.

Suggestions pour les commandements du commissaire :

- Fin de la suite au pied, début de l'exercice des positions en marchant, 1^{ère} position avec rappel.
- Fin de la 1^{ère} position en marchant, début de la 2^{ème} position.
- Fin de l'exercice des positions en marchant (3.4), début / reprise de la suite au pied / reprise de l'exercice 3.3,
- Fin de l'exercice des positions en marchant, poursuite de l'exercice de la suite au pied / exercice 3.3",
- "Fin des deux exercices, merci".

Il est conseillé au commissaire d'informer clairement le conducteur s'il doit reprendre le chien avec lui lorsqu'il le passe par derrière ou passer le chien et continuer à marcher sans lui.

Directives de jugement : Note : Dans les exercices de positions, la chute pour les mauvaises positions est notée plus strictement que dans les autres exercices.

Les courtes distances de la suite sont également évaluées et incluses dans les points attribués. Pour obtenir des points pour l'exercice 3.4 au moins une des deux positions doit être prise correctement. Si le chien manque une des positions, pas plus de 7 points peuvent être attribués,

et si le chien manque les deux positions, l'exercice est raté.

Le chien manque une position, si :

- Il prend une mauvaise position,
- Il se déplace sur plus d'une longueur du corps après le commandement
- Il change une position correcte,
- Le conducteur donne un second commandement sur une position,
- Il reprend son mouvement et se déplace de plus d'une longueur de corps après s'être arrêté une fois,
- Il anticipe clairement avant le rappel (position et rappel ratés, exercice raté),
- Des signaux manuels forts ou un langage corporel fort sont utilisés sur la position.

Si le chien s'arrête, mais prend la mauvaise position, le rappel peut être effectué, mais pas plus de 7 points ne peuvent être attribués, c'est-à-dire à condition que le rappel ait été parfait ainsi que l'autre position.

Si le chien s'est déplacé nettement de plus d'une longueur de corps ou si le chien ne s'arrête pas complètement à une position, aucun rappel ne peut être effectué à partir de cette position et l'exercice est raté.

L'exercice est raté si le chien quitte sa position et court vers le conducteur avant le rappel.

Si le chien prend la bonne position, mais ne répond pas au rappel (deux rappels), pas plus que 7 points peuvent être attribués. Un deuxième rappel ou un signal manuel lors du rappel sera pénalisé de 2 points.

En jugeant, l'attention doit être accordée au point de départ, à la suite au pied avant les arrêts, à la prise de position, la connexion avec le conducteur après les arrêts. La suite au pied avant la position devrait être au même rythme que les autres parties de la suite au pied (ex 3.3), c'est-à-dire ne pas ralentir ou accélérer avant ou après les arrêts.

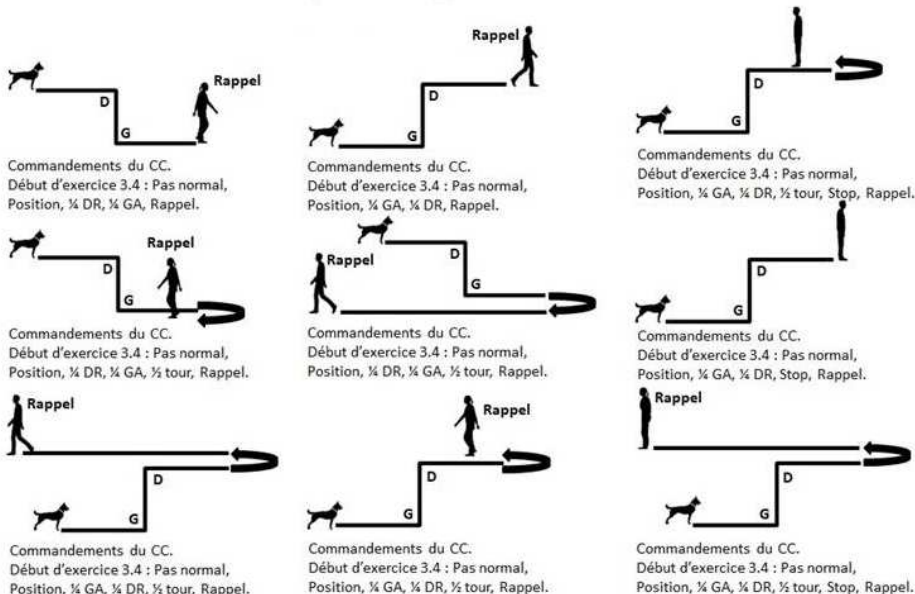
Se déplacer, prendre les positions lentement, ne pas prendre des positions droites, mauvaise suite au pied, changer d'allure, angles arrondis (aussi de la part du conducteur) et ne pas suivre le bon cap et se retourner pour regarder le chien sont des erreurs. La réduction pour de telles erreurs devrait être de 1 à 5 points.

Aucun commandement supplémentaire n'est autorisé sur les positions. Ils feront échouer la position. Les signaux de la main, le langage corporel au moment des commandements (debout / assis / couché) et le fait de regarder en arrière le chien sont des erreurs, et réduiront sévèrement la note de 1 à 5 points. Selon leur force et leur durée, ils peuvent faire rater la position.

Résumé :

- Mauvaise position (1) et bonne deuxième position + bon rappel (2) = max 7 points.
- Pas de position (continue à marcher, pas d'arrêt du tout) + rappel (cela signifie pas de rappel), l'exercice est raté (0 point), même si la deuxième position est correcte.
- L'arrêt sur une position est clairement trop tard, mais le chien s'arrête finalement, et un rappel réussi, la deuxième position est OK, l'exercice est raté (0 point) (à cause d'une distance de rappel très courte).
- Les deux positions sont correctes, le rappel échoue maximum 7 points.

Quelques exemples d'exercice 3.4



EXERCICE 3.5 Rappel avec blocage debout, assis et couché

[Coef.3]

Commandements :

« Couché »

« Couché », (« Reste »), « Viens » (3 fois), « Debout », « Assis »,

Le conducteur doit utiliser des commandements vocaux dans toutes les parties de l'exercice, mais il est aussi autorisé à utiliser des signaux manuels pour les arrêts en lien avec les commandes vocales. Gestes : une ou 2 mains peuvent être utilisées.

Réalisation : Les alternatives pour les positions d'arrêt sont « Debout », « Assis », « Couché ». Deux des trois positions sont choisies par le juge. Les positions choisies et l'ordre des positions pour le concours sont notifiés au début du concours ou au début de la classe.

Le chien est placé en position couchée et le conducteur marche environ 30 - 35 mètres dans la direction indiquée et se retourne pour faire face à son chien. Sur autorisation du commissaire, le conducteur rappelle le chien. Quand le chien a parcouru environ le tiers de la distance, le conducteur commande à son chien de se bloquer suivant la 1^{ère} position.

Après environ 3 secondes d'immobilisation et sur ordre du commissaire, le conducteur rappelle le chien à nouveau et lorsqu'il a couvert environ les 2 / 3 de la distance, il commande au chien de se bloquer suivant la 2^{ème} position.

Après le second arrêt et à l'autorisation du commissaire, le conducteur rappelle son chien en position de base.

Les endroits pour les commandes d'arrêt sont indiqués à quelques mètres de la route du chien par de petits cônes, des demi-sphères ou d'autres petits marqueurs visibles par le maître.

Le commissaire dit seulement au conducteur quand rappeler le chien. Le conducteur doit donner les commandements d'arrêt lorsque le chien est au niveau des marqueurs.

Les commandements vocaux peuvent être combinés à des signaux manuels sur les commandements d'arrêt. Tous les commandements vocaux doivent être clairement données. Les signaux manuels doivent être simultanés avec les commandements vocaux et ne doivent pas dépasser le commandement vocal. Le nom du chien peut être combiné avec toutes les commandes de rappel, mais le nom et le commandement doivent se suivre sans pause entre eux, afin de ne pas donner l'impression de deux commandements séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde spontanément à tous les commandements de rappel et qu'il réagisse précisément aux commandements d'arrêt. Le chien doit revenir à une bonne vitesse et conserver son allure, au moins un trot rapide. Le retour lent et l'anticipation des arrêts sont pénalisables. Une approche très lente ou réticente peut même être une cause d'échec de l'exercice. La race doit être prise en considération pour le jugement de la vitesse. Le chien doit démarrer immédiatement au rappel et commencer son arrêt immédiatement après le commandement.

Si un deuxième rappel est nécessaire (soit au départ, soit après les arrêts), 2 points sont déduits. Un troisième rappel au départ ou après les arrêts, ainsi qu'un total de cinq rappels, entraîne l'échec de l'exercice.

Si le chien se déplace de plus d'une longueur de corps avant le premier rappel, l'exercice est raté (0 point). Si le chien se lève, s'assied ou bouge de moins d'une longueur de corps avant d'être rappelé, un maximum de 8 points peut être attribué.

Quand on évalue le blocage, la vitesse du chien doit également être prise en considération. Il peut y avoir une légère tolérance sur l'arrêt immédiat pour un chien rapide ou un chien lourd, mais pas pour un chien lent. Pour un arrêt parfait et précis, pas plus d'une longueur de corps ne peut être dépassée entre le moment du commandement et l'arrêt complet. Un chien plus lent doit être capable d'effectuer un arrêt plus précis. Le chien qui avance après le blocage doit être pénalisé. Si le chien glisse, c'est également une erreur et entraîne une perte de points de la même façon. Pour obtenir des points (pour l'arrêt), pas plus d'environ 3 longueurs de corps ne peuvent être dépassées.

Si le chien rate 1 position (par ex. ne s'arrête pas dans la limite de 3 longueurs de corps) pas plus de 7 points seront attribués. S'il n'y a aucune tentative d'arrêt à l'une des positions, pas plus de 5 points seront attribués. Si le chien rate les 2 blocages, l'exercice est raté (0 point).

Si le chien s'arrête une fois dans une mauvaise position, ou si le chien change de position après l'exécution de la position demandée, 2 points seront déduits à condition que l'arrêt ait été effectué de manière excellente. Si aucune des positions n'est correcte, l'exercice est raté.

EXERCICE 3.6 Envoi en avant avec directions, couché et rappel [Coef.4]

Commandements : « En avant », « Reste », « A droite/gauche », (« Reste »),
« Couché », « Viens »

Les signaux simultanés de la main, lorsque le chien est éloigné, sont autorisés en plus des commandements vocaux. Pour rediriger le chien dans le cercle et ou le carré, une seule main peut être utilisée. Une main ou les deux mains peuvent être utilisées pour les

commandements debout et couché.

Réalisation : Avant le début de l'exercice, le conducteur doit informer le juge s'il demandera au chien de se bloquer d'abord avant de se coucher dans le carré ou s'il le couchera directement dans le carré.

Le conducteur envoie le chien dans un cercle et lui demande de se bloquer debout dans le cercle. Le cercle mesure 2 mètres de rayon (4 mètres de diamètre) et son centre est à environ 10 m du point de départ. Le centre du cercle ne peut en aucun cas être indiqué d'aucune façon. La circonférence du cercle doit être rendue visible par un marquage d'au moins 8 points (avec de courts fragments visibles de bande adhésive, de la craie, etc.) ou un marquage de la totalité de la circonférence. Le but du marquage est seulement d'aider le conducteur et le juge à évaluer si le chien est à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle. Le marquage de la circonférence n'est pas pour le chien. Si toute la circonférence est marquée, le contraste entre les marques et l'arrière-plan doit être très faible. Les cordes visibles, la toile, les tuyaux en plastique, etc. qui peuvent être clairement vus par le chien ne sont pas autorisés.

Lorsque le conducteur a commandé le chien pour aller dans le cercle et lui a demandé de se tenir debout, selon l'endroit où se trouve le chien, le conducteur peut choisir d'envoyer le chien dans le carré ou de corriger l'endroit où se trouve le chien en le redirigeant si le chien n'est pas entièrement à l'intérieur du cercle.

Si le chien se tient à la limite, le conducteur peut envoyer le chien dans le carré, mais la note sera réduite. Le conducteur peut également décider de rediriger le chien dans le cercle, s'il se tient à la limite. C'est le choix du conducteur.

Si le chien est complètement en dehors du cercle, il doit être redirigé dans le cercle, sinon l'exercice est raté.

Après que le chien soit resté debout environ 3 à 4 secondes (à l'intérieur du cercle ou sur la limite), le conducteur dirige, sur instruction du commissaire, le chien vers le carré de 3 mètres x 3 mètres.

Si le conducteur a l'intention de rediriger le chien vers le cercle, il doit commencer la redirection avant l'instruction du commissaire de commander le chien vers le carré, c'est-à-dire avant que 3 à 4 secondes environ se soient écoulées.

Le carré est situé à environ 25 mètres de distance (milieu du carré, du point de départ) et à 23 mètres du centre du cercle au point central du carré.

Des cônes (d'environ 10 à 15 cm de haut) marquent le carré à chaque coin. Des lignes visibles (par exemple, du ruban adhésif, lignes de craie, toile) doivent relier les cônes sur leur côté extérieur.

L'angle entre les lignes de connexion du point de départ et le centre du cercle, et entre le centre du cercle et le milieu du carré, doit être de 90°. **Voir les figures de l'exercice 6 de la classe 3 page 64.** Les bords du carré, tout comme la circonférence du cercle, doivent se situer à au moins environ 3 mètres du bord du ring.

Lorsque le chien a atteint le carré, le conducteur commande au chien soit de se bloquer en position debout puis de se coucher ou directement de se coucher. S'il est demandé au chien de se bloquer, la position debout doit être claire et stable et durer 3 secondes, avant que la position couchée soit donnée. C'est à l'initiative du conducteur de donner les ordres (blocage, couché) dans le carré.

Quand on le lui demande, le conducteur marche dans la direction du chien. Lorsque le conducteur arrive à une distance d'environ 2 mètres du chien (cependant, le conducteur n'est pas dirigé dans le carré), il lui est demandé de tourner (90°) et après environ 10 mètres de tourner encore, afin de

revenir vers le point de départ. Après environ 10 m encore, il est demandé au conducteur de rappeler le chien tout en continuant de marcher vers le point de départ. Quand il a atteint le point de départ, il lui est demandé de s'arrêter.

Le chien doit se rendre en ligne droite vers le cercle et le carré, et rentrer dans le carré par devant. L'angle entre la ligne de connexion entre le point de départ et le centre du cercle, et le centre du cercle et le centre du carré devrait être de 90°.

Le chien doit suivre les commandements, par exemple, si un commandement "debout" est donné dans le cercle et si un commandement "debout" est donné dans le carré, ils doivent suivre les commandements et si le commandement couché dans le carré est donné directement, le couché doit être immédiat. Vice versa, le chien ne doit pas s'arrêter ou se coucher sans les commandements spécifiques. La note est réduite si le chien agit de son propre chef.

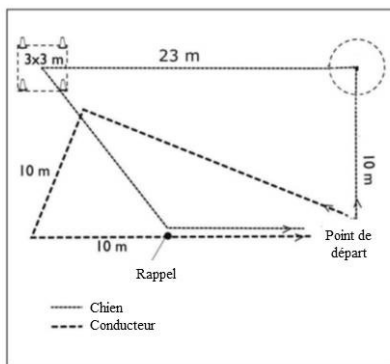
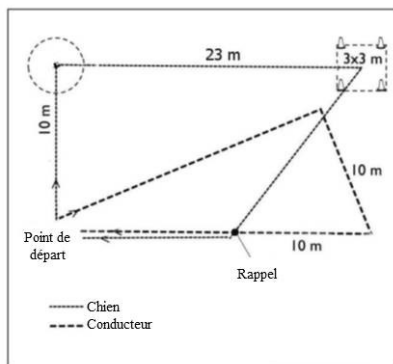
Si le chien s'arrête sur le chemin du carré, à proximité du carré ou à la limite, sur ordre ou de manière indépendante, le chien doit être redirigé vers le carré. Un nouvel ordre d'arrêt doit être donné dans le carré avant l'ordre de se coucher, ou l'ordre direct de se coucher doit être donné. Pour éviter une réduction de points pour les commandements supplémentaires, le conducteur ne doit pas utiliser plus de six commandements, pendant cet exercice, l'un de ces six commandements étant un commandement de blocage debout dans le carré. Alternativement, le conducteur peut ordonner directement au chien de se coucher et n'utiliser ainsi que cinq commandements.

Le rappel du carré peut être accompagné d'une courte rotation de la tête du conducteur.

Tous les autres commandements, à l'exception des commandements "debout", "couché" et "redirection", nécessitent l'autorisation du commissaire.

Mise en place du carré (Voir & 2.4.4)

Schéma de l'exercice 3.6



Directives de jugement : La volonté du chien à suivre les directives et les commandements, la vitesse du chien et le chemin le plus court doivent être pris en compte.

Montrer des directions au chien (par exemple le cercle ou le carré), ou toucher le chien au point de départ (même avant le début de l'exercice), entraînera l'échec de l'exercice. Un "toucher de la main" est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des lieux ou des directions. **Voir les**

directives générales § 20 et § 53.

Si le conducteur bouge (fait des pas dans n'importe quelle direction) pendant qu'il donne les ordres, l'exercice est raté (0 point). S'il y a une action excessive (langage corporel) de la part du conducteur, pas plus de 8 points peuvent être attribués.

Un signal de la main donné lorsque le chien est à côté du conducteur, réduit la note (2 points). Si le chien se déplace lentement ou très lentement 6 à 7 points seront attribués.

Si le chien agit de lui-même, la note est diminuée. Si le chien s'arrête en chemin vers le carré, ou si le chien s'arrête ou se couche sans commandement dans le carré, la note doit être diminuée de 3 points.

La note est abaissée si le conducteur utilise plus de six commandements (y compris le commandement " debout ") ou plus de cinq commandements (couché). La baisse de la note pour les commandements supplémentaires de direction ou de redirection dépend de leur force et de leur intensité et de la volonté du chien d'obéir aux commandements et donc la déduction peut être de 1 à 2 points par commandement.

Le cercle

En fonction de l'endroit où se trouve le chien après l'ordre d'arrêt (à l'extérieur, à la limite, à l'intérieur), le maître peut soit rediriger le chien vers le cercle, soit l'envoyer vers le carré. Si le chien est complètement à l'extérieur du cercle, il est obligatoire de le rediriger dans le cercle. Si le chien se tient à la limite, la réorientation est facultative.

Si le chien se tient à la limite du cercle, la réorientation est facultative.

- Si le chien est complètement à l'intérieur du cercle, la note n'est pas diminuée en raison de l'emplacement.

- Si le chien se tient à la limite du cercle, la note est diminuée de ½ à 3 points, selon l'emplacement du chien.

- Trois pattes à l'intérieur, maximum 9 points.

- Trois pattes à l'extérieur (une seule patte à l'intérieur), maximum 7 points, peuvent être attribués. Le conducteur peut rediriger le chien, et si le chien obéit et se trouve complètement à l'intérieur du cercle, seulement 2 points sont perdus : un pour la redirection et un pour l'ordre d'arrêt.

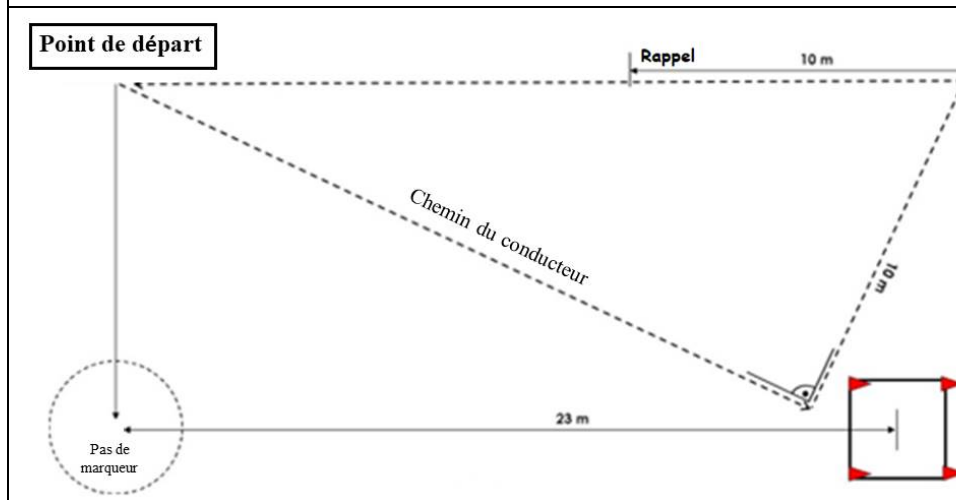
- Si le chien est complètement à l'extérieur, le conducteur doit rediriger le chien dans le cercle. Si la redirection est réussie avec un commandement de direction et un commandement d'arrêt, la note est diminuée de 2 points. Si un deuxième commandement de redirection et un commandement d'arrêt doivent être donnés, la note est diminuée de 2 autres points.

- Un chien qui s'assoit ou se couche à l'intérieur du cercle (sur un commandement) ne doit pas recevoir plus de 8 points. S'il a agi de lui-même, il ne doit pas recevoir plus de 7 points.

- Si le chien s'assoit ou se couche à l'extérieur du cercle, l'exercice est raté.

- Si le chien s'assoit ou se couche à la limite, il doit être redirigé pour se tenir à l'intérieur du cercle, pas plus de 6 points ne peuvent être attribués.

Figure de l'exercice 3.6



Le carré

Si le chien entre dans le carré par le côté ou par l'arrière, la note est diminuée de (0.5 – 1 point). Si le chien s'assied ou se couche à l'extérieur du carré, il ne peut pas être redirigé et l'exercice est raté (0 point). Pour obtenir des points, le chien doit être entièrement à l'intérieur du carré. La queue, cependant, ne doit pas être à l'intérieur de la bordure.

Si le chien est arrêté sur commande et qu'il s'arrête à proximité du carré ou à la limite et que le chien doit être redirigé vers le carré, un nouveau commandement "debout" doit être donné dans le carré avant l'ordre de se coucher, à condition que les exercices aient été conçus pour inclure un ordre de se tenir debout avant l'ordre de se coucher. La baisse est de 2 points si les réponses du chien sont rapides et les positions claires.

Si un chien qui reçoit l'ordre de couché directement doit être arrêté (par exemple, en dehors du carré) pour être redirigé dans le carré, la baisse est de 2 points, pour le commandement supplémentaire d'arrêt et de redirection qui a été donné.

Si le chien prend une mauvaise position (sur ordre) dans le carré, la note est diminuée de 2 points, et si la position debout n'est pas claire et stable (moins de 3 secondes) ou si le chien est en train de se déplacer, la note est diminuée de 2 points.

Si le chien prend une mauvaise position de son propre chef, la note est diminuée de 3 points. L'exercice est raté (0 point), si le chien se lève pour s'asseoir ou se tenir debout avant le deuxième tournant du conducteur. Si le chien se lève (pour s'asseoir ou se lever) après le deuxième tournant du conducteur avant d'être rappelé, un maximum de 7 points peuvent être attribués. Si le chien se déplace ou rampe dans le carré sans se lever, 2 à 3 points sont déduits. S'il se déplace et franchit la bordure du carré avant le commandement de rappel du commissaire, l'exercice est raté (0 point). Cependant, si le chien anticipe le commandement de rappel et démarre juste un peu avant le commandement du conducteur, par exemple, sur l'ordre de rappel du commissaire, la note est diminuée de 2 à 3 points.

Un deuxième rappel, un deuxième commandement de blocage (à la fois dans le cercle et dans le

carré), ou un deuxième commandement de couché, fait baisser la note de 2 points par commandement. L'exercice est raté (0 point) si un seul de ces commandements a été donné une troisième fois **ou si le chien ne s'est pas couché dans le carré**.

EXERCICE 3.7 **Rapport d'objet directionnel**

[Coef.3]

Commandements : « En avant », « Reste » « Droite-Milieu-Gauche/Apporte »,
« Donne » (« Au Pied »)

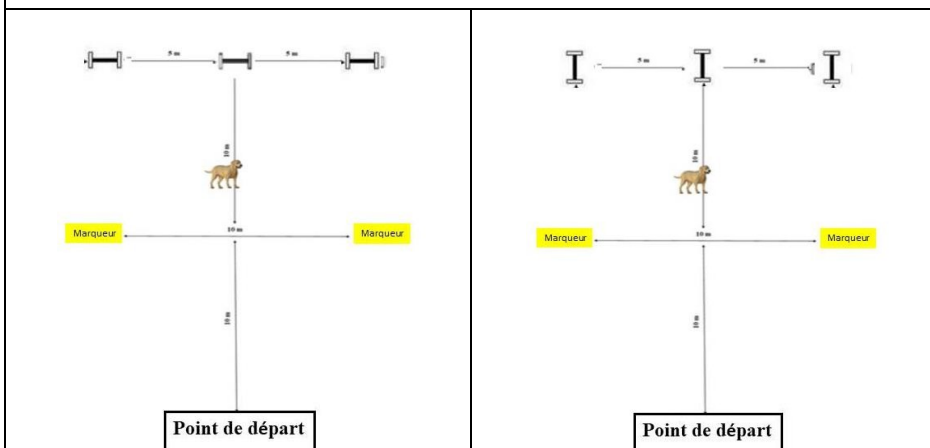
Les signaux gestuels simultanés sont autorisés (une main) en plus des commandements vocaux sur les commandements de direction.

Les deux mains peuvent être utilisées en les mettant ensemble devant en direction de l'haltère du milieu. Un léger mouvement de la tête est autorisé.

Réalisation : Trois haltères en bois sont placés sur une ligne à environ 5 m les uns des autres de manière à être vus facilement. L'haltère à récupérer est déterminé par un tirage au sort. L'haltère à récupérer peut-être l'haltère de gauche, celui du milieu ou celui de droite. Le point de départ est à environ 20 m de l'haltère central. **La position de l'haltère du milieu doit être clairement indiquée, soit sur le sol au départ de l'exercice soit sur un mur ou clôture assez loin dans l'alignement entre le point de départ et l'apportable du milieu, de façon que les conducteurs puissent se positionner correctement pour cet exercice.**

Un segment de ligne imaginaire est parallèle à la ligne d'haltères à environ 10 mètres du point de départ et à 10 mètres de la rangée d'haltères. Le segment de ligne imaginaire est indiqué par deux petites marques (10-20 cm), situées à au moins 10 mètres l'un de l'autre (avec de courts morceaux de ruban adhésif visibles, de la craie, des petits cônes ou des demi-sphères, des morceaux de tuyau ou de tube, etc.) Les marques doivent être visibles pour le juge et le conducteur, mais pas au point de déranger le chien ou d'être visibles pour le chien.

Schéma de l'exercice 3.7



Les haltères peuvent être placées verticalement ou horizontalement de manière identique pour tous les concurrents et doivent être posées au moins à 3 mètres des bords du ring.

Le conducteur et le chien se tiennent au point de départ, face à l'altère du milieu, à une distance de 20 mètres. Le début de l'exercice est annoncé. Le commissaire place les trois haltères, pour tous les compétiteurs, dans le même ordre (de gauche à droite ou de droite à gauche) et dans le même sens et dans la même position (horizontale ou verticale) pour tous les concurrents de la classe. Les haltères doivent être placés au moins à 3 mètres des bords du ring.

Le conducteur envoie le chien vers l'altère du milieu, et après avoir franchi le segment de la ligne de 10 mètres, lui commande de se tenir debout. Le conducteur peut donner le commandement du « debout » à n'importe quel moment après que le chien a dépassé la ligne de 10 mètres. Si le chien s'arrête avant le segment de ligne de 10 mètres, il doit être redirigé pour passer le segment de ligne. Cela fait baisser la note.

Après environ 3 secondes, il est demandé au conducteur de diriger son chien vers l'altère de droite, de gauche, ou du milieu, désigné par tirage au sort, et le chien doit le rapporter et le rendre correctement. Les commandements de direction (droite / gauche / milieu) et de rapport doivent être combinés ensemble, et donc un commandement tardif de rapport sera interprété comme un commandement supplémentaire.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à rapporter, à suivre les commandements de direction et de blocage, la vitesse du chien et le fait qu'il prenne le plus court chemin pour aller chercher le bon altère.

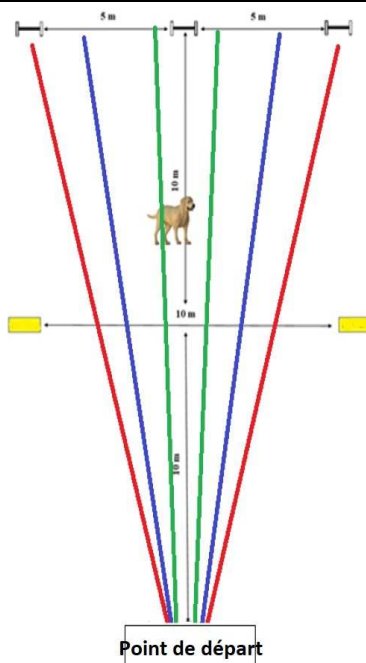
Montrer des directions au chien (par exemple le cercle ou le carré), ou toucher le chien au point de départ (même avant le début de l'exercice), entraînera l'échec de l'exercice. Un "toucher de la main" est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des lieux ou des directions. **Voir les directives générales § 20 et § 53.**

Pour obtenir des points à cet exercice, le chien doit se tenir entre la ligne imaginaire et l'altère central (il doit avoir franchi la ligne de 10 m), avant d'être envoyé à l'altère.

Si le chien s'arrête de lui-même, un maximum de 7 points peut être attribués. Si le chien doit être redirigé pour passer le segment de ligne, pas plus de 7 points ne peuvent être attribués.

Un chien qui prend une mauvaise position ou se déplace après le commandement de blocage ou pendant le blocage ne peut obtenir plus de 8 points. Si le chien bouge de plus d'une longueur de corps environ de sa position de blocage debout (après s'être arrêté une fois) avant le commandement de direction ou le commandement de rapport, l'exercice est raté (0 point). Si le chien se déplace de plus de trois longueurs de corps après l'ordre d'arrêt du conducteur, la note doit être diminuée de 3 à 4 points.

Figure exercice 3.7



Les trajectoires du chien :

La zone verte représente la bonne trajectoire, la zone bleue entraîne la baisse de 0,5 à 1 point et la zone rouge entraîne une baisse à 1 à 1,5 points.

En cas d'incertitude ou de louvoisement ou de forte orientation vers une très mauvaise direction la perte de point peut aller de 1,5 à 2 points.

La pénalité pour les commandements supplémentaires de direction ou de redirection dépend de leur intensité et de la volonté du chien à obéir aux commandements. Elle peut être de 1 à 2 points par commandement.

Si le chien va vers le mauvais haltère, est arrêté et redirigé vers le bon, et rapporte le bon, il y aura 3 points de pénalisation. Si le chien est redirigé du mauvais haltère sans être stoppé, 2 points seront déduits. Si le chien ramasse le mauvais haltère, l'exercice est raté (0 point). **L'exercice est raté (0 point) si le chien passe la ligne des haltères avant d'avoir reçu l'ordre de rapporter, suite à un arrêt tardif au commandement ou à une désobéissance au commandement d'arrêt.**

Pour les tombés d'haltère, les mâchonnements voir les directives générales de jugement.

EXERCICE 3.8 Envoi en avant autour d'un cône, arrêt, rapport d'objet et saut de haie [Coef.4]

Commandements : « Tourne », « Debout / Assis / Couché »,
« Droite / Gauche + apporte », « Saute » - « Donne », (« Au pied »)

Un signal gestuel simultané peut être utilisé (une seule main) en plus du commandement vocal de direction (gauche/droite) vers l'haltère, et si des commandements de redirection sont nécessaires. Les gestes ne sont pas autorisés pour le saut. Pour l'arrêt une seule ou les deux mains peuvent être utilisées en plus du commandement vocal.

Réalisation : Avant le début de la compétition, le juge détermine la position (debout / assis / couché) que le chien devra prendre après le tour des cônes ou du baril. La position est la même pour tous les concurrents de la compétition. A la présentation, le conducteur devra tirer au sort la direction (droite / gauche) depuis laquelle le chien devra rapporter l'objet et sauter la haie correspondante (Cette direction sera connue uniquement par le juge et le commissaire chef). Le tirage au sort peut également être effectué par ordinateur avant la compétition ou la classe.

Le conducteur ne connaît pas ni la direction, ni la haie à cette étape. Le conducteur aura l'information lorsque le chien aura pris la position debout/assis/couché après qu'il ait fait le tour des cônes ou du baril. Les haltères seront toujours mis dans le même ordre (de la droite vers la gauche ou de la gauche vers la droite) dans une compétition quel que soit l'haltère à rapporter.

Un groupe de cônes (3 à 6) ou un baril (d'environ 40 à 50 cm de hauteur) sont placés à une distance d'environ 15 mètres de la ligne de raccordement des haies. Le diamètre du baril doit être **d'environ 50 à 70 cm** et les 3 à 6 cônes doivent couvrir la zone correspondante. Il est recommandé de placer les cônes comme indiqué dans la figure ci-dessous. Le chien ne devrait pas voir la mise en place des cônes ou du baril et, par conséquent, les cônes ou le baril devraient être placés avant que le maître se trouve au point de départ. Dans les compétitions de championnat, par exemple, ou dans les compétitions similaires de même importance, les cônes sont toujours utilisés.

Deux haies ouvertes avec une barre sont situées à environ 15 mètres du groupe de cônes et à 5 mètres l'une de l'autre. La hauteur des haies doit être ajustée approximativement à la hauteur du chien au garrot, mais ne doit pas être supérieure à 60 cm.

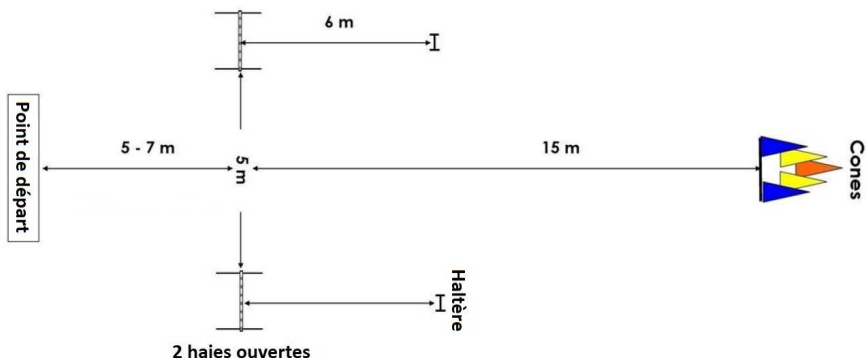
Le point de départ peut être choisi par le conducteur, entre 5 et 7 mètres avant la haie. Les haltères sont placés à 6 mètres des haies. Voir la figure.

Il doit y avoir trois tailles différentes d'haltères en bois disponibles, adaptés aux différentes races. Le poids du plus grand doit être au maximum de 450 g. La taille des haltères doit être proportionnelle à la taille du chien, mais le conducteur est libre de choisir la taille.

Les dimensions relatives à la construction recommandée de toutes les haies se trouvent au paragraphe 2.4.1.

Dispositions des cônes (Voir & 2.4.3)

Schéma de l'exercice 3.8



Les haltères doivent être placés horizontalement

Exécution : Le conducteur se tient au point de départ avec son chien en position de base (5 à 7 mètres devant les haies, au choix du conducteur) face aux cônes ou au baril.

Le commissaire annonce le début de l'exercice et le commissaire va placer les haltères environ 6 m derrière les haies. Sur autorisation, le conducteur envoie son chien faire le tour des cônes ou du baril. L'idéal est de ne pas faire un tour serré autour des cônes ou du baril. Le chien doit laisser une distance distincte par rapport aux cônes ou du baril (distance d'environ 30 à 70 cm). En fonction de la race, environ un demi-mètre pour les races de taille moyenne et jusqu'à un mètre pour les grandes races.

Quand le chien a clairement fait le tour du cône et revient d'environ 2 mètres vers son conducteur, mais n'a pas dépassé la ligne imaginaire entre les haltères, le conducteur commande (indépendamment) à son chien de s'arrêter dans la position désignée par le juge. Un commandement verbal doit être donné mais peut être accompagné d'un geste simultané.

Pendant l'arrêt (environ 3 secondes), le commissaire informe le conducteur quelle direction ou quelle haie a été tirée au sort et demande au conducteur de commander le chien afin qu'il ramène le bon haltère, saute la bonne haie et revienne en position de base.

Le chien ne doit démarrer qu'après le commandement du conducteur. Les commandements du commissaire peuvent être "gauche/droite et "commande".

Ainsi, le conducteur doit attendre que le commissaire dise "commande" avant de commander son chien. Le conducteur est autorisé à donner un ordre de saut immédiatement après que le chien a ramassé l'haltère mais aucun geste n'est autorisé pour le saut.

Directives de jugement : L'accent doit être mis sur la volonté du chien à suivre les commandements et les instructions, sur la vitesse du chien, et sur le fait de prendre un chemin raisonnable court, mais en laissant une distance appropriée par rapport aux cônes ou du baril. La focalisation vers la ligne médiane vers le conducteur lors du retour, avant l'arrêt sont également valorisées. Le chien peut courir dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse autour des cônes ou du baril.

Figure 2

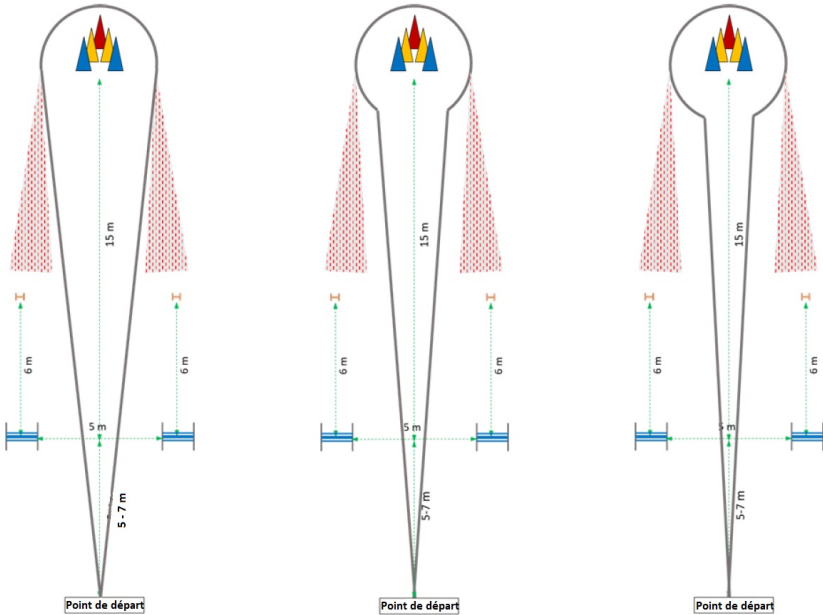


Schéma des bonnes trajectoires du chien :

Toutes les trajectoires sont bonnes. Une symétrie et une distance raisonnables par rapport aux cônes sont souhaitables, ainsi qu'une concentration sur la ligne médiane ou sur le conducteur avant l'arrêt. Une distance trop courte serait inférieure à 5-10 cm pour les chiens de taille moyenne.

La zone rouge-grise (des deux côtés du dessin, comme le chien peut faire le tour des cônes dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse) montre une focalisation sur la haie et l'haltère droite ou gauche, ce qui n'est pas idéal. La baisse est de 0,5 à 1 point pour une légère focalisation sur l'une des haies ou haltères et 1 à 2 points pour une focalisation très forte sur l'une des haies ou haltères.

Le chien doit montrer une vitesse bonne et constante, au moins un trot rapide. Le travail lent réduira la note de 1 à 5 points. La race doit être prise en considération lors du jugement de la vitesse et de la distance par rapport aux cônes ou au baril ainsi que lors de l'évaluation du blocage. Si le chien revient ou s'arrête avant d'avoir atteint les cônes ou le baril, il doit être redirigé pour faire le tour des cônes ou du baril. La note doit être réduite de 3 points, à condition que le chien fasse le tour des cônes ou du baril sur un commandement de redirection. Une note de 7 points peut donc être attribuée si l'exercice est parfait dans tous les autres aspects.

Après avoir passé les cônes ou le baril, si le chien s'arrête de lui-même (sans commandement, clairement trop tôt), il doit être rappelé et être arrêter à nouveau. Un maximum de 7 points peut être attribué.

C'est au conducteur de décider quand donner l'ordre d'arrêt. Il ne peut cependant pas le faire avant que le chien ait dépassé les cônes d'au moins 2 mètres.

Si le conducteur arrête le chien trop tôt, mais de manière qu'il ait clairement dépassé le cône (à moins d'un mètre), la note est diminuée de 2 points.

Un chien qui prend une mauvaise position ne peut pas obtenir plus de 8 points.

Si le chien anticipe les commandements, la note est diminuée de 2 ou 3 points. S'il agit de manière indépendante, la note est diminuée de 3 points.

Si le chien a besoin de plus de 3 fois la longueur de son corps pour s'arrêter, il ne peut pas obtenir plus de 7 points. Si le chien ne s'arrête pas, l'exercice est raté.

Le chien doit rester dans sa position (debout / assis / couché) jusqu'au commandement de rappel du conducteur pour continuer. Si le chien repart trop tôt après l'arrêt, la note doit être diminuée de 2 à 3 points. L'exercice peut même être raté si le départ est très précoce, par exemple avant le commandement du commissaire.

Si le chien se dirige manifestement vers le mauvais haltère et qu'il est arrêté et redirigé avec succès vers le bon haltère, 3 points doivent être retirés. Si le chien est redirigé avec succès à partir de la mauvaise direction (ou haie) sans arrêt, 1 à 2 points doivent être déduits.

La réduction des points pour les commandements supplémentaires de direction (redirection) dépend de leur force et de la volonté du chien d'obéir aux commandements. Elle peut être de 1 à 2 points par commandement. La réduction pour les autres commandements supplémentaires doit être conforme aux directives générales.

Si le chien touche ou entre en collision avec un cône ou des cônes ou le baril, 1 à 3 points sont déduits, en fonction de la force et de l'intensité de la collision. Si le chien renverse un cône ou des cônes, 2 à 3 points seront déduits. Si le chien court entre les cônes, il ne doit pas recevoir plus de 7 points. De même, si le parcours du chien est très proche des cônes ou du baril, la note doit être diminuée.

Si le chien touche la haie ou fait tomber la barre, la note est également diminuée de 2 points.

L'exercice est raté (0 point) :

- Si le chien ne fait pas le tour des cônes ou du baril,
- Si le chien saute une haie sur le chemin des cônes ou du baril,
- Si le chien a besoin d'un deuxième commandement de redirection (troisième commandement) pour tourner autour des cônes ou du baril, c'est-à-dire un troisième commandement « tourne »,
- Si le conducteur donne l'ordre d'arrêt (debout – assis - couché) trop tôt, c'est-à-dire lorsque le chien est encore à côté des cônes ou du baril,
- Si le chien ne s'arrête pas sur ordre,
- Si le chien passe les lignes de connexion des haltères sans avoir ramassé le bon haltère,
- Si le chien ramasse le mauvais haltère,
- Si le chien ne saute pas la haie ou saute la mauvaise haie,
- Si le chien s'appuie sur la haie,
- Si la haie se renverse,
- Si le conducteur montre des directions au chien ou touche le chien au point de départ (Voir

les directives générales §20 et § 53).

Pour la chute de l'altère et pour le fait de mâcher ou de mordre l'altère, voir les directives générales pour le jugement des exercices.

EXERCICE 3.9

Odorat et rapport

[Coef.3]

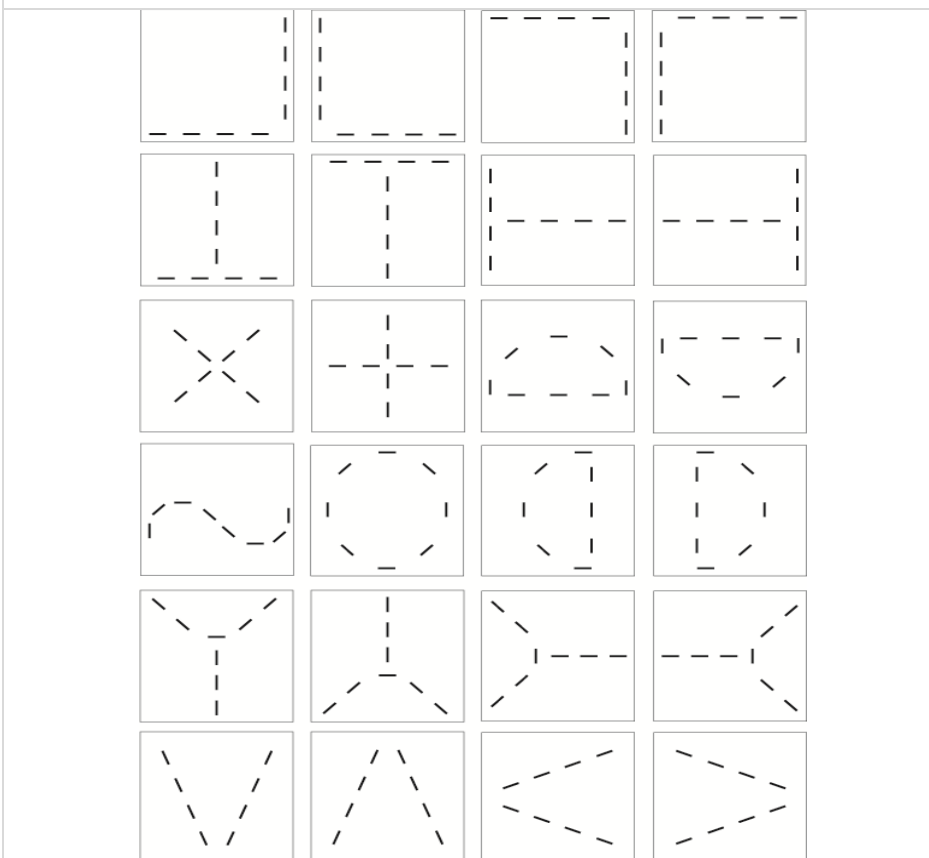
Commandements :

(« Reste/Au pied ») (« Au pied »), « Cherche », « Donne » (« Au pied »)

Réalisation : Le conducteur se tient debout au point de départ avec son chien en position de base et le commissaire annonce le début de l'exercice et donne au conducteur un objet en bois (10 cm x 2 cm x 2 cm), qui a été marqué au préalable d'une identification. Un crayon ou un stylo à bille doit être utilisé, pas de feutre, de marqueur, etc. Le conducteur peut garder l'objet en main pendant approximativement 5 secondes. Le chien n'est pas autorisé à toucher ou à sentir l'objet à cette étape. Le commissaire demande au conducteur de rendre l'objet et de se retourner. Le conducteur décide si le chien doit ou pas voir la pose des objets. Un commandement « reste » ou « au pied » est autorisé. Le commissaire va placer l'objet du conducteur, sans le toucher, avec 5 à 7 objets identiques au sol à une distance d'environ 10 m du conducteur. Le commissaire place les 5 à 7 autres objets avec ses mains et donc les touches.

Le schéma dans lequel les objets sont placés peut varier d'une compétition à l'autre. Voir les suggestions ci-dessous.

Dispositions possibles des objets de l'exercice 3.9



Les objets doivent être placés dans le même schéma pour tous les concurrents dans la même compétition et à environ 25 cm l'un de l'autre. Il n'y a aucune restriction à placer l'objet du maître dans le modèle choisi, la position doit, cependant, varier aléatoirement d'un chien à l'autre. L'endroit peut également être dessiné.

Il est alors demandé au conducteur de se retourner et de commander au chien de rapporter l'objet identifié du conducteur. Le chien doit trouver l'objet du conducteur, le rapporter et le donner au conducteur selon les directives générales.

Le chien est autorisé à travailler environ 30 secondes si le travail est actif et ininterrompu. Tous les objets doivent être nouveaux à chaque compétiteur.

Directives de jugement : L'accent doit être mis sur la volonté du chien à travailler, sur son efficacité et sa vitesse. L'exercice est perdu (0 point), si le chien sent ou touche l'objet au début de l'exercice avant qu'il ne soit rendu au commissaire, si un commandement est donné quand le chien est sur les objets, ou si le chien soulève un mauvais objet. **Il n'y a pas de baisse de point si le chien sent ou touche très légèrement les objets lors de sa recherche pour identifier le bon.**

La note est diminuée si le chien pousse / déplace / touche le ou les objets ou s'il doit s'assurer plusieurs fois de l'objet correct. La baisse est de 0,5 à 1 point pour un déplacement ou un touché. Une courte re vérification, cependant, ne doit pas nécessairement faire baisser la note, à condition que le travail soit systématique et efficace.

Pour les tombés d'objet, les mâchonnements voir les directives générales de jugement.

EXERCICE 3.10 Positions à distance

[Coef.4]

Commandements : « Couché », (« Reste »), 2 x « Assis », « Debout », « Couché », « Assis »

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandes vocales lors des changements de position. Une main ou les deux peuvent être utilisées.

Réalisation : Le chien doit changer de position 6 fois (assis / debout / couché) selon les commandements du conducteur tout en restant à sa place d'origine. Une limite est constituée par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs distants d'environ 0,8 à 1 mètre, dans le dos du chien. Après autorisation, le conducteur commande à son chien de se coucher au point de départ devant la ligne imaginaire. Le conducteur quitte le chien et va à une place désignée à environ 15 m devant le chien, et se retourne. L'ordre des positions peut varier, mais sera le même pour tous les concurrents. Chaque position devra être donnée 2 fois et la dernière position est un couché. Le commissaire montre au conducteur l'ordre dans lequel le chien doit changer de position à l'aide d'un panneau où les positions sont écrites ou dessinées ou d'un panneau électrique. Le commissaire doit se tenir à environ 3 à 5 mètres du chien et de telle sorte qu'il ne voit pas le chien quand il donne les instructions. Le commissaire doit changer la position toutes les 3 secondes environ.

Le conducteur doit utiliser des commandements verbaux qui peuvent être accompagnés d'un geste lorsqu'il est à distance du chien, mais il doit être court et utilisé simultanément. Après le dernier commandement, sur autorisation du commissaire, le conducteur retourne à son chien et demande de s'asseoir, sous les ordres du commissaire.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la vitesse à laquelle les positions sont prises, la clarté des positions, la façon dont les positions sont tenues et sur les déplacements du chien.

Si le chien se déplace de plus de sa longueur de corps au total depuis le point de départ (dans n'importe quelle direction), l'exercice est raté (0 point). Si le chien se déplace d'une longueur de corps, il ne peut pas obtenir une note supérieure à 5 points. Pour évaluer la distance du mouvement, toutes les distances parcourues sont additionnées (en avant et en arrière, latéralement, ...).

Si le chien rate une position sur les 6, pas plus de 7 points lui seront attribués. Si le chien manque deux positions, l'exercice est raté (0 point).

Si le chien saute une position et prend la position suivante, l'exercice est perdu (0 point). Le chien doit changer de position au moins 5 fois au commandement pour obtenir des points.

Si le chien s'assoit avant le retour du conducteur, pas plus de 8 points lui seront attribués. Une utilisation intensive de la voix ou des gestes exagérés ou trop longs seront pénalisés **(voir les règles générales)**.

Pas plus de 8 points seront attribués si le chien a besoin de 2 commandements pour changer de position. Désobéir à ce 2^{ème} commandement conduit à la perte de la position. Le premier commandement supplémentaire sur une position fait perdre 2 points, mais les suivants 1 point. Un troisième commandement peut être donné sur une position (mais cette position est manquée) afin que le prochain changement de position puisse être effectué, s'il est possible de le faire dans le délai imparti.

Il est possible d'avoir des points sur cet exercice seulement si 3 ou 4 des positions sont réalisées après un seul commandement supplémentaire, si le commandement supplémentaire est exécuté immédiatement, et conduit à la bonne position, clairement exécutée et que le reste de l'exercice est excellent.

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 Avril 1914)
155, Avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex



RÈGLEMENTATION NATIONALE DES CONCOURS D'OBÉISSANCE BREVET NATIONAL D'OBÉISSANCE

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2025

7. Réglementation nationale des concours d'obéissance

Les règles nationales, ci-dessous, viennent compléter certains articles du règlement FCI, et sont applicables sur l'ensemble du territoire Français, y compris par les juges étrangers invités.

Présentation de la discipline.

L'Obéissance a pour objectif de permettre à tout propriétaire de chien, de mieux comprendre et de communiquer avec lui, au travers d'exercices simples, sans contrainte et accessibles à tous, afin de vivre en totale complicité avec son compagnon.

Le chien doit montrer, au travail, sa disponibilité, sa souplesse à obéir aux commandements, son enthousiasme et sa rapidité dans l'exécution, et l'on doit toujours voir une équipe gaie, unie et harmonieuse.

Elle est articulée, sur quatre niveaux de progression :

- **La classe débutant (Brevet national d'obéissance)**, pour les chiens débutants
- **Les classes 1 – 2 – 3**, programme international, géré par la FCI

L'obéissance peut être pratiquée par toute personne possédant un chien sociable, quelle que soit sa race ou ses origines. Elle révèle la complicité du chien avec son maître et met en valeur ses qualités naturelles.

Elle est ouverte aux chiens inscrits au « Livre des origines », et par dérogation du conseil d'administration de la Centrale Canine, aux chiens non L.O.

Elle est enseignée, dans les clubs canins rattachés aux Canines Régionales.

Tous les exercices du programme des concours d'obéissance, sont réalisés naturellement par le chien, dans la vie de tous les jours, il s'assoit, se couche, se lève, part en avant, trouve un objet, etc.... de manière innée et quand bon lui semble !

La difficulté pour le maître, sera de les lui faire faire sur ordre ou commandement en fonction du programme.

L'obéissance se différencie d'autres disciplines, par l'introduction de qualificatifs : Excellent, Très Bon, Bon, qui correspondent à une fourchette de points. La notion du qualificatif a la particularité de sensibiliser le spectateur sans qu'il soit connaisseur des règles.

En Obéissance, l'accent est donné en priorité absolue sur le « Qualificatif »

Nota : Les épreuves d'obéissance, sont ouvertes aux chiens NON LOF, dans les mêmes concours que les chiens LOF (avec classement différent), soit dans des concours parallèles.

7.1. Conditions générales.

7.1.1. Conditions de participation pour le chien.

Pour participer à un concours d'Obéissance, le chien doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir satisfait au test de sociabilité (CSAU).
- Avoir un carnet de travail délivré par la Société Centrale Canine (Carnet spécifique pour les chiens Non LO).
- Posséder une licence de la CUN-CBG de l'année en cours, y compris pour les étrangers, (voir le protocole sur le site de la CUN-CBG). Avec la gestion informatique des concours, le numéro de licence et Fapac doit être communiqué au moment de l'inscription au concours.

- Les chiennes ne pourront pas être engagées dans un concours, moins de deux mois après une « mise bas ».
 - Les chiennes en chaleur sont autorisées à concourir, en fin de concours. La mention « chienne en chaleur » doit être portée sur le carnet de travail, en rouge.
- Le fait qu'un chien ne soit pas confirmé ne l'empêche pas de participer aux concours.

7.1.2. Conditions de participation pour le conducteur.

Pour participer à un concours d'Obéissance, le conducteur doit remplir les conditions suivantes :

- Le conducteur, doit être âgé de 8 ans minimum. Les conducteurs n'ayant pas la majorité civile, doivent fournir **OBLIGATOIREMENT**, une autorisation parentale.
- Être sur la liste des participants éditée par le club organisateur.
- Dans un même concours, un conducteur est autorisé à présenter, deux chiens maximums, par classe.
- En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent peut avoir le chien à sa droite. (Sous réserve de présentation d'un certificat médical).
- Être en possession d'une licence de la CUN-CBG de l'année en cours.
- Être en possession du carnet de travail du chien.

7.1.3. Conditions d'homologation d'un concours.

Pour être homologué, un concours doit remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit au calendrier officiel de la CUN-CBG.
- Avoir un minimum de 6 chiens LO, (Classes 1 - 2 - 3 confondues).
- La « **FICHE D'INFORMATION DE CONCOURS D'OBEISSANCE** » aura été envoyée au juge 8 jours avant le concours.
- Avoir au moins 2 commissaires agréés (par exemple : 1 commissaire chef et 1 commissaire adjoint ou 2 commissaires chef).

Le Brevet, est réservé aux concurrents débutants. (Après l'obtention du CSAU obligatoirement)

La mention « Brevet d'Obéissance » sera décernée au chien ayant obtenu l'excellent (256 points minimum). Ces tests ne peuvent, en aucun cas donner accès à la « Classe Travail », dans les expositions.

Une sélection des meilleurs chiens participera au Championnat du Monde qui est organisé chaque année dans un des pays affiliés à la F.C.I.

Le Grand Prix S.C.C. d'obéissance, est réservé aux classes 1 et 2 (LO). Celui-ci se déroule, annuellement dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France. Les modalités de participation, à ces compétitions, sont définies annuellement, par le Groupe Travail Obéissance de la Commission d'Utilisation Nationale.

7.1.4. Conditions de participation aux classes d'obéissance.

L'âge minimum du chien pour participer au **Brevet National d'Obéissance**, est de 12 mois.

L'âge minimum du chien pour participer aux exercices de la **Classe 3**, est de 15 mois.

Pour accéder en **Classe 1**, le chien devra avoir obtenu **1 excellent** au brevet.

Pour accéder en **Classe 2**, le chien devra avoir obtenu **2 excellents** en classe 1, sous 2 juges différents.

Pour accéder en **Classe 3**, le chien devra avoir obtenu **3 excellents** en classe 2, sous 3 juges différents.

Nota important : Les compétiteurs Français sont tenus de respecter les directives de progression ci-dessus, même s'ils concourent à l'étranger.

Un chien peut concourir dans la classe où il est. Il n'y a pas d'obligation de passage à la classe supérieure. Cependant, si un chien dans une classe, n'obtient plus la mention « Bon », pendant 3 concours consécutifs, le propriétaire peut demander à redescendre dans la classe inférieure. Le juge sera tenu de vérifier le carnet de travail afin de valider le passage à la classe inférieure, et devra le mentionner dans le carnet de travail.

Un chien peut passer du brevet en classe 1, dans le même week-end, si le nombre de concurrents le permet, avec avis du juge.

Les passages de la classe 1 en 2, et de la classe 2 en 3, ne sont pas autorisés dans le même week-end.

Pour accéder à la classe supérieure, le conducteur devra présenter son carnet de travail au juge, qui devra porter la mention « Condition d'accès à la classe (indiquer 1-2 ou 3) validée »

7.1.5. Antidopage, règles de vaccination, contrôle de l'identification.

Application de la loi n° 89-432 du 28 Juin 1989, relative à la répression du dopage des animaux participant à des manifestations et compétitions sportives.

Le conducteur du chien, devra se soumettre, à tout contrôle vétérinaire. Les documents de vaccination pourront être exigés par ce dernier.

L'identification du chien est obligatoire (pas d'identification pas de concours) donc contrôle du tatouage ou la puce électronique obligatoire.

7.1.6. Altérations physiques.

Application des règles en vigueur sur le territoire Français.

7.1.7. Chiens castrés ou stérilisés.

Les chiens LOF castrés ou stérilisés, sont autorisés à concourir en catégorie « Homologué ».

7.1.8. Chiens perturbateurs.

Chiens perturbateurs sans agression.

Lors des absences en groupe, les chiens perturbateurs (chien qui se lève et va vers un autre chien, ou part dans une direction autre que celle de son conducteur), sont signalés de la façon suivante : Mention « Chien perturbateur », **sur le carnet de travail**, et sur la fiche d'information de concours d'obéissance, qui devra être retournée au GT Obéissance.

Sanctions :

- 1^{ère} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 3 mois.
- 2^{ème} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 6 mois.
- 3^{ème} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 12 mois.
- 4^{ème} fois >> suspension de participation exercices de groupe pendant 24 mois.

Après la période de suspension, le conducteur du chien, peut s'inscrire à nouveau dans un concours, à condition de prévenir l'organisateur du concours et le juge.

Chiens perturbateurs avec agression.

Si à l'occasion d'un concours d'obéissance, le chien mord, ou attaque des personnes ou d'autres chiens sur le terrain ou en dehors du terrain, le chien est disqualifié et l'incident devra être mentionné sur le carnet de travail. Le juge officiant ayant constaté les faits, rédigera un rapport circonstancié qu'il adressera à l'ACT du club organisateur et à celle du concurrent ainsi qu'au Groupe de Travail Obéissance dans les plus brefs délais. Il doit appliquer la loi concernant les chiens mordeurs.

7.1.9. Réclamations.

Les jugements dans toutes les disciplines gérées par la CUN-CBG sont, à l'instar des disciplines internationales, désormais SANS APPEL. Seules les réclamations concernant le comportement du juge pourront être prises en compte. Dans ce cas le protocole pour le dépôt d'une réclamation doit être rigoureusement respecté (Voir le CANINFO).

7.1.10. Présentation.

Le concurrent doit se présenter, dans une tenue correcte, au juge, avant le début de la compétition.

Il doit annoncer :

- le nom du chien
- la race du chien
- le nom du propriétaire
- le nom du conducteur
- le club d'appartenance
- la territoriale.

7.1.11. Programme des concours.

Les concours d'obéissance comprennent les différentes épreuves citées ci-dessous :

- Classe débutant (Brevet d'obéissance) > Règlement Français
- Classe 1 > Règlement FCI
- Classe 2 > Règlement FCI
- Classe 3 > Règlement FCI

Chaque exercice est noté sur 10 points et est assujéti d'un coefficient plus ou moins important suivant les difficultés de l'exercice.

Pour toutes les classes, hormis le **Brevet**, l'ordre des exercices pourra être décidé par le jury.

7.1.12. Qualificatifs et mentions.

L'ensemble des points pour chaque classe ainsi que le brevet est de 320 points.

Les qualificatifs attribués, sont les suivants :

Qualificatif	Points	Pourcentage	Note
Excellent	256 – 320 points	80 %	8 à 10
Très Bon	224 - moins de 256 points	70 %	7 à 7.99
Bon	192 - moins de 224 points	60 %	6 à 6.99
Non Classé	Moins de 192 points	< 60 %	< à 6

Pour obtenir le Brevet d'Obéissance, il faut obtenir un minimum de 256 points (Exc.).

Le Certificat d'Aptitude au Championnat d'Obéissance (CACO) ou sa réserve (RCACO) peuvent être attribués en classe 3 à condition que les chiens classés 1^{er} et 2^{ème} (sans ex-aequo) totalisent au moins 80 % des points. Le juge n'attribuera cette mention qu'au vu d'un travail d'un bon niveau et qu'il y ait au moins quatre candidats dans la catégorie.

Pour obtenir le titre de Champion National de Travail Obéissance, le chien devra avoir obtenu 3 CACO avec au moins deux juges différents et avoir obtenu le qualificatif « TRES BON » dans une exposition où le CACS est mis en compétition. De la même manière, il devra adresser les justificatifs à la S.C.C. pour faire homologuer son titre.

7.2. Juges, commissaires, secrétaires.

7.2.1. Les juges.

Les concours d'obéissance, seront jugés :

- Par un juge de la Société Centrale Canine.
- Par un juge étranger, dûment habilité par le Kennel Club du pays d'origine (Application de la circulaire 54/2011 de la FCI), et doivent respecter :
 - Les dispositions du règlement des juges de la Société Centrale Canine.
 - Les dispositions et règles de la réglementation nationale.

Le juge sera secondé par :

- Un Commissaire Chef (CC) agréé par le GT obéissance.
- Un Commissaire Adjoint (CA) agréé par le GT obéissance, pour les sélectifs et championnats, la présence de deux commissaires adjoints (CA), est souhaitable.
- Un Secrétariat pour transcrire les résultats.

a) Le juge devra veiller lors de la mise en place du parcours :

- Qu'il ne puisse y avoir aucune confusion pour les chiens dans la disposition des cônes et obstacles.
- Que les haltères et petits bois soient disposés d'une manière identique, et visibles depuis le départ de l'exercice. (Attention aux déclivités de terrain, hautes herbes, ombres, etc...).

b) Le juge devra, au début de chaque classe, réunir les concurrents pour :

- Présenter les commissaires.
 - Donner toutes les indications nécessaires aux commissaires et aux concurrents, pour chaque exercice.
 - Répondre aux questions posées par les concurrents. (Chaque concurrent est censé être en possession d'un règlement. Le juge peut ne pas répondre à une question, dans la mesure où elle est traitée dans le présent règlement.).
 - Les concurrents, à cette occasion pourront demander avec courtoisie, que certains marquages (cônes ou sphères), qui pourraient apporter une confusion dans l'exécution de certains exercices, soient enlevés. Dans cette hypothèse, il sera procédé de la même manière pour tous les chiens de la même classe.
- Il est conseillé de donner après chaque exercice, la note au moyen d'un carnet de notation, ou du micro.

c) Le juge devra, à l'entrée du concurrent sur le terrain, vérifier :

- Le carnet de travail, et en particulier si le chien remplit les conditions (Âge, CSAU, Niveau, en particulier si le chien a obtenu le qualificatif « Exc. ») pour concourir dans la classe ou il est engagé. En ce qui concerne la progression, **seule la réglementation nationale est applicable.**
- Contrôler l'identification du chien.

d) A la fin de chaque parcours :

- Le juge donnera ses impressions sur le travail du chien, afin de justifier les qualificatifs de chaque exercice, notamment dans le cas où le concours est organisé en présence d'un public important.

7.2.2. Les commissaires.

Le commissaire agit par délégation du juge, et se doit de respecter toutes les indications de celui-ci.

- L'âge minimum, pour les fonctions de commissaire aux concurrents est fixé à 16 ans.
- Les commissaires doivent avoir l'agrément du GT Obéissance, pour le règlement en vigueur.
- Il est conseillé pour ceux qui n'ont pas de licence (Propriétaire ou conducteur) de prendre une licence « Auxiliaire de concours ».
- En aucun cas, le commissaire ne doit donner son appréciation sur le travail de l'équipe conducteur/chien, même si le juge le lui demande.

Pour les brevets et classe 1, le rôle de commissaire pourra être assuré par un conducteur en obéissance (Classe 2 minimum).

Pour les classes 2 et 3, la présence obligatoire :

- D'un commissaire chef (CC), agréé par le GT Obéissance qui devra organiser son équipe de commissaires adjoints en définissant les tâches de chacun. Il sera chargé de donner toutes les directives aux concurrents suivant les instructions reçues du juge. Il est l'interface entre le juge et le concurrent, et il doit à ce titre mettre le conducteur en confiance et lui servir de guide.
- D'un ou plusieurs commissaire(s) adjoint, agréé par le GT Obéissance. Il sera chargé de déposer les objets ou les haltères aux endroits qui lui auront été indiqués par le juge. Il aura

aussi la charge de retirer les cônes, ou marqueurs suivant les indications du juge. Il est préférable, lors des sélectifs et Coupe de France, de prévoir au moins 2 commissaires adjoints.

A cet égard, le nombre de commissaires adjoints sera adapté aux besoins des ordres des exercices et selon la configuration du terrain pour que le parcours soit fluide pour les compétiteurs et les commissaires.

Le GT Obéissance rappelle que les clubs n'ayant pas de commissaires agréés, peuvent demander l'aide de commissaires des clubs voisins, sous réserve d'avoir obtenu l'accord du président du club concerné.

Il est rappelé, également que les prestations des commissaires, sont entièrement bénévoles.

Le manuel du commissaire, est disponible, sur le site du GTO.

7.2.3. Secrétaire du juge.

Le secrétaire note les points attribués par le juge, et les observations dans la colonne réservée à cet effet. En aucun cas le juge ne peut imposer son conjoint comme secrétaire.

7.2.4. Secrétariat fixe.

Le rôle du secrétariat fixe, est le suivant :

- Transcrire les notations et commentaires du juge, avec le logiciel agréé par la CUN-CBG.
- Remplir les carnets de travail, sauf pour les brevets ajournés.
- Préparer les feuilles de classement, pour la remise des récompenses.

7.3. Présence des concurrents au tirage au sort.

Les concurrents sont tenus de signaler leur présence au moins une demi-heure avant le début de la classe du chien. Les concurrents sont tenus d'être présent, au tirage au sort, dans le cas contraire l'organisateur attribuera un numéro de passage. Si le concurrent est en retard ou n'est pas présent à l'appel sur le ring, le juge appréciera la conduite à tenir.

7.4. Absence des concurrents lors des remises des prix.

La procédure à suivre est la suivante : Dès lors que le concurrent n'est pas présent à la proclamation des résultats, qu'il ne s'est pas excusé au préalable (Juge et organisateur), son carnet de travail ne peut, en aucun cas, être remis à une tierce personne, quelle qu'elle soit, parent ou ami ou connaissance. Il appartient au club organisateur du concours de transmettre ce carnet de travail à l'association canine territoriale du lieu du concours, qui fera suivre à la l'association canine territoriale du concurrent à l'aide d'un courrier d'accompagnement.

Rappel : Le concurrent en question ne peut prétendre à recevoir les récompenses afférentes à son classement dans la ou les épreuves pour lesquelles son chien était engagé.

7.5. Entraînements sur le ring.

Les entraînements sont autorisés, sur les terrains, **avant le tracé définitif du parcours.**

7.6. Classe débutant (Brevet National d'Obéissance)

7.6.1. Exercices et coefficients

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Sociabilité envers les congénères	3
2	Sociabilité envers les humains	3
3	Absence couchée à vue (1 mn)	2
4	Suite au pied sans laisse	4
5	Envoi dans un carré et couché	3
6	Saut de haie	3
7	Rappel	4
8	Rapport d'objet non lancé	3
9	Positions à distance	3
10	Envoi autour d'un groupe de 3 cônes et retour	2
11	Impression générale	2
	Total sur 320 pts	32

7.6.2. Exercices de la classe débutants (BREVET)

Exercice 1 Sociabilité envers les congénères en laisse

Coeff. 3

Réalisation : Les binômes « conducteur – chien » en laisse, d'un minimum de 3 et maximum 5 rentrent en file indienne sur ordre du commissaire en respectant une distance de 5 mètres entre les binômes. Les binômes s'arrêtent en position de base (Assis au pied du conducteur). Sur ordre du commissaire le premier binôme commence le slalom entre les binômes en partant de gauche vers la droite et ainsi de suite.

Directives de jugement : Le comportement du chien doit être calme ou indifférent. En aucun cas il ne doit montrer d'agressivité. Si un tel comportement devait se produire, la disqualification du chien interviendrait directement et ce pour l'ensemble de l'épreuve. Pour un comportement perturbateur ou une suite en laisse incorrecte, 1 à 3 pts pourront être déduits. Une excitation abusive (tire beaucoup sur la laisse, aboiement, contact avec les autres chiens, ...) pourra entraîner la perte de l'exercice.

Agressif = Éliminé

Nerveux, méfiant, toujours sur sa réserve. Qualificatif : Suffisant / Bon.

Exercice 2 Sociabilité envers les humains

Coeff. 3

Réalisation : Le conducteur quitte le groupe sur ordre du commissaire et se présente au juge, le chien en laisse. Après présentation d'usage, le juge devra s'assurer de la sociabilité du chien, en le caressant légèrement, en tournant autour de lui, sans geste de provocation et contrôle l'identification.

Cet exercice n'a pas pour but de déstabiliser le chien avant son parcours, mais permet de s'assurer de son comportement social.

Cette action ne devra en aucune manière s'éterniser.

Directives de jugement :

Agressif = Éliminé

Nerveux, méfiant, toujours sur sa réserve. Qualificatif : Suffisant / Bon

Une fois que tous les binômes ont réalisé les deux premiers exercices seul un binôme reste sur le terrain pour continuer son parcours. Une fois qu'un seul binôme est sur le terrain et à la fin de la présentation au juge, le conducteur enlève la laisse et la remet au commissaire. Elle lui sera rendue en fin de parcours.

Exercice 3 Absence couchée 1 mn, conducteur à vue

Coeff. 2

Commandements : « couché », « reste », « assis »

Réalisation : Le conducteur place le chien à l'endroit indiqué par le commissaire, en position de base. Sur ordre du commissaire, le conducteur met le chien en position « couchée », puis s'éloigne d'environ 10 m, se retourne et s'immobilise, face au chien, pendant 1 minute. Après autorisation, le conducteur retourne directement au chien, et sur ordre du commissaire, le reprend en position de base.

Directives de jugement : Un chien qui ne se couche pas (2 ordres), se lève, s'assied ou rampe plus que la longueur de son corps avant la fin de l'exercice, 7 points maximum seront attribués.

Chien se déplace de 5 m, reste 5 points.

Conducteur se déplace d'un pas et commande au chien de se coucher = Cdt Sup.

Exercice 4 Suite sans laisse

Coeff. 4

Commandements : « Au pied »

Un commandement au pied peut être donné :

- Au départ de la marche
- Aux changements de direction
- Aux demi-tours
- Aux changements d'allure
- Après les arrêts.

Réalisation : La suite au pied est testée au pas normal avec 1 virage à gauche et un virage à droite, 1 $\frac{1}{2}$ tour et 2 arrêts en marche normal. Elle est également jugée, à allure rapide, mais seulement en ligne droite sur environ 10 mètres. L'exercice se termine par une marche au pas normal. Le chien, doit suivre spontanément, à gauche du conducteur, son épaule au niveau du genou gauche du conducteur et en suivant une ligne parallèle. Le conducteur bougera ses bras de façon naturelle en marchant.

Le conducteur peut choisir un $\frac{1}{2}$ tour à droite ou à gauche. Le « $\frac{1}{2}$ tour allemand » est aussi accepté (le chien peut faire le tour par la droite mais en restant très près). Le conducteur doit, en faisant demi-tour à 180° revenir approximativement sur la ligne de l'aller. Les virages à droite ou à gauche doivent être des angles à 90°. Le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ni utiliser de langage corporel.

Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre immédiatement la position de base « au pied » sans commandement.

Tous les chiens d'un concours devront exécuter la suite au pied selon le même schéma.

Directives de jugement :

Commandement supplémentaire : - 1 point

Le chien traîne, s'écarte, devance et gêne le conducteur, ne s'assoit pas à l'arrêt, manque de dynamisme, de communication, n'exprime pas de plaisir au travail. Qualif : B maxi

Autres fautes : à l'appréciation du juge.

Exercice 5 Envoi en avant dans le carré et couché

Coeff. 3

Commandements : « En avant », [« A droite/gauche »], (« Reste »), « Couché », « Assis »

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandements vocaux lorsque le chien est éloigné.

Réalisation : Lorsque le commissaire l'autorise, le conducteur placé au point de départ, dirige le chien dans un carré de 3 m x 3 m qui est situé à 5 mètres du point de départ. Le chien doit se rendre dans le carré par le chemin le plus court et doit rentrer dans le carré par devant.

Lorsque le chien a atteint le carré, le conducteur commande au chien soit de se bloquer en position debout puis se coucher ou directement de se coucher. Quand on le lui demande, le conducteur rejoint le chien et le commande après autorisation du commissaire en position de base.

La taille du carré est de 3 x 3 m. La distance entre le milieu du carré et le point de départ est d'environ 5 m. Des cônes (env. 10-15 cm de haut) marquent chaque coin du carré. Des lignes visibles doivent relier les cônes sur le côté extérieur. Il devrait y avoir au moins une distance d'environ 3 – 5 mètres des bords du carré aux bords du ring les plus proches.

Directives de jugement :

La volonté du chien à suivre les commandements, la vitesse du chien et le chemin le plus court doivent être pris en compte. Pour obtenir des points, tout le corps du chien, sauf la queue, doit être dans le carré.

Si le conducteur bouge (fait un pas dans n'importe quelle direction) en donnant ses commandements, l'exercice est raté (0 point).

Si le conducteur bouge exagérément (langage corporel), pas plus de 9 points seront attribués les gestes ne sont autorisés que si le chien doit être dirigé ou redirigé. Un signal de la main donné lorsque le chien est à côté du conducteur, réduit la note de 1 point.

Si le chien est très lent pas plus de 8 points pourront être donnés.

Si le chien s'arrête sur le chemin du carré ou dans le carré sans commandement, la note est diminuée de 2 points.

Si le chien s'assoit ou se couche en dehors du carré, il ne pourra pas être redirigé et l'exercice est raté (0 point).

Si le chien entre dans le carré par le côté ou par l'arrière, la note est diminuée de 0.5 pts.

L'exercice est raté si le chien sort du carré avant la fin de l'exercice. Si le chien se déplace ou rampe dans le carré, ou s'il renifle ou change de position, la note doit être diminuée de 1 à 2 points.

Pas plus de 9 points pourront être attribués si le chien s'assoit ou se lève avant le commandement quand le conducteur est à côté de lui.

A partir du 3^{ème} commandement supplémentaire l'exercice est raté (0 point).

Pour un deuxième commandement la pénalité est de 1 point.

Il n'est pas autorisé de montrer au chien la direction du carré ou de toucher le chien au point de départ avant le début de l'exercice. Cela entraîne la perte de l'exercice.

Un « toucher de la main » est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des endroits ou des directions.

Exercice 6 Saut de haie

Coeff. 3

Commandements : « Reste », « Au pied ou Viens », « Saute », « Au pied »

Précision : Possibilité d'utiliser une haie pleine jusqu'au 01/07/2025. Après cette date, seule une haie ouverte avec une barre sera autorisée.

Réalisation : Le conducteur, sur ordre, laisse le chien devant la haie (2 à 4 m), contourne la haie et va à 2 à 4 m de l'autre côté et rappelle le chien pour lui faire sauter la haie, sur ordre du commissaire. Le chien doit sauter et prendre la position de base « au pied ». La hauteur de la

haie est de l'ordre de la hauteur de l'épaule du chien. Cependant, la hauteur maxi est 50 cm.

Directives de jugement : L'exercice commence quand le commissaire annonce « début d'exercice » et demande au conducteur de quitter le chien et se termine quand le chien est « au pied » et que le commissaire a annoncé « fin d'exercice ».

L'accent doit porter sur la volonté du chien à obéir, l'allure du chien et le respect du plus court chemin vers son conducteur.

Si le chien touche la haie, même légèrement en sautant, la note maximum est de 8.

Si le chien prend appui sur la haie, TB max.

Si le chien renverse le sautoir, Bon max.

Si le chien refuse le saut, l'exercice est raté (0 point).

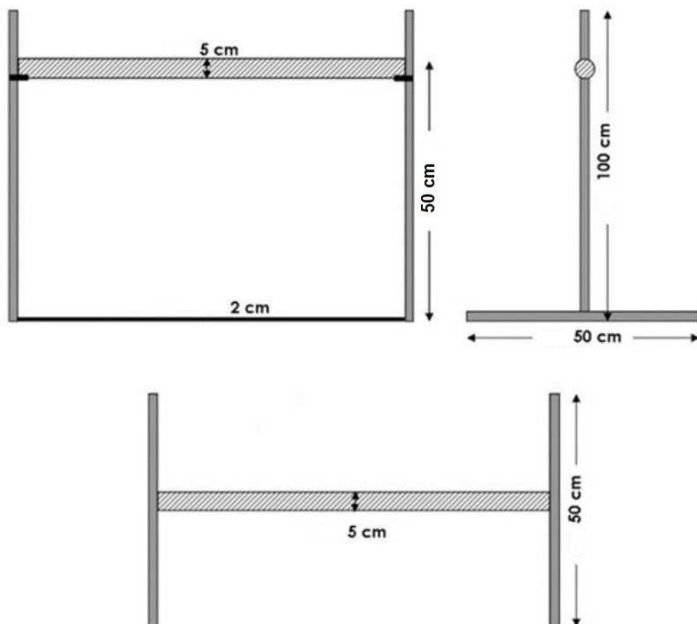
Dans le cas de la haie ouverte :

Si le chien fait tomber la barre en sautant, la note maximum est de 8.

Si le chien renverse le sautoir, Bon max.

Si le chien refuse le saut, l'exercice est raté (0 point).

Haies ouvertes



Exercice 7 Rappel au pied

Coeff. 4

Commandements : « Reste », « Au pied ou Viens », (« Au pied »)

Réalisation : Sur indication du commissaire, le conducteur couche le chien et se déplace à 20 m dans la direction qui lui est indiquée. Le conducteur, sur ordre du commissaire appelle le

chien. Le nom du chien peut être inclus dans l'ordre de rappel, mais le nom et l'ordre doivent être étroitement combinés afin de ne pas donner l'impression de donner 2 ordres séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde avec envie au rappel. Il doit se déplacer rapidement et garder l'allure, au moins un trot rapide. Un déplacement lent est une faute. La race sera prise en compte pour juger la vitesse. S'il est donné plus d'un ordre de rappel, la note maximum sera TB. Au troisième rappel, Bon max. Si le chien se déplace de plus d'une longueur de son corps avant le rappel, TB Max. Si le chien se lève, s'assoit, ou bouge de moins d'une longueur de corps avant le rappel, la note maximum est de 8 points.

Exercice 8 Rapport d'objet non lancé

Coeff. 3

Commandements : « Reste », « Apporte », « Donne », (« Au pied »)

L'haltère du conducteur peut être utilisée, mais des haltères devront être également disponibles.

Réalisation : Après le début de l'exercice, le commissaire tend l'haltère choisi par le conducteur, haltère en bois du club ou du conducteur qui devra être déposé, au préalable sur la table prévue à cet effet. Sur ordre du commissaire le conducteur laisse le chien et se déplace entre 3 et 5 mètres sans le chien, pose l'haltère et se positionne à environ 10 mètres du point de départ devant l'objet. Quand il en reçoit l'ordre, le conducteur demande au chien de rapporter l'haltère.

Directives de jugement : l'accent doit être porté sur la volonté du chien à suivre les ordres, la vitesse et le fait de prendre le chemin le plus court.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'objet mais le reprend de lui-même, la note maximum est de 8. Si un ordre « apporte » supplémentaire est nécessaire, la note est très bon maximum. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que celui-ci peut le prendre sans faire un pas la note maximum est de 7 à condition que le chien prenne la bonne position de base. Si l'objet tombe par la négligence du conducteur après l'ordre de remise, la note maximale est de 7 points.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Si le mâchonnement est important, un maximum de 7 points peut être octroyé. Un mâchonnement très important ou la rupture de l'objet entraîne le raté de l'exercice (0 point). Aucune pénalité ne sera cependant appliquée si le chien prend une meilleure prise en gueule (1 ou 2 fois).

Exercice 9 Positions à distance

Coeff. 3

Commandements : « Couché », « Reste », « Assis », et gestes brefs pour les positions

Réalisation : Le conducteur fait coucher le chien sur ordre du commissaire chef au départ. Le conducteur se déplace à 3 mètres face au chien. Le chien doit changer 2 fois de positions (assis, couché), mais rester à l'emplacement de départ. L'ordre des positions doit être assis, couché. Le commissaire adjoint montrera au conducteur l'ordre de changement de position sur un panneau ou écran électrique. Le commissaire adjoint, derrière le chien et de dos à l'exercice, restera à une distance d'environ 5 m du chien. Le conducteur pourra utiliser voix et signaux de la main (les gestes devront être brefs et simultanés).

Après le dernier ordre, le conducteur retourne, sur ordre du commissaire, à côté du chien et le

fait asseoir (sur ordre du commissaire). Une limite est marquée derrière le chien par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs.

Directives de jugement : Le juge notera la vitesse d'exécution, la précision, la tenue des positions et la distance d'avancée ou de recul du chien. Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger plus de sa longueur (dans quelque direction que ce soit) à partir de sa position de départ. Tous les mouvements s'additionnent. Si le chien n'exécute pas une position sur les 2, la note maximale est 7. S'il n'exécute pas 2 positions, l'exercice est raté.

Si le chien s'assied avant que le conducteur revienne, la note maxi est de 9. Un usage intensif de la voix et des signes exagérés, continus ou trop longs de la main, seront pénalisés. Un troisième ordre pour une position peut être donné mais cette position est alors perdue. La première fois qu'un 2^{ème} ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 1 point. Ensuite la note est réduite de 1 point à chaque fois.

Exercice 10 Envoi autour d'un groupe de 3 cônes et retour **Coeff. 2**

Commandements : « Tourne »

Réalisation : Un groupe de 3 cônes d'environ 40-50 cm de hauteur sont placés en forme de triangle, avec la base du triangle face au conducteur, à une distance d'environ 5 mètres du point de départ. Il ne doit pas y avoir de grands espaces entre les cônes qui pourraient permettre au chien de passer entre les cônes.

Le commissaire annonce le début de l'exercice. Sur autorisation, le conducteur envoie le chien courir autour des cônes. La course du chien peut se faire dans le sens des aiguilles d'une montre ou en sens inverse. Le chien doit courir autour des cônes et revenir au conducteur et prendre la position de base. Le chien ne doit pas voir la mise en place de l'exercice, par conséquent, les cônes seront placés avant que le conducteur ait pris place au point de départ.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les commandements, le tempo du chien et le fait qu'il prendra un chemin raisonnablement court le long de la ligne médiane (conducteur et groupe de cônes).

Si le chien fait demi-tour avant d'avoir atteint les cônes, il doit être redirigé pour en faire le tour, la baisse de la note est de 2 points seulement à condition que le chien fasse le tour des cônes sur un commandement de redirection. Ainsi 8 points peuvent être attribués à condition que l'exercice soit parfait dans tous les autres aspects.

Si le chien va jusqu'au cône, mais n'en fait pas le tour, pas plus de 6 points seront attribués. Une alternative consiste à rediriger le chien pour qu'il tourne autour des cônes et ainsi la perte n'est que de 2 points.

L'exercice est perdu (0 point), si le chien tourne avant d'avoir atteint les cônes, si un troisième commandement « tourne » ou un second commandement de rappel est donné. Si le chien fait deux tours autour des cônes ou si un commandement de rappel est donné, pas plus de 9 points seront attribués.

Si le chien touche ou entre en collision avec un cône 1 à 2 points seront déduits, en fonction de la force ou de l'intensité de la collision. Si le chien renverse un cône ou des cônes, 1 à 2 points seront déduits. Si le chien passe entre la série de cônes 2 points seront déduits.

Si le chien doit être redirigé, un geste peut être associé au commandement de direction. La race et la structure du chien doivent être prises en considération lors de l'évaluation de la

vitesse.

Montrer au chien les directions ou toucher le chien au point de départ entraînera la perte de l'exercice.

Exercice 11 Impression générale

Coeff. 2

Directives de jugement : Quand on juge l'impression générale, la volonté du chien à travailler et à obéir aux commandements est essentielle. L'harmonie, le contact et la précision sont aussi importants que le naturel des mouvements du conducteur et du chien. Pour obtenir une bonne appréciation, le conducteur et le chien doivent présenter un travail d'équipe, montrer un plaisir mutuel de travailler ensemble et faire preuve de sportivité. Le comportement pendant et entre les exercices influence la notation de l'impression générale.

Si le chien est incontrôlable et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices, mais qu'il reste dans le ring, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

Si le chien quitte le ring, au cours d'un exercice ou entre deux exercices, mais revient immédiatement au rappel, il n'est pas disqualifié mais pas plus de 5 points peuvent être attribués.

Si le chien se soulage dans le ring, aucun point ne pourra être attribué à l'impression générale.

